This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

FINE ARTS LIBRARY
FL 3PSZ +

Digitized by Google

FA 2255.4.5

TRANSFERRED TO
FINE ARTS LIBRARY

Harvard College Library

THE GIFT OF

FRIENDS OF THE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE SOMMAIRE

DU

BAPTISTÈRE SAINT-JEAN

DE POITIERS

PAR

LE R. P. CAMILLE DE LA CROIX, S. J.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE

ACCOMPAGNÉE DE HUIT PLANCHES

POITIERS
IMPRIMERIE BLAIS ET ROY
7, RUE VICTOR-HUGO, 7

1904

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE SOMMAIRE

DU

BAPTISTÈRE SAINT-JEAN

DE POITIERS

Digitized by Google

Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXVII
2e série, année 1903.

Digitized by Google

ÉTUDE SOMMAIRE

DU

BAPTISTÈRE SAINT-JEAN

DE POITIERS

PAR

LE R. P. CAMILLE DE LA CROIX, S. J.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE,

ACCOMPAGNÉE DE HUIT PLANCHES

POITIERS
IMPRIMERIE BLAIS ET ROY
7, RUE VICTOR-HUGO, 7

1904

Digitized by Google

FA 2255.4.5

HARVARD COLLEGE LIBRARY
THE GIFT OF
FRIENDS OF THE LIBRARY
DEC 10 1926

Digitized by Google

ÉTUDE SOMMAIRE

DU

BAPTISTÈRE SAINT-JEAN DE POITIERS [1]

AVANT-PROPOS

Le Baptistère Saint-Jean de Poitiers, improprement appelé Temple Saint-Jean, est un fort ancien monument et l'un des plus importants de France ; il intéresse même au plus haut point la chrétienté.

Quelques savants et grand nombre d'amateurs s'en sont occupés depuis 1750 jusqu'à nos jours, et lui ont consacré de nombreuses pages. Les opinions qu'ils ont émises à son sujet ne s'accordent pas. Les uns voient dans cet édifice un temple païen transformé en église chrétienne et même en Baptistère ; d'autres pensent qu'on l'aurait construit à l'époque romaine, d'abord comme monument funéraire dédié à la mémoire de Claudia

(1) 2e édition, REVUE ET AUGMENTÉE, du même travail publié dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* du 1er trimestre 1903.

Digitized by Google

Varenilla, fille d'un grand personnage de l'Aquitaine, puis aménagé en Baptistère ; d'autres enfin l'ont pris pour un monument construit originairement à l'usage d'un Baptistère à immersion.

Ces diverses opinions ne reposent sur aucune donnée sérieuse, et sont de pures fantaisies. Il ne pouvait en être autrement, puisque leurs auteurs, à l'exception d'un seul, Siauve (1), n'ont pas pris le soin d'étudier les maçonneries apparentes et leurs mortiers, et n'ont pas même songé à rechercher dans le sol intérieur et extérieur de l'édifice quelles pouvaient en être les fondations primitives.

Ne voulant pas suivre nos devanciers dans un mode de travail qui n'est plus, heureusement, accepté de nos jours, je jugeai que non seulement des fouilles s'imposaient, mais qu'il fallait également étudier tous les murs intérieurs et extérieurs du monument, sans négliger, toutefois, de consulter l'histoire locale, qui devait certainement fournir d'importants renseignements sur l'édifice 2, ainsi que sur les événements politiques et religieux qui avaient, à diverses époques, causé de graves préjudices à tous les monuments de notre antique cité. Les documents contenus dans l'histoire m'étant familiers, et pouvant y revenir au besoin, je résolus de faire le nécessaire pour pouvoir étudier et disséquer, si je puis me servir de cette expression, le monument entier, afin

(1) Siauve fouilla en 1803 la salle centrale A de l'édifice et découvrit la piscine. Il inséra une *Dissertation sur le Temple Saint-Jean de Poitiers*, dans son ouvrage intitulé : *Mémoire sur les antiquités du Poitou*. Poitiers, 1804.

(2) Cet édifice est non seulement classé parmi les Monuments historiques, mais est de plus propriété de l'Etat.

Digitized by Google

de connaître sa construction primitive, ainsi que les nombreuses modifications qui y furent apportées à diverses époques.

Je m'adressai donc, en 1890, à la Commission des Monuments-Historiques afin d'obtenir l'autorisation d'échafauder le dedans et le dehors de l'édifice ; ma demande fut favorablement et aimablement accueillie, et les échafaudages restèrent en place pendant près de sept ans. J'obtins également, à diverses reprises, de la bienveillance de l'édilité de la ville, l'autorisation d'opérer de larges et profondes fouilles dans les rues qui entourent le monument. C'est grâce au précieux concours de ces administrations, auxquelles j'adresse de bien sincères remerciements, que j'eus la satisfaction de retrouver non seulement toutes les fondations de l'édifice primitif, mais aussi d'avoir pu constater les transformations et les nombreux aménagements qui y furent apportés depuis son origine jusqu'à nos jours.

Le cadre de cette étude est vraiment trop restreint, pour qu'il me soit possible d'y faire figurer la marche des fouilles, qui furent pratiquées tant au dedans qu'au dehors de l'édifice. J'en réserve donc les détails pour la grande Monographie du monument, dont je prépare actuellement la publication, et je me borne à faire connaître ici les seuls résultats obtenus par les fouilles.

Je me vois également contraint d'affecter une date à l'époque des constructions primitives et aux époques auxquelles eurent lieu les remaniements de l'édifice, sans même indiquer les documents sur lesquels j'établis ces dates. Si j'agis ainsi, c'est afin de rendre le plus claire possible la rédaction de cette étude déjà extrêmement char-

Digitized by Google

gée de détails ; mais on trouvera, à la fin de chacun de ses Chapitres, un paragraphe dans lequel les dates annoncées seront discutées.

ERRATA

Par suite d'une erreur de cote, la hauteur de la marche palière de la *Piscine,* qui devait être de 26°, a été portée sur la PLANCHE III à 36°, ce qui a réduit la hauteur de la 2e marche à 25° au lieu de 35°. D'ailleurs cette erreur a été rectifiée dans le texte, page 15.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier

MONUMENT ROMAIN

IVe SIÈCLE

Le monument primitif consistait en un bâtiment principal avec piscine, entouré de constructions secondaires qui en faisaient cependant parties intégrantes.

§ 1. — BATIMENT PRINCIPAL [PLANCHE I]

Le bâtiment principal se compose d'un grand parallélogramme rectangle AB, orienté de l'Ouest à l'Est (1); il est divisé, dans sa longueur, par un mur percé de deux grandes ouvertures, G, H, en plein cintre, qui le transforme en deux vastes salles, dont les dimensions sont inégales (2).

Salle A. — La première salle, A, regarde l'Est et possède, à cette même orientation, un grand panneau décoré de six colonnes reliées entre elles, deux à deux,

(1) Afin de simplifier la rédaction de cette étude, je ne tiendrai pas compte de *l'orientation vraie* de l'édifice ; le lecteur la trouvera par la boussole figurée sur les planches.— Ce monument a la même orientation que toutes nos autres églises anciennes de Poitiers.

(2) Je ne donnerai pas les dimensions des douze autres salles qui composent ce monument, attendu qu'elles se trouvent toutes inscrites sur la Planche I.

Digitized by Google

par des archivoltes plein cintre, à deux rangs de claveaux sur chaque face, reposant sur leurs chapiteaux, et formant trois baies, D, D′, D″, dont la baie centrale, D, est plus large et plus élevée que les deux autres ; elle donne accès direct à l'appartement P, qui lui-même communiquait, peut-être, avec les salles voisines, Q, R, S, de moins grande dimension, et dont il sera question plus loin. Une piscine octogonale G, munie de trois marches, dont la palière est au niveau du sol, se trouve plus près de la grande baie D que des baies E et F. Les murs Nord et Sud sont également percés de grandes ouvertures E et F, et cantonnées de colonnes sur lesquelles de fortes archivoltes plein cintre prennent appui. Ces ouvertures communiquaient avec les dépendances N, N′ et O, moins spacieuses que les constructions du gros œuvre. Quant au mur Ouest, il possédait deux portes, G et H, également décorées de colonnes surmontées d'archivoltes semblables à celles des portes E et F, mais de moindre dimension ; et c'est par elles que les salles A et B se trouvaient en communication. On peut croire que cette salle A n'était éclairée par aucune fenêtre, attendu qu'il n'en existe pas traces dans ses murs Nord et Sud, pas plus à droite qu'à gauche de leurs deux grandes portes E et F. Il ne pouvait pas davantage y en avoir dans les murs Est et Ouest, car le mur Est est garni de portiques qui ne laissent aucune place pour les fenêtres, et celui Ouest communiquait avec la salle B, qui semble avoir été privé de jour direct.

Salle B. — Des murs primitifs Nord, Sud et Ouest de la salle B, il ne reste rien d'apparent; leurs fondations seules existent, mais on voit encore en élévation dans le

Digitized by Google

mur Est, qui sépare les deux salles A et B, quelques témoins de l'ancien mur, ainsi que toutes ses fondations. Ce fut au XIe siècle, comme je l'expliquerai au CHAPITRE III, que l'on refit en partie ce mur Est et que furent construits de nouveaux murs sur la plupart des fondations, encore apparentes, des trois autres murs de première époque. Ce qui reste de ces quatre murs me paraît très suffisant pour les reconstituer sans recourir à la fantaisie, et les faire connaître tels qu'ils étaient dans leur état primitif. Leurs fondations ont les mêmes dimensions que celles de la salle A, dont elles n'étaient que le prolongement et même le complément, et leurs mortiers sont entièrement semblables. — Lorsqu'au XIe siècle, comme cela est indiqué sur le plan (Voir PLANCHE II), on construisit de nouveaux murs sur les anciennes fondations des murs Nord et Sud, sur celles de la partie centrale du mur Ouest, où se trouve la porte, on remplaça par de larges pans coupés les murs à angles droits de cette façade, sans toutefois les démolir. C'est grâce à ce respect, bien involontaire, des constructeurs d'alors qu'au cours des fouilles nous rencontrâmes les quatre niches qui sont désignées, sur la PLANCHE I, par la lettre J. Elles émergeaient du sol primitif de 0 m. 25, et étaient encore revêtues de leurs enduits peints et de leurs dallages, qui s'y trouvaient au même niveau que celui de la salle B ; on a pu les conserver apparentes dans les douves modernes qui entourent le monument. — Les fouilles opérées en grand et en aplomb de la façade extérieure du mur Ouest ont également fait retrouver la fondation de la marche palière de la porte primitive I, et sa largeur ; elles fournirent aussi d'autres renseignements qui, puisés dans les

Digitized by Google

constructions voisines L, L′, L″, révélèrent les niveaux de cette partie de l'édifice primitif, et ceux des aménagements apportés à des époques postérieures.

Ajoutons, en terminant l'analyse de la salle B, que les quatre murs du grand parallélogramme rectangle, c'est-à-dire des salles A et B, étaient recouverts par de larges pierres plates de 0 m. 16 d'épaisseur, moulurées, en la façon de cordons, sur leurs faces intérieures et extérieures, et que ces pierres plates, elles-mêmes, supportaient une charpente apparente, qui se trouvait à 7 m. 43 de hauteur au-dessus du sol (1), alors décoré de mosaïques, comme l'ont fait connaître les fouilles nécessitées par les restaurations du monument.

§ 2. — PISCINE [Planche III].

La piscine C, qui occupe à peu près le centre de la salle A, dont il a déjà été question, paraît être la partie la plus importante de cette vaste construction primitive, et devoir apporter de vives lumières dans l'étude de ce monument qu'on a, bien involontairement, je pense, entouré de grandes obscurités. Elle fut, comme nous l'avons dit plus haut, découverte en février 1803, par Siauve, alors Commissaire de Guerre en service à Poitiers. Passionné pour les monuments anciens, ce savant s'intéressa de suite à celui qui, aujourd'hui encore, contribue à la gloire de notre vieille cité, et, peu satisfait des opinions qu'on avait émises jusqu'alors, résolut de l'étudier scrupuleusement. Des fouilles lui parurent de première nécessité; il en

(1) Le niveau de ce sol était celui du IVe siècle; il a été changé pendant le Moyen-âge, mais rétabli depuis; c'est le même qui existe actuellement.

Digitized by Google

entreprit deux, les dirigea lui-même, et prit soin de nous en décrire la marche et les résultats. Voici en quels termes il s'exprime au sujet de la seconde (1).

2e Fouille (2). — « N'osant donc m'appuyer sur une « tradition que Dreux du Radier lui-même paraissait « regarder comme suspecte, j'ai voulu interroger, à dé- « faut de documents historiques, le temple même qu'on « prétend avoir servi de mausolée à *Varenilla*. Je pen- « sais qu'un sarcophage sur lequel figurait une inscription « qui donnait une haute idée de sa magnificence devait « reposer sur un fondement en maçonnerie dont il serait « possible de découvrir des traces, en faisant fouiller au « milieu du temple Saint-Jean, et c'est ce que j'exécutai « dans les premiers jours de ventôse de cette année (3).

« A peine les ouvriers eurent-ils enfoncé le pic dans « la terre qu'on découvrit un mortier de ciment d'une « dureté extraordinaire. Je crus alors avoir trouvé le « nœud de l'énigme, et je me serais volontiers écrié avec « Archimède : *Je l'ai trouvé ;* mais quelle fut ma surprise, « quand je vis un mur se couder et décrire d'abord la « deuxième, troisième, et enfin la quatrième ligne d'un « octogone parfait que je ne tardai pas de découvrir entiè- « rement ! Ce fut alors que je me rappelai des expressions « suivantes de Martenne :

« Cette église était autrefois le baptistère de toute la « ville de Poitiers, dans lequel on descendait par des « degrés dans les fonts-baptismaux.

---

(1) Siauve, *Mémoire sur les antiquités du Poitou* (pp. 225-227).

(2) Je fais passer la seconde fouille avant la première parce que la première semble être le complément de la seconde et ne pouvoir être comprise autrement. Siauve, en effet, manquait de méthode et n'avait pas idée de la précision que réclament les descriptions archéologiques.

(3) C'est-à-dire vers le 25 février 1803.

Digitized by Google

« En faisant continuer le déblai, je commençai à dis-
« tinguer la dernière marche de l'antique piscine. Les
« murailles (*a*) étaient construites de la même manière
« que celles du temple; mais au lieu du revêtement en
« pierres, il y avait une chape de ciment très dur et
« très uni. La largeur de la dernière marche était de
« 216 millimètres, et sa hauteur, jusqu'au fond de la pis-
« cine, de 402 millimètres. L'enduit de ciment cessait à
« cette profondeur, et il me parut qu'on avait enlevé le
« pavé, qui probablement était de pierre ou de marbre ;
« sur le *béton* qui le supportait, j'aperçus le canal qui
« partait du milieu de la piscine et se dirigeait par une
« pente douce du côté de l'Est, où il se dégorgeait dans
« un tuyau de grès de 30 centimètres de circonférence.

« J'ai fait dessiner le plan de cette piscine dans la
« planche 11. Je n'ai figuré que deux marches, parce
« que la plus élevée a été détruite quand on a exhaussé le
« pavé de l'église et qu'on a comblé la piscine. Mais, à
« en juger par l'épaisseur du mur d'enceinte et le niveau
« de l'ancien pavé, il devait y avoir trois marches au
« moins, qui régnaient sur toutes les faces de l'octo-
« gone. »

Ici se termine la description que Siauve donne de la seconde fouille ; transcrivons maintenant ce qu'il écrit sur la première, et laissons-lui la parole. Voici son texte :

(*a*) « Ces murs ont un mètre 300 millimètres d'épaisseur du côté du « nord-ouest. Cette épaisseur paraît extraordinaire, et je ne sais si M. du « Radier n'eût pas conclu, en examinant cette masse d'*amplecton* ou de « *signium*, que c'était là les fondements sur lesquels reposait le sarco-« phage de *Varenilla*, ou ce qu'il appelle un autel antique. Ce qui porterait « à le croire, si l'on n'était d'ailleurs déterminé par d'autres motifs, c'est « que, du côté de l'Orient, le mur d'enceinte n'est pas, à beaucoup près, « d'une épaisseur aussi considérable. »

Digitized by Google

1re Fouille (1). — « On montre (dans le temple de « Saint-Jean), dit dom Martenne, un petit trou d'environ « un pied de diamètre, dans lequel on prétendait qu'on « répandait le sang des victimes immolées aux dieux ; « mais la figure de croix qui se remarque dans la forme « de l'église balance bien ce sentiment, si elle ne le dé- « truit pas entièrement.

« Le trou dont il est ici question aurait donné à « penser à M. du Radier, s'il eût suivi sa prolongation « comme je l'ai fait (*a*). Le pavé n'existait plus depuis « longtemps, et ce n'est pas sans peine que j'ai réuni les « deux fragments de la dalle qui était placée à l'ouver- « ture de ce trou, qui avait 13 pouces ou 332 millimètres « de largeur. Après avoir fait fouir dans cet endroit, j'ai « découvert, à la profondeur de 40 centimètres, le canal « perpendiculaire en maçonnerie, qui était carré et de la « largeur de 6 pouces ou 182 millimètres. Je le faisais « détruire assise par assise, pour parvenir à l'endroit où « il devait se terminer, quand les ouvriers ont remarqué « qu'il était obstrué. On a cru d'abord que c'était par « des cailloux : c'était par deux têtes de mort placées « l'une sur l'autre qu'on a en a retirées avec peine. En « creusant et en démolissant encore le conduit, j'ai ren- « contré à 20 pouces, ou 540 millimètres, de distance du « côté de la piscine (*b*), une dalle percée par une seconde « ouverture circulaire du diamètre de 6 pouces ou 182

(1) Même *Mémoire* (pp. 203-205).

(*a*) « Il se faisait remarquer au sud-ouest de la piscine. »

(*b*) « Il sera question, dans la suite, de cette piscine dont l'existence avait « été indiquée par Martenne, mais dont aucun historien n'avait parlé. J'ex- « pliquerai par quel concours de circonstances je suis parvenu à la décou- « vrir. »

Digitized by Google

« millimètres, et au-dessous un autre canal perpendi-
« culaire aboutissant, ainsi que le premier, à un canal
« horizontal, se dirigeant, d'une part, du côté du porche,
« et, de l'autre, du côté de la piscine, mais sans aucune
« inclinaison sensible de part ou d'autre.

« Ce canal horizontal est à quatre pieds ou un mètre
« 300 millimètres de profondeur du pavé moderne.

« Je reviendrai sur ces trois aqueducs et leur destina-
« tion présumée (1). »

Après avoir transcrit ces deux passages de Siauve relatifs à ses fouilles, il me paraît utile d'y joindre quelques lignes accompagnées d'une note qui figurent dans le même ouvrage (p. 207), car elles concernent le trou dont il vient d'être question. — Les voici : « J'ai déjà épuisé l'article
« des croix ; je n'y reviendrai pas, non plus qu'au trou,
« sur lequel pourtant je me permets de dire, en passant,
« qu'il était encore avant la Révolution l'objet d'une pra-
« tique superstitieuse (*c*). »

Ces citations extraites de l'ouvrage de Siauve sont les seules qui se rapportent à la piscine et offrent un haut intérêt, puisqu'elles signalent des renseignements précis, obtenus par des fouilles, que nous n'aurions pu retrouver

---

(1) Il n'en a pas reparlé dans le courant de son ouvrage.

(*c*) « Au-dessus de ce trou était placé, il y a quelques années, le bassin
« de pierre sur lequel on administrait le baptême. Ce bassin existe encore
« dans le temple Saint-Jean, et il est percé dans le fond d'une ouverture
« circulaire du diamètre de 108 millimètres, qui va en s'élargissant, et qui
« est de 162 millimètres à sa base. Quand on enleva le Baptistère (2), on
« laissa subsister le canal et on appliqua à son ouverture une dalle imitant
« la margelle d'un puits. C'était dans cette espèce de trou qu'on introduisait
« les enfants atteints de l'épilepsie, en les y tenant plongés, pour ainsi dire,
« la tête en bas et suspendus par les pieds. »

(2) C'est en 1703 que Monseigneur de la Poype fit enlever le Baptistère qui masquait le grand autel (Dom Fonteneau).

Digitized by Google

ailleurs ; mais elles sont un peu longues et diffuses. Je vais donc en résumer brièvement les détails qui me paraissaient indispensables à la restitution de cette piscine aujourd'hui gravement mutilée.

La seconde fouille a révélé : — la forme octogonale de la piscine et l'existence de marches sur ses huit faces ; — la dernière marche, dont la largeur était de 0 m. 216, et la hauteur de 0 m. 402 (soit 0 m. 40 juste) (1) ; — un enduit de ciment très dur et lissé, sur les parois verticales des marches ; — un béton de fond dépourvu de son dallage ; — un canal destiné à l'écoulement des eaux partant du milieu de la piscine, se dirigeant en pente douce du côté Est et se dégorgeant dans un tuyau de 0 m. 30 de circonférence ; — des fondations qui ont, du côté Nord-Ouest, une largeur de 1 m. 00, mesure prise sur la ligne verticale de la première marche, et, du côté Nord-Est, une largeur de moindres dimensions, mais que je crois être de 0 m. 40, puisque les dalles placées en 1854 en bordure de la piscine, au Nord-Est, à l'Est-Sud et au Sud-Ouest, ont cette même largeur et recouvrent ces parties de fondations ; — enfin, la similitude des mortiers de la piscine et de ceux du temple.

La première fouille n'a fourni aucun renseignement sur la piscine elle-même, attendu qu'elle n'a pas été faite à l'endroit où cette piscine se trouvait, mais bien dans la large partie de sa grosse fondation, dont la seconde fouille a seule donné les dimensions ; elle a cependant

(1) Je supprime ces 2 millimètres parce qu'ils sont peu importants en eux-mêmes, et qu'ils compliquent inutilement les calculs dont nous aurons à donner les résultats.

Digitized by Google

fait connaître : — un trou placé presque au milieu de la partie large de la grosse fondation, et à 0 m. 54 de distance de la piscine ; — que ce trou était recouvert par une dalle, qui, elle-même, recouvrait un canal vertical en maçonnerie, carré ayant ses côtés intérieurs de 0 m. 182 ; — que ce canal vertical aboutissait à un canal horizontal dont la direction allait, sans pente sensible, d'une part, du côté du porche, et, de l'autre, du côté de la piscine ; — qu'enfin la hauteur qui séparait ce canal horizontal du sol de la salle A était de 1 m. 30.

Les renseignements que nous devons à Siauve sont fort incomplets, parce qu'à l'époque à laquelle ce savant écrivait la méthode actuellement employée n'était pas connue ; mais ils ont, malgré cela, une très grande valeur, car, comme je le disais plus haut, il serait impossible aujourd'hui de se les procurer. Heureusement notre piscine contient, malgré ses mutilations et dans son état présent, les renseignements que Siauve a omis de donner. Nous y trouvons en effet :

— la hauteur du sol au fond du canal d'amenée des eaux qui est de 1 m. 41 ; — la première marche, dont la hauteur est de 0 m. 26 et la largeur de 0 m. 216 ; — la hauteur de la seconde marche, qui est de 0 m. 40 ; — celle prise du sol au fond du canal de sortie des eaux, qui est de 1 m. 152 ; — enfin la largeur de la piscine prise au niveau du sol qui est de 2 m. 15.

Si l'on réunit les renseignements fournis par Siauve à ceux donnés par la piscine telle qu'elle est actuellement, on remarque aisément qu'il en manque quelques-uns, mais il est facile de les retrouver ; il suffit, en effet, de se servir de toutes les parties connues pour en dégager les

Digitized by Google

inconnues, en la façon dont on résout un problème. C'est ce que nous allons faire :

Hauteur de la piscine :

— *d'après la piscine*, la hauteur, prise *du dessus* de la marche palière, *au fond intérieur* du tuyau d'amenée des eaux (niveau de fond de la piscine), est de 1 m. 41 ;

— *d'après Siauve*, la hauteur, prise également *du dessus* de la marche palière, *au-dessus* du même tuyau, rencontré dans la première fouille, est de 1 m. 30 ; ajoutons-y les 0 m. 11 qui représentent le diamètre intérieur du tuyau et l'épaisseur de sa paroi supérieure, et nous obtenons 1 m. 41, hauteur semblable à celle donnée par la piscine. *La piscine avait donc 1 mètre 41 centimètres de hauteur.*

Hauteur des marches :

— *d'après la piscine*, la hauteur de la *marche palière* est de 0 m. 26 et celle de la *1re marche* de 0 m. 40 ;

— *d'après Siauve*, la hauteur de la *3e marche* était également de 0 m. 40.

Additionnons ces trois hauteurs : elles donnent 1 m. 06 ; retranchons ce 1 m. 06 de la hauteur de la piscine, qui est de 1 m. 41, et nous trouvons 0 m. 35.

La 2e marche avait donc 35 centimètres de hauteur.

Résumons : la marche palière avait de hauteur 0 m. 26 ; la *1re marche* 0 m. 40 ; la 2e 0 m. 35, et la 3e 0 m. 40.

Largeur des marches :

— *d'après la piscine*, la largeur de la *1re marche* est de 0 m. 216.

Digitized by Google

— *d'après Siauve*, celle de la 3e est également de 0 m. 216; il manque la largeur de la 2e marche, qui n'existe plus, mais nous pouvons supposer qu'elle était la même que celle des deux autres.

Dans ce cas *les trois marches auraient eu 21 centimètres 6 millimètres de largeur.*

Largeurs entre les marches se faisant face.

La piscine étant octogonale, chacune de ses marches en a une, laquelle lui fait face et lui est parallèle. Nous connaissons la *largeur*, encore visible, qui existe entre deux marches palières se faisant face; *elle est de 2 m. 15;* nous savons également que chaque marche a 0 m. 216 de largeur. Il est donc facile de trouver les largeurs qui existent entre chacune des trois marches. En effet: 1° retranchons des 2 m. 15 le total de deux fois 0 m. 216, c'est-à-dire 0 m. 432, il reste *1 m. 718, largeur entre les 1res marches;* — 2° retranchons 0 m. 432 de 1 m. 718, il reste *1 m. 286, largeur entre les deux 2es marches;* — 3° retranchons enfin 0 m. 432 de 1 m. 282, *il reste 0 m. 854 entre les 3es marches*, autrement dit entre celles du fond de la piscine où se trouvait l'eau.

Les largeurs qui existaient entre ces quatre marches, en y comprenant la marche palière, étant connues, il ne nous reste qu'à indiquer : d'où venaient les eaux; la manière dont elles arrivaient dans la piscine et dont elles en sortaient; et enfin à faire connaître les dimensions des fondations de la piscine.

Origine des eaux.

La marche des aqueducs et de leurs branchements dans Poitiers n'a malheureusement pas été recherchée

Digitized by Google

jusqu'à ce jour; mais quelques endroits, où leur présence s'est fortuitement révélée, ont été signalés par nos devanciers. En joignant ces renseignements à ceux que j'ai pu, moi-même, me procurer, je crois pouvoir dire que notre piscine était alimentée par un branchement établi sur l'aqueduc de la fontaine du Cimeau (1).

Le niveau de cet aqueduc, construit au IIIe siècle, est en effet inférieur aux niveaux des deux autres aqueducs de Basse-Fontaine et de la Reinière, dont la construction remonte à la même époque ; de plus, cet aqueduc desservait tout le versant Sud de la ville, et a été rencontré : hors ville, à Mézeau et au pied des Arcs-de-Parigny (2); et en ville, sur la côte de Tizon et dans les maisons qui bordent les rues de la Celle, du Gervis-Vert, du Petit-Maure, des Trois-Cheminées, des Quatre-Vents, de Saint-Cybard, où, après avoir fait un coude, il aboutissait à un réservoir, dépendant des Thermes Romains (3), placé au bas du côteau Nord de la place du Pilori.

Les eaux qui alimentaient la piscine venaient donc de la fontaine du Cimeau par un branchement pris sur son canal principal, vers la rencontre de la rue du Pont-Neuf avec celle du Gervis-Vert, et suivaient un parcours d'environ 300 mètres.

Amenée et sortie des eaux.

Les tuyaux d'amenée et de sortie des eaux étaient

(1) La source du Cimeau dépend de la commune de Ligugé, et se trouve à 7,600 mètres de Poitiers, 3,500 mètres de Ligugé, et à 2,400 mètres de Fontaine-le-Comte.

(2) Les Arcs-de-Parigny, de la commune de Saint-Benoît, sont les restes de l'aqueduc romain construit en élévation, qui amenait à Poitiers les eaux des fontaines de la Reinière et de Fontaine-le-Comte.

(3) J'ai découvert ce réservoir, en 1878, au cours de grandes fouilles qui m'ont permis de retrouver les Thermes de Poitiers et d'en analyser les substructions, dont les restes sont encore visibles.

Digitized by Google

ronds et en terre cuite ; on en voit les sections dans les parois de la piscine qui furent grossièrement dressés au pic, en 1827, par un fondeur de cloches auquel cette piscine servit de chape à ses moules. Les parties de ces tuyaux, primitivement enchâssées dans le bas et vers le milieu des 3es marches, ont été détruites en même temps que ces marches, et il n'en reste de longueur, noyé dans la grosse maçonnerie, que peu du tuyau d'amenée et 0 m. 60 de celui de sortie. — Le diamètre intérieur du *tuyau d'amenée* est de 0 m. 15, et l'épaisseur de ses parois de 0 m. 03, tandis que le diamètre intérieur du *tuyau de sortie* n'est que de 0 m. 085 et l'épaisseur de ses parois de 0 m. 02. On pourrait conclure de ces différences de diamètre que le tuyau de sortie n'avait aucune utilité, puisque son diamètre se trouvait plus faible que celui du tuyau d'amenée. La justesse de cette observation ne m'ayant pas échappé, je me suis mis à la recherche du procédé que le constructeur aurait bien pu employer pour rendre effective la sortie des eaux, et je crois l'avoir trouvé ; (Voir PLANCHE III) le voici : d'une part, le diamètre *extérieur* du tuyau de sortie est de 0 m. 125, qui est le produit de 0 m. 085, diamètre intérieur, plus deux fois 0 m. 02, épaisseur de sa paroi ; d'autre part, le diamètre intérieur du tuyau d'amenée est de 0 m. 15 ; la différence entre ces deux diamètres était donc de 0 m. 025, et permettait d'allonger, par emboîtage, le tuyau d'amenée, par un tuyau semblable à celui de sortie, et de les unir par un lut qui aurait occupé les 0 m. 025 laissés libres entre la paroi intérieure de l'un et celle extérieure de l'autre. De cette seule façon le tuyau de sortie des eaux, placé horizontalement et à 0 m. 255 au-dessus du fond de

Digitized by Google

la piscine, aurait eu sa raison d'être ; et c'est ainsi, je crois, qu'on a procédé.

Hauteur des eaux.

Nous avons déjà vu que la hauteur comprise entre le sol supérieur de la piscine et le fond du canal d'*amenée* des eaux est de 1 m. 41, et que celle comprise entre le sol supérieur et le fond du canal *de la sortie* des eaux est de 1 m. 155 ; il suffit de soustraire cette dernière hauteur de la précédente pour connaître la hauteur d'eau : le résultat de cette soustraction donne 0 m. 255, *qui est la hauteur de l'eau contenue dans la piscine.*

Le haut de la 3e marche ne pouvait être immergé, car cette marche avait 0 m. 40 de hauteur, tandis que la hauteur de l'eau contenue dans le fond de la piscine n'était que de 0 m. 255. Le célébrant pouvait donc, si toutefois c'était l'usage, poser les pieds sur cette 3e marche sans les avoir mouillés.

Faisons remarquer, en passant, que si le système d'alimentation employé dans cette piscine avait l'avantage de lui procurer une eau toujours courante, puisque son canal d'amenée, gouverné sans doute par un robinet, était en contrebas de son canal de sortie, il avait du moins le grand inconvénient de ne pouvoir vider ce bassin qu'avec l'aide d'ustensiles spéciaux.

Ajoutons, enfin, qu'il était impossible de remplir entièrement cette piscine, attendu que son canal de sortie est horizontal, et que, s'il était facile de mettre un bouchon à son orifice avant la montée de l'eau, il devenait impossible de le retirer quand la piscine avait été remplie, à moins de se mettre entièrement dans l'eau, procédé, on l'avouera, bien peu pratique.

Digitized by Google

Dimensions des fondations de la piscine.

Les dimensions des fondations de la piscine nous ont été fournies par la première fouille de Siauve et par mes recherches personnelles. Ces fondations, dont les mortiers sont semblables à tous ceux du monument primitif, reposent également, comme toutes celles des murs de l'édifice, sur le sable rouge argileux qui recouvre le rocher. Elles ont la forme d'un parallélogramme rectangle allongé, dont les côtés les plus longs regardent l'Est et l'Ouest ; — leur hauteur est de 1 m. 74, leur longueur de 3 m. 85 et leur largeur de 2 m. 95. La piscine a été construite dans ce gros massif de maçonnerie en même temps qu'on le confectionnait ; et cette maçonnerie déborde les arêtes des marches palières, au Nord, à l'Est et au Sud, de 0 m. 40, et à l'Ouest de 1 m. 30. Ce débord de 1 m. 30, multiplié par 2 m. 95, largeur du massif, donne à cette partie de la plateforme Ouest une superficie de 3 m. 8150 carrés ; cette superficie est donc beaucoup plus grande que chacune des trois autres qui entourent la piscine ; elle aurait, ce semble, servi d'assise à une de ces *cuves-réservoirs* qu'on accolait autrefois aux piscines des baptistères anciens.

C'est à peu près au centre de cette plateforme Ouest qu'ont été trouvés, par Siauve, un trou et un canal vertical maçonné. Tous les détails qui les concernent furent minutieusement décrits par leur heureux inventeurs, et j'ai pris soin de les publier *in-extenso* page 9, de les résumer page 11, et de les dessiner sur la PLANCHE III, afin d'en faciliter la compréhension ; je n'y reviendrai donc pas. J'ajouterai cependant que je ne partage pas entièrement

Digitized by Google

les idées de Siauve relatives au trou et au canal vertical. Il semble croire qu'ils auraient été faits pour recevoir les eaux des fonts baptismaux établis à la fin du VIIe siècle, époque du changement de mode du baptême ; mais je trouve plus rationnel de penser : 1° qu'ils auraient été construits au IVe siècle, afin de recevoir l'eau bénite de la *cuve-réservoir* placée au-dessus du trou vertical, et de la conduire dans le canal d'amenée des eaux de la *piscine ;* 2° qu'ils auraient joué le même rôle au VIIe siècle, en recevant l'eau contenue dans les fonts baptismaux, placés alors sur l'orifice du trou vertical, et en les déversant dans l'ancien canal d'amenée des eaux de la *piscine*, et par là même dans la *piscine*, qui, étant alors remblayée, se trouvait dans les conditions des puits perdus. Il va sans dire que la *cuve-réservoir*, de même que les fonts baptismaux, devaient être munis de robinets, ainsi que le prouvent les fonts baptismaux du XIe siècle (1), qui remplacèrent ceux du VIIe, dont il est ici spécialement question.

Nous en avons fini avec la piscine.

Si je lui ai consacré de longues et arides pages, c'est que tous les éléments nécessaires à sa reconstitution existaient, et qu'elle me paraît être la pièce la plus importante de tout l'édifice.

Parlons maintenant des constructions secondaires.

§ 3. — BATIMENTS SECONDAIRES [PLANCHE I].

D'importantes dépendances entouraient le grand parallélogramme rectangle AB, et en faisaient parties inté-

(1) (Voir p. 104 de cette Etude). — Ces fonts baptismaux, complétés parce qu'ils étaient mutilés, se voient en place dans la *cella* du Baptistère.

Digitized by Google

grantes ; leurs murs, de moindre épaisseur que celle des murs du parallélogramme, se trouvaient liaisonnés avec ceux de ce dernier et tous leurs mortiers étaient semblables.

Salle L. — A l'Ouest, devant la porte I, existait un *porche*, composé de trois petites salles L, L', L'', d'inégales largeurs et communiquant entre elles par deux portes ; elles avaient chacune une ouverture M sur le dehors, mais celle du centre L possédait une seule porte I, qui donnait accès à la salle B par une marche K.

Salle N. — Au Nord se trouvaient deux appartements, N, N', assez vastes, et séparés par un mur de refend dont l'épaisseur est moindre que celle des autres murs ; on n'y a pas rencontré de porte parce qu'il avait été arasé trop bas. Ces deux appartements devaient se communiquer et avoir accès dans la grande salle A par une large porte cintrée E garnie de colonnes, et, de plus, être éclairés au moyen de fenêtres placées dans leur mur extérieur.

Salle O. — Au Sud existait un long et étroit couloir O, qui, lui aussi, communiquait avec la salle A par une large baie F semblable à celle des appartements N et N' et pouvait recevoir du jour par quelques fenêtres.

Salles P, Q, R, S. — Enfin, à l'Est se voyaient plusieurs murs qui délimitaient quatre espaces ou chambres de dimensions variées, P, Q, R, S, dont l'une P était en communication avec la salle A par la grande baie D, dont nous avons parlé plus haut. Il ne restait de ces murs que trop peu de choses pour qu'il fût possible d'y trouver trace de portes.

Digitized by Google

Galeries souterraines U, V, W, et escalier T. — On remarque aussi sur le plan, dessiné au pointillé, trois galeries souterraines, de formes irrégulières, et se communiquant; elles y sont désignées par les lettres U, V, W; c'étaient d'anciennes carrières romaines, qui, après avoir fourni du moellon pendant plusieurs siècles, furent utilisées en caves, auxquelles on accédait au moyen de l'escalier T. Ces caves dépendirent, sans doute, d'une maison contemporaine des constructions primitives qu'on n'a pas retrouvées, peut-être même des salles R, S, Q; car, ainsi que je le prouverai dans le chapitre II, leur escalier a été mis hors de service lors des aménagements apportés à l'édifice, à l'époque mérovingienne. La hauteur existant entre le sol et la galerie U et le sol de la salle Q est de 9 m. 75, et la hauteur de cette galerie est de 3 m. 15; il y a donc entre ces deux sols une masse compacte composée de sable et de rocher qui a 6 m. 60 d'épaisseur.

Fondations. — Lors de la construction du corps principal de l'édifice et de ses dépendances, toutes les fondations furent établies de niveau, hormis celles de la piscine, qui étaient plus basses, sans que l'architecte ait tenu aucun compte de la déclivité naturelle du terrain infléchi vers l'Est. Ces fondations reposent sur, ou dans, une couche de sable argileux rouge, compacte et incompressible, d'une épaisseur de 3 m. 30, qui elle-même recouvre le rocher.

Charpentes. — Tous ces bâtiments secondaires, qui entouraient le gros œuvre du monument, ne pouvaient en être que le complément, et, si l'on en juge par les épaisseurs de leurs murs, ne devaient avoir qu'une faible élé-

Digitized by Google

vation ; ils ne pouvaient aussi être couverts que par des demi-fermes de charpentes dont les fétaux s'appuyaient à moyenne hauteur sur les gros murs du parallélogramme AB.

— Comme on le voit par cette description sommaire, l'assemblage de ces diverses constructions, dont la partie centrale émergeait péniblement au milieu des bâtiments qui l'entouraient, devait offrir un aspect plutôt pittoresque que monumental ; et l'intérieur ne pouvait, lui aussi, satisfaire l'œil d'un architecte un peu familiarisé avec l'art ; car ce parallélogramme central manquait de hauteur par rapport à sa largeur, et était divisé en deux dans sa longueur ; de plus, sa décoration consistait en des baies ouvertes ou aveuglées, garnies, sur les côtés, d'anciennes colonnes dépareillées, lesquelles ne s'ajustaient pas plus avec les bases qu'avec les chapiteaux.

Cette construction, prise dans son ensemble ou dans ses détails, n'était donc, ni monumentale, ni artistique ; nous venons de le prouver.

§ 4. — MATÉRIAUX EMPLOYÉS DANS LES CONSTRUCTIONS PRIMITIVES

Avant de clore le Chapitre où sont décrits les renseignements relatifs aux constructions primitives, tant principales que secondaires; il semble opportun de faire connaître les matériaux dont elles étaient composées, ainsi que les décorations architecturales qui les ornaient.

Les matériaux employés dans les constructions principales et secondaires sont de plusieurs sortes et peuvent se diviser ainsi : 1° moellons des fondations et moellons

Digitized by Google

employés dans l'intérieur des murs ; — moellons de parements des murs, échantillonnés à face carrée ou à face ayant la forme de parallélogramme allongé ; 2° claveaux d'archivoltes ; 3° bandeaux, cordons et impostes en pierre, moulurés ; 4° colonnes et chapiteaux en marbre ; 5° bases en pierre ou en marbre. Il faut ajouter comme parties décoratives les peintures et les mosaïques.

Tous les moellons employés dans les fondations et dans l'intérieur des murs avaient déjà servi dans des constructions antérieures, car d'anciens mortiers adhéraient encore aux parois de plusieurs d'entre eux. — Les moellons échantillonnés dont étaient composés les parements à faces carrées ou allongées différaient d'épaisseur, et avaient, par là même, appartenus à plusieurs autres constructions (1) ; de plus, leurs arêtes n'étaient pas vives, ainsi qu'on les voit sur les pierres fraîchement taillées ; ils paraissent donc avoir été remployés. — Tous les claveaux d'archivoltes ont été retaillés, cela se comprend, car les rayons des anciennes archivoltes, auxquels ils avaient été empruntés, ne devaient pas être les mêmes que ceux des nouvelles archivoltes. — Parmi les morceaux de bandeaux, de cordons et d'impostes, placés sur une même ligne, il en est dont les épaisseurs sont un peu différentes et dont les profils des moulures ne sont pas entièrement semblables ; cela indique, je crois, qu'ils ont été remployés. — Les colonnes en marbre sont certainement antiques, puisqu'elles possèdent leurs astragales ; mais six seule-

(1) On a remarqué que les architectes gallo-romains avaient généralement adopté, pour les revêtements extérieurs et intérieurs des murs d'une même construction, une épaisseur de moellons échantillonnés de 0 m. 07, de 0 m. 08, de 0 m. 09, de 0 m. 10 ou de 0 m. 11, mais que l'épaisseur choisie par eux demeurait la même pour l'œuvre entière.

Digitized by Google

ment, de trois diamètres différents, sont appareillées deux à deux, et les autres ne le sont pas. — Tous les chapiteaux, également en marbre et antiques, subirent le même sort que les colonnes, en ce sens que six d'entre eux, d'inégales dimensions, se trouvent appareillés deux à deux, et les autres possèdent chacun des dimensions qui leur sont propres. — Quant aux bases qui, à l'exception de deux, sont en pierre, elles ont toutes des dimensions et des profils différents. Il est aussi à remarquer que pas une colonne n'est ajustée avec sa base et avec son chapiteau.

De toutes ces observations il ressort avec évidence que pas un de ces matériaux employés dans la construction de cet édifice, à part cependant les claveaux, n'a été travaillé à son usage; qu'ils proviennent tous de monuments antérieurs, et que tous aussi ont, pour ces raisons, été remployés.

On verra au Paragraphe 5, p. 31, que les nombreuses fouilles pratiquées dans les terrains intérieurs et extérieurs du monument n'ont révélé aucune fondation autre que les fondations de notre édifice; il est donc impossible de considérer les matériaux qui le composent comme ayant appartenu à une construction antérieure, établie sur ce même emplacement. Mais alors quelle était l'origine de ces matériaux? Malheureusement, malgré de considérables recherches, j'avoue n'avoir rencontré aucun document de nature à résoudre cette question; mais je crois, cependant, pouvoir affirmer que tous ces matériaux hétérogènes ont appartenu à plusieurs édifices plus anciens que le nôtre, qui auraient été abandonnés ou détruits.

Recherchons maintenant l'usage auquel aurait pu ser-

Digitized by Google

vir cet édifice, ou plutôt la destination que lui réservaient les constructeurs d'alors.

§ 5. — DESTINATION DU MONUMENT

1° Etait-ce un Temple? — Quelques savants l'ont affirmé, sans toutefois le prouver, et il me paraît vraiment impossible d'admettre leur opinion ; en effet, tout temple, quelle que soit sa forme, possède une *cella*, au milieu de laquelle se trouve, en manière de fondation, un massif de grosse maçonnerie, destiné à recevoir un piédestal surmonté d'une statue. Notre construction possède, il est vrai, une *cella*, qui est la salle A, mais, au lieu de trouver à son centre un massif de grosse maçonnerie, on y voit, un peu rapprochée de la grande arcade D, une vaste *piscine* C, avec marches et canaux d'eau, dont les mortiers sont entièrement semblables à ceux employés dans les murs des constructions principales et secondaires de l'édifice primitif.

De plus, il n'y a pas d'exemple de temples, avec ou sans pronaos, même accompagnés de dépendances, qui aient été entourés, sur leurs quatre faces, par des constructions semblables à celles qui entourent la partie principale A de notre édifice ; car un temple dans ces conditions aurait été, contrairement aux usages, presque imperceptible à la vue du public. Or cette salle A, considérée par quelques savants comme temple, se trouvant entourée, à l'Ouest par la construction B, à l'Est par la construction P, au Nord par la construction N et au Sud par la construction O, devait être presque entièrement cachée.

Plusieurs archéologues, partisans de l'idée d'un temple,

Digitized by Google

ont également considéré la salle A comme temple ouvert sur ses quatre côtés, en la façon d'un *Quadrifons*, c'est-à-dire à air libre ; mais ils n'ont pas remarqué : d'abord, que cette salle possédait cinq ouvertures et non pas quatre ; ensuite, que ces cinq ouvertures, D, E, F, G, H, se trouvaient masquées, ainsi que nous venons de le dire, par les constructions secondaires couvertes L, N, O, P, dont les mortiers sont semblables à ceux de la salle A.

De ces diverses observations, il résulte que cet édifice n'a jamais été un temple, et que, construit d'un seul jet, il avait une autre destination.

2° Etait-ce un Monument funéraire? — L'opinion la plus accréditée, aujourd'hui encore, parmi les archéologues, est que notre vieil édifice aurait été construit pour abriter le mausolée de Claudia Varenilla, dont nos musées possèdent la superbe et fort importante inscription, et serait, par là même, un monument funéraire. Le raisonnement sur lequel ils se basent pour appuyer leur opinion peut se résumer ainsi : le bloc de marbre sur lequel se trouve l'inscription de Claudia faisait partie d'un mausolée ; or, ce bloc de marbre a été trouvé dans l'église appelée aujourd'hui temple Saint-Jean ; donc cet édifice recélait le mausolée et se trouvait être, de ce fait, un monument funéraire. Ce raisonnement paraît, à première vue, avoir quelque valeur, mais il semble devoir la perdre après discussion ; en effet : 1° il ne peut faire de doute pour personne que le bloc avec inscription ait appartenu à un mausolée, puisque l'inscription elle-même en fait foi. Passons ; 2° le bloc de marbre avec inscription a-t-il été vraiment trouvé dans le dit temple Saint-Jean? Tel est,

Digitized by Google

ce semble, le premier point à élucider. Nous allons laisser le soin de nous renseigner à ce sujet aux deux historiens les plus anciens du Poitou, qui tous deux se sont particulièrement occupés de cette question.

Dreux du Radier écrivait, en 1751, dans le *Journal de Verdun* (1) : « Des personnes de 80 et 82 ans ont assuré « que le transport (de l'inscription) avait été fait pendant « l'épiscopat de M. de la Rocheposai (2) ; mais, *sine die* « *et consule.* » — De son côté, et quelques années après, c'est-à-dire en 1782, Thibaudeau disait dans son *Histoire du Poitou* (3) : « Cette ancienne destination (celle de mo- « nument funéraire) du bâtiment de l'église Saint-Jean « pourrait être vraie s'il était prouvé que le marbre sur « lequel est l'inscription a réellement été tiré de cette « église ; mais on n'a sur ce fait qu'une espèce de tradition « très incertaine ; ce marbre peut avoir été trouvé dans « l'église même de Saint-Pierre (4), ou dans quelque autre « endroit à la proximité. On voit près de la porte orien- « tale (5) de cette église des blocs de marbre qui sont de « même grain que celui sur lequel est l'inscription (6) :

(1) Mai 1751, p. 349.

(2) Mgr de la Rocheposay a été évêque de Poitiers de 1612 à 1651.

(3) Edition de 1839, pp. 7 et 8.

(4) Dom Martenne et Dom Durand virent cette inscription dans la cathédrale en 1708 (*Voyage. littéraire de deux bénédictins*. 1717, t. I, p. 9). — Elle fut donnée à la Société des Antiquaires de l'Ouest, en 1836, par Mgr de Bouillé. — On la transporta, le 3 décembre 1836, dans le Baptistère Saint-Jean, nouvellement organisé en Musée. — On l'enleva du Baptistère en 1854, et on la porta dans une des salles de l'Ecole de Droit transformée en Musée. — Elle fut enfin enlevée de ce local en 1878, et déposée dans le Musée lapidaire de la rue des Grandes-Ecoles, où elle se trouve encore.

(5) Lisez : occidentale.

(6) Ces mêmes blocs ont été signalés par l'abbé Gibault, archéologue et bibliothécaire de la ville ; il engagea même à leur sujet, en 1823, une correspondance un peu serrée, avec le Maire et le Préfet, sans avoir l'air de connaître ce que Thibaudeau avait écrit, en 1782, sur l'invention du marbre

Digitized by Google

« on a aussi trouvé, en faisant des fouilles dans l'église « de Saint-Michel, de pareils blocs de marbre qui sont « près de la sacristie. — Le lieu où était le mausolée de « cette dame romaine est donc encore fort incertain (1). »

Il résulte de ces deux citations qu'on ne sait absolument pas si l'inscription a été trouvée dans Saint-Jean, et, dans le cas où on l'y aurait trouvée, depuis quelle époque elle y avait été placée.

3° Les épigraphistes qui ont étudié l'inscription de Claudia (2) ne sont pas entièrement d'accord sur sa date ; les uns la considèrent comme du Ier siècle, d'autres comme du IIe ou du IIIe et tous s'accordent à reconnaître qu'elle ne peut appartenir au IVe. — Mais il est à remarquer que le monument dit temple Saint-Jean, qu'on prétend avoir abrité le mausolée, ne peut être une œuvre des trois premiers siècles, attendu qu'il n'existe pas d'exemple de constructions faites à ces époques dans d'aussi mauvaises conditions que celles constatées dans ce monument. En effet : l'architecture y est traitée d'une manière déplorable, les colonnes ne sont pas généralement appareillées et ne s'ajustent même pas avec leurs bases et leurs chapiteaux, et les moellons eux-mêmes ont été empruntés

---

sur lequel on voit l'inscription de *Claudia Varenilla ;* il l'aurait connue que, sans doute, il ne lui serait jamais venu l'idé, de rattacher, ainsi qu'il l'a fait, sans apporter aucune preuve, les blocs de marbre signalés par lui, au marbre de l'inscription. Tout ce qu'il a écrit ainsi est donc sans utilité, et ne peut infirmer en rien ce que j'ai dit sur cette question. — Cette correspondance a été publiée dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (t. IV, 2e série, 1888, pp. 509-521).

(1) Allard de la Resnière n'a pas apporté de rectification sur ce passage dans ses *errata*.

(2) La bibliographie la plus complète qui a paru concernant l'inscription de Claudia Varenilla a été faite par le commandant Espérandieu, et se trouve publiée dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, t. V, 1888-89, pp. 321-338.

Digitized by Google

à diverses autres constructions plus anciennes. — Il faut donc reconnaître que le dit temple Saint-Jean actuel n'a pu abriter le mausolée, puisqu'il ne lui était pas contemporain.

Peut-être, me dirait-on, mais le mausolée pouvait occuper tout d'abord l'emplacement du monument actuel, être ensuite détruit, puis remplacé par celui que l'on voit aujourd'hui? A cela je répondrai que ce n'est pas possible ; car Siauve, en 1803, et les architectes des Monuments-Historiques, en 1852, ont bouleversé l'intérieur du monument : le premier pour savoir à quel usage il était jadis destiné, et les seconds pour enlever les morts qu'on y avait enterrés avant d'y établir un dallage ; et ils n'ont trouvé aucune trace de fondations de constructions antérieures ; j'ajouterai qu'au cours des importantes fouilles que j'ai moi-même pratiquées en 1895, en 1900 et en 1902 tout autour de l'édifice, je n'ai rencontré aucune trace de constructions, ou même de fondations autres que les constructions primitives dont j'ai donné la description.

4° Si, contrairement à notre pensée, quelques archéologues méconnaissaient la valeur des observations précédentes, nous pourrions étudier la question sous un autre jour et de la façon suivante.

Un monument funéraire est généralement destiné à abriter : soit un mausolée, soit un sarcophage ou une urne cinéraire contenant des restes humains, soit la statue de la personne à la mémoire de laquelle l'édifice était élevé, soit enfin un cénotaphe ; mais toujours le mausolée, le sarcophage, l'urne, la statue ou le cénotaphe occupaient le centre du monument quelle qu'ait été sa forme.

Tous les archéologues qui n'ont vu en notre édifice

Digitized by Google

qu'un monument funéraire connaissaient les conditions d'aménagement que nous venons de décrire ; ils les avaient admises, puisque quelques-uns d'entre eux ont même cru à l'existence d'un petit édicule dont le couronnement, supporté par des colonnes, auraient abrité l'urne, la statue et son piédestal, et ont également pensé que cet édicule aurait occupé le centre de la salle A. Mais les conditions dans lesquelles se présente cette salle ne répondent en rien aux conditions exigées par un monument funéraire ; en effet : 1° cette salle possède presque à son centre, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une cuve octogonale profonde et avec marches, maçonnée en la façon des murs qui l'entourent, et tient lieu et place de l'épaisse fondation qui eût été nécessaire à supporter l'édicule ainsi que le piédestal et la statue qu'il abritait ; 2° cette salle ne pouvait également être ouverte sur ses quatre faces et en communication directe avec le dehors, en la façon des *Quadrifons*, attendu que ses ouvertures D,E,F, G,H étaient masquées par les dépendances B,N,O,D, qui leur enlevaient presque entièrement le jour extérieur ; 3° enfin, les murs de ces dépendances, comme je l'ai rappelé déjà plusieurs fois, étaient faits avec les mêmes mortiers gris qui ont été employés dans la piscine C, dans tous les murs de la salle A et dans ceux des constructions dont elle était entourée ; de plus, jamais on n'a accolé à un monument funéraire de nombreuses dépendances semblables à celles qui font parties intégrantes de notre édifice primitif.

Il est donc manifeste que notre monument n'a jamais abrité le mausolée de Claudia et, partant, n'a jamais été un monument funéraire.

Digitized by Google

3° Etait-ce un Baptistère? — Puisque notre monument de première époque, tel que je l'ai décrit, ne répond à aucune des exigences des temples Gallo-Romains et des monuments funéraires, examinons si nous n'y trouverions pas les éléments des Baptistères à immersion, construits par les chrétiens peu après l'édit de Milan de 313.

Les Baptistères de cette époque se composaient principalement, d'après les auteurs liturgiques (1) :

1° D'un *naos* ou *cella*, salle au milieu de laquelle se trouvait une *piscine* généralement ronde, carrée, hexagonale ou octogonale, avec marches, alimentée d'eau par un canal d'amenée et un canal de sortie ; et Corblet fait remarquer que, « dans beaucoup de piscines, l'orifice du « canal d'écoulement est plus élevé que la bouche du « canal d'irrigation, ce qui maintenait le bassin à peu près « plein. Nous disons *à peu près*, puisque l'eau ne pouvait « s'élever au-dessus de l'orifice d'écoulement pris dans la « maçonnerie du bassin. » (T. II, p. 21.)

2° D'un *pronaos* ou *narthex*, « où se faisaient ordinai- « rement, après ou avant les offices, l'instruction des « catéchumènes ». (T. II, p. 455.) Il « était séparé de la nef « (*naos* ou *cella*) par un mur percé d'une vaste porte, et quelquefois de deux portes latérales ». (T. I, p. 454.)

(1) J'emprunterai la plupart des textes liturgiques concernant le baptême et les Baptistères au grand ouvrage de l'abbé Corblet, intitulé *Histoire du Sacrement de baptême*. Ce savant s'occupait avec une égale compétence d'histoire et d'archéologie ; il ne prit la plume, comme il le dit lui-même, qu'après avoir consulté 319 ouvrages ayant trait à ce sacrement ; et c'est pourquoi le travail qu'il nous a laissé est, sans contredit, le plus complet qui ait paru jusqu'à ce jour sur cette matière. J'ajouterai cependant, et en toute franchise, que cet ouvrage, dont la division est fort bonne, manque souvent de complément d'information, et ne distingue pas d'une manière assez claire certains détails s'appliquant aux églises de ceux s'appliquant aux Baptistères.

Digitized by Google

3° D'une *sorte d'abside* (1) qui, en communication avec le *naos*, contenait le trône épiscopal ; Corblet dit en effet : « En face de la porte se trouvait le trône épiscopal ou le « siège presbytérial. C'est là que s'asseyait le ministre « du baptême pour un certain nombre de cérémonies et « qu'il prononçait les instructions préparatoires quand « elles n'avaient pas eu lieu dans un autre endroit. » (T. II, p. 23.)

4° D'un *sacrarium*, car, nous dit Corblet : « Une ou plu- « sieurs absides servaient de *sacrarium ;* c'est là que l'on « gardait tout ce qui était nécessaire pour l'administra- « tion du triple sacrement ; que l'on conservait les robes « blanches laissées par les Néophytes, lesquelles devaient « être prêtées aux indigents ; c'est là enfin que les Caté- « chumènes se déshabillaient et qu'ils venaient reprendre « leurs vêtements. » (T. II, p. 18.)

5° Enfin, de *dépendances*, si nous nous en rapportons au texte suivant de Corblet : « Ces repas (ceux qui avaient « lieu après le baptême), toujours accompagnés de prières, « avaient parfois lieu dans une annexe du Baptistère. » (T. II, p. 464.)

L'ensemble et la distribution des bâtiments de notre grande construction primitive, figurés sur la PLANCHE I, paraissent bien répondre aux principales exigences récla-

(1) Je dis *sorte d abside* et non pas *abside*, parce qu'à l'époque de notre construction les baptistères ne possédaient pas d'*absides ;* c'est du moins la conclusion à tirer du texte suivant de Corblet, où il est dit : « Les plus an- « ciens Baptistères sont dépourvus d'absides et de chapelles. Mais on recon- « nut bientôt l'inconvénient de faire passer les Néophytes dans l'église voi- « sine pour recevoir les deux sacrements complémentaires du baptême, et « l'on construisit alors des absides où l'évêque pouvait donner la confirma- « tion et la communion. » (T. II, p. 18.)

Digitized by Google

mées par les Baptistères à immersion que nous venons de décrire. En effet :

1° La salle A possède, presque à son centre, une *piscine* octogonale à trois marches, alimentée d'eau courante et à niveau constant, par deux canaux placés horizontalement ; le premier amenait les eaux sur le fond de la piscine, et le second, qui lui est supérieur de 0 m. 25, les enlevait et les déversait au dehors de l'édifice ; elle répond donc bien aux conditions d'un *naos* ou *cella* des Baptistères, dans lequel on conférait le sacrement de baptême aux Catéchumènes.

2° La salle B est contiguë à la précédente A, et se trouve en communication avec elle par les deux portes G et H, en la façon des *pronaos* ou *narthex* des Baptistères, où l'on instruisait les Catéchumènes.

3° La salle P ne paraît pas être, à proprement parler, une *abside* puisqu'elle n'en a pas la forme ordinaire, et cependant elle répond aux exigences réclamées par l'endroit où le ministre du sacrement avait sa place et son trône. Cette salle, que j'ai appelée, pour les raisons données plus haut, *sorte d'abside*, était, comme le demande le texte cité, en face de la porte I, et se trouvait en communication directe avec le *naos* ou *cella*, par l'ouverture monumentale D, ce qui permettait au ministre du baptême de conférer ce sacrement aux Catéchumènes et de leur adresser les instructions habituelles. Cet endroit était donc bien celui réservé à l'évêque dans ce monument.

Faisons remarquer en passant que notre Baptistère, se trouvant dépourvu des *absides* nécessaires à l'administration des trois sacrements, ne pouvait servir qu'au seul sacrement de baptême, et que les deux autres sacrements

Digitized by Google

devaient être conférés à la cathédrale, qui en était très rapprochée. Les trois sacrements ne furent donc administrés dans notre édifice qu'à partir du moment où des absides lui furent ajoutées, c'est-à-dire à l'époque Mérovingienne, ainsi que je l'expliquerai dans le CHAPITRE II.

4° Les salles N et O auraient-elles rempli les fonctions de *sacrarium?* C'est ce que nous allons examiner.

D'après le texte de Corblet, que nous avons transcrit plus haut, et que nous allons résumer, le *sacrarium* était l'endroit où l'on gardait ce qui était nécessaire à l'administration du triple sacrement; où l'on conservait les robes blanches laissées par les Néophytes indigents; où enfin se déshabillaient et se rhabillaient ceux qui allaient être baptisés; et c'étaient les absides qui servaient à ces divers usages. Notre monument primitif n'avait pas *d'absides,* et cela se comprend, puisqu'on n'y administrait que le seul sacrement de baptême; néanmoins les salles N et O paraissent avoir rempli les conditions imposées aux *sacrarium;* en effet: d'une part, la salle O, qui était toute en longueur, puisqu'elle mesurait 14 m. 60 et n'avait que 1 m. 30 de largeur, ne pouvait servir aux Néophytes pour se déshabiller et se rhabiller; mais ses dimensions se prêtaient admirablement à un vestiaire; ajoutons aussi qu'elle était en communication directe avec la *cella* par la grande porte F; ce serait donc là qu'auraient été conservées les robes blanches destinées aux indigents; — d'autre part, les salles N et N', qui n'en font réellement qu'une, puisqu'elles ne sont séparées que par un mur de refend, sans doute autrefois avec porte, ont d'assez vastes proportions, et communiquaient, comme la salle O, avec la *cella* et sa piscine, par la porte E; toutes les conditions qu'elles

Digitized by Google

possédaient ne peuvent laisser de doute sur leur destination, et ce serait là que les Catéchumènes quittaient leurs vêtements et venaient les reprendre (1). Ces trois salles auraient donc servi de *sacrarium* à notre Baptistère.

5° Je ne puis considérer comme simples dépendances les salles O, N et P, auxquelles je viens de donner leurs attributions, puisqu'elles faisaient parties intégrantes du Baptistère; je crois cependant devoir y ajouter la salle S, parce qu'elle devait se trouver en communication avec celle que j'ai appelée *sorte d'abside* P, attendu que Corblet parle du repas qu'on prenait après le baptême, « parfois dans *une* des *annexes* du Baptistère. » (T. II, p. 464.) Puisqu'il y avait des annexes dans les Baptistères, je ne vois pas pourquoi je ne considérerais pas la salle S comme une annexe de notre Baptistère, destinée peut-être au personnel des cérémonies qui s'y accomplissaient.

Si je n'ai pas parlé jusqu'ici du *porche*, c'est que les auteurs liturgiques ont attribué à cette sorte de *narthex extérieur*, appelé *porche*, une date postérieure à celle des Baptistères primitifs (2). Mais j'affirme que ce *porche*,

(1) Ajoutons ici pour mémoire quelques textes de Corblet : « les cathé-« chumènes se dépouillaient de tous leurs vêtements pour descendre dans la « piscine » (T. II, p. 396) ; — « il est juste de remarquer que le baptême « s'administrait pendant l'obscurité de la nuit, et que s'il se donnait pendant « le jour, c'était encore dans l'ombre parce que les Baptistères étaient très « faiblement éclairés par de rares et étroites fenêtres » (T. II, p. 360) ; — « quand il n'y avait qu'un Baptistère, on baptisait à des heures différentes, « d'abord les hommes et ensuite les femmes » (T. II, p. 359).

(2) Il n'est pas étonnant que les savants dont les études ont eu pour sujet les Baptistères n'aient pu écrire d'une manière complète et sûre, car ils ont manqué d'informations. Il ne pouvait en être autrement, attendu que les dépendances de notre Baptistère n'étaient pas connues, et que la majorité des Baptistères, dont ils ont parlé, ont été mutilés ou remaniés, ou se sont trouvés et se trouvent encore dans des conditions telles qu'il a été et qu'il sera impossible de les étudier au moyen de fouilles, seul moyen pourtant efficace pour connaître à fond un monument.

Digitized by Google

qui est désigné sur le plan par les lettres L, L′, L″, a été construit en même temps que tout le reste de l'édifice, car ses murs sont liaisonnés avec ceux du *narthex*, et les mortiers gris qu'on y a employés sont semblables à tous ceux mis en œuvre dans notre édifice primitif. Je le considère donc comme *porche* ayant fait partie intégrante et contemporaine de notre antique Baptistère.

De toutes ces nombreuses observations, une conclusion s'impose avec force, laissant loin derrière elle les hypothèses fantaisistes, du *Quadrifons*, du temple païen, et du monument funéraire, c'est celle que les constructions primitives de notre édifice et leurs substructions n'ont pu appartenir qu'à un Baptistère à immersions, construit de toute pièce, aussitôt après la reconnaissance officielle du christianisme.

§ 6. — DATE DU MONUMENT

La date que j'ai attribuée jusqu'ici à la construction primitive de l'époque Romaine demande à être justifiée; c'est ce que je vais essayer de faire.

Les documents authentiques, seuls capables de fixer avec certitude les dates que nous recherchons, manquent absolument; mais il me semble possible d'arriver à les connaître, d'une manière au moins probable, à l'aide des observations suivantes :

1° Cette construction primive, étant un Baptistère, n'a pu être édifiée avant 313, époque à laquelle la religion chrétienne fut, pour la première fois, reconnue par les pouvoirs publics;

2° Tous les matériaux qui entrèrent dans cette cons-

Digitized by Google

truction, tels que moellons ordinaires, moellons échantillonnés de diverses dimensions, colonnes, bases et chapiteaux, cordons, bandeaux et impostes, provenaient certainement de constructions diverses antérieures au Baptistère, c'est-à-dire antérieures au IVe siècle, puisque tous se trouvaient remployés;

3° La disparité de ces matériaux, l'inexpérience avec laquelle ils furent mis en œuvre, le caractère informe et fort peu architectural donné à cette construction, l'absence complète des matériaux neufs dans sa confection, tout cela semble indiquer que les chrétiens, peu fortunés sans doute, et pressés de jouir de la liberté dont ils venaient d'être investis, construisirent en toute hâte, et en la façon que nous venons de dire, un Baptistère qui était indispensable à leur sainte religion. Cette construction paraît donc avoir été faite presque aussitôt après la publication de l'édit de 313;

4° N'appartenant pas à l'école hypercritique moderne, et reconnaissant à la *tradition* la valeur que lui accorde l'Église, je crois que l'épiscopat de saint Hilaire a été précédé de plusieurs autres. Pouvait-il en avoir été autrement? Je ne le crois pas; en effet : si Hilaire n'était pas né à Poitiers au commencement du IVe siècle, ce que l'on ne sait pas au juste, il y devint certainement rhéteur, y fut converti, y fut baptisé vers l'an 342 (1), puis y fut désigné évêque par l'acclamation du peuple vers 356 (2). Hilaire n'a certainement pas été converti comme saint Paul; s'il en avait été ainsi, l'histoire en eût parlé, mais elle reste muette à ce sujet; son intelligence et sa foi

(1) (2) Dom Chamard, *Hist. Eccl. du Poitou* (*Mémoires de la Société des Antiq. de l'Ouest.*, T. XXXVIII, p. 217).

Digitized by Google

furent éclairées par les disciples du Christ, et pourquoi pas par un évêque? Puisque le peuple l'acclama lui-même à l'épiscopat, c'est que le peuple savait ce qu'était un évêque. Je demeure donc entièrement persuadé qu'une chrétienté était parfaitement organisée avant l'évêque Hilaire, qu'elle avait eu d'autres évêques avant lui, et qu'à elle seule nous sommes redevables du Baptistère Saint-Jean.

Il semble résulter de ces dernières observations que notre Baptistère Saint-Jean fut construit aussitôt après la promulgation de l'édit de Constantin. Si cette opinion n'est pas certaine, elle me paraît du moins extrêmement probable.

Digitized by Google

CHAPITRE II

AMÉNAGEMENTS MÉROVINGIENS

[VIIe Siècle]

A l'époque que nous croyons être Mérovingienne, et dont nous recherchons la date au § 2 de ce Chapitre, ce très ancien et fort important Baptistère fut l'objet de transformations si considérables que son aspect, tant intérieur qu'extérieur, devint méconnaissable, ainsi qu'on va le voir.

§ 1. — AMÉNAGEMENTS

On combla la *piscine* C ; — les *sacrarium* N et O, ainsi que l'*espèce d'abside* P, et la salle S, et les espaces R et Q furent abandonnés ; — la presque totalité du *porche* I, et les prolongations Nord et Sud de son mur de façade subirent le même sort ; — enfin, l'escalier T fut condamné, au moyen d'un mur placé entre la 9e et la 11e marche ; et les murs qui en formaient la cage furent démolis au ras du sol. On conserva cependant l'usage de la cave, si l'on en juge du moins par un escalier, certainement postérieur au précédent, qui se trouve dans une maison voisine (1) et y donne accès.

(1) Cette maison était autrefois le Doyenné de Saint-Pierre, et est aujourd'hui le Monastère de Sainte-Croix, habité par les Bénédictines de Ligugé.

Digitized by Google

La démolition de ces vingt murs s'arrêta heureusement au niveau du nouveau sol extérieur du monument, qui venait d'être rehaussé de 0 m. 42 sur le précédent; c'est ce qui m'a permis de retrouver toutes leurs fondations, et de faire conserver apparentes celles rencontrées dans les douves qui entourent l'édifice.

Il ne resta donc de la construction primitive, après l'achèvement des grandes destructions, que la *cella* A avec ses nouveaux fonts baptismaux (1) et le *narthex* B, c'est-à-dire le parallélogramme rectangle central.

D'aussi importantes modifications ne semblent pas avoir été motivées par une cause accidentelle quelconque, mais plutôt par une volonté bien arrêtée de transformer l'édifice et de l'approprier à de nouvelles exigences.

Il serait peut-être alors permis de penser que le but poursuivi aurait été de convertir cet ancien Baptistère à immersion, en un Baptistère à infusion; c'est du reste ce qui semble résulter des aménagements nouveaux dont il fut l'objet et dont voici les détails :

1° Absides. — On créa trois *absides :* l'une à l'Est, et les deux autres au Nord et au Sud; — celle de l'Est, de forme pentagonale, avec un pignon extérieur, reçut le jour par une petite fenêtre, et possédait une charpente apparente ; ses fondations furent établies sur quelques murs primitifs et sur le sol sablonneux qui les séparait ; elle était en communication avec la *cella* par l'ancienne baie D; — les deux autres, c'est-à-dire celles du Nord et du Sud, avaient la forme d'un parallélogramme rectangle,

(1) Ces fonts baptismaux ont été décrits aux pages 9, 15 et 16, 53 et 73 de cette étude.

Digitized by Google

et se trouvaient munies de pignons extérieurs ; — leurs fondations, composées d'un blocage de grosse maçonnerie, n'avaient pas été symétriquement employées ; ainsi : celles de l'*abside* du Nord remplissaient les rigoles creusées dans la terre et le sable, destinées à les recevoir, parce qu'il ne se trouvait sur leur passage aucun mur de la construction primitive ; tandis que celles de l'*abside* du Sud ne reposaient dans le sol que là où ces vieux murs n'existaient pas, et là où ils existaient, ces murs eux-mêmes servaient de fondations. Il est bon de rappeler que les murs de la construction primitive n'avaient pas été entièrement démolis, mais seulement arasés à 0 m. 42 en dessus du sol.

Les fondations de ces *absides*, de même que leur forme rectangulaire, ne peuvent être mises en doute, attendu : que, d'une part, elles ont été retrouvées, au cours des fouilles, à la place qu'elles occupaient et qu'elles occupent encore, sauf pourtant celles du Nord, actuellement détruites, et qu'il m'a été possible de les relever et d'en prendre le détail ; que, d'autre part, elles sont figurées sur un plan qui paraît avoir été dessiné vers 1740 et semble représenter l'intérieur de l'église Saint-Jean tel qu'il était de 1703 à 1750 ; ce plan se trouve à la bibliothèque de la ville, dans un gros volume où ne se voient que des dessins manuscrits (1). Elles auront, sans doute, été mises à jour au moment où l'on reconstruisit l'*abside* semi-circulaire qu'elles supportaient, c'est-à-dire vers 1703, et leur souvenir s'en sera perpétué, car il est à croire

(1) Ce volume est inscrit au Catalogue sous le n° 545, et le dessin s'y voit au folio 270.

Digitized by Google

qu'aussitôt la réparation de cette *abside* terminée les terres qui l'entouraient auront été remises en place.

Ces deux *absides* communiquaient avec la *cella* par les grandes portes E et F ; elles étaient éclairées par une petite fenêtre, couvertes par des charpentes apparentes, et les matériaux des murs antérieurs, qu'on venait de démolir, servirent à leur construction. Plus tard, ainsi que je le dirai au CHAPITRE IV, p. 59, on les changea de forme et on les voûta.

La jonction des *absides* Nord et Sud au mur de la *cella* fut établie de la manière suivante : on enleva les deux colonnes des grands arcs E et F les plus rapprochées de l'extérieur, et on les remplaça par des pilastres en maçonnerie échantillonnée, qui supportèrent la charge de l'archivolte laissée sans soutien par l'enlèvement des deux colonnes.

Ces pilastres, simplement accolés aux pieds-droits, également échantillonnés, contre lesquels se trouvaient les colonnes avant leur enlèvement, prirent l'épaisseur de leurs murs rectangles dont ils faisaient partie, au ras du mur extérieur de la *cella*, et furent liaisonnés avec lui au moyen d'arrachements pratiqués dans ses parois.

Le mode de jonction de l'*abside* de l'Est au mur de la *cella* fut beaucoup moins compliqué, puisqu'il n'y avait pas de colonnes à enlever, et de charges à supporter ; il consista à liaisonner les deux extrémités de ses murs avec les parois extérieure et intérieure de l'ouverture D de la *cella* au moyen d'arrachements.

On augmenta l'intérêt que comportaient en elles-mêmes ces *absides*, en décorant leur intérieur par des ornementations architecturales et par des peintures. Laissons de

Digitized by Google

côté les peintures, puisqu'elles sont postérieures à l'époque qui nous occupe, et qu'il en sera question ailleurs, mais disons un mot de leur décoration architecturale.

La décoration architecturale intérieure de l'*abside* de l'Est consistait : 1° dans la petite niche cintrée placée au-dessous de l'appui de la fenêtre, et dans la fenêtre elle-même, dont les angles de son ébrasement sont garnis de colonnettes assises sur des bases et couronnées par des chapiteaux; ces colonnettes, surmontées d'un tailloir formant imposte, soutiennent la partie de face de l'archivolte plein cintre de la fenêtre ; — 2° dans deux petites baies de moyenne profondeur, aveuglées en leur fond, ayant la forme d'un parallélogramme allongé, et placées à 1 m. 85 au-dessus du dallage; elles occupent chacune, à droite et à gauche de l'*abside*, le centre des deux murs unis entre eux par un angle obtus, et trois colonnes, qui, reliées entre elles par des archivoltes plein-cintre, leur servent de décoration (1); — 3° dans la charpente apparente elle-même. — Ajoutons que ces décorations paraissent avoir été complétées par une mosaïque qui servait de dallage, car on en a retrouvé un fragment en place, au cours des grandes restaurations de 1856.

La décoration architecturale intérieure des *absides* du Nord et du Sud est beaucoup moins compliquée que celle que nous venons de décrire, car elle consiste tout simplement, pour chacune d'elles : 1° en deux fortes colonnes avec bases et chapiteaux (2), qui supportent l'ar-

(1) Ces deux colonnettes et ces six colonnes, de même que leurs chapiteaux, sont en marbre, et proviennent, ainsi que leurs bases, qui sont en pierre, de monuments antiques. — Tous ces aménagements sont actuellement encore visibles.

(2) Ces colonnes et ces chapiteaux sont en marbre et les bases en pierre ; ils proviennent, comme les précédents, de monuments antiques.

Digitized by Google

chivolte de leurs ouvertures E et F par lesquelles ces *absides* communiquent avec la *cella*; 2° en un cordon mouluré qui, partant des tailloirs des chapiteaux, règne sur les faces de tous les murs et supporte une attique sur laquelle repose une charpente; 3° sans doute aussi, en une petite fenêtre, du genre de celle de l'*abside* de l'Est, pratiquée au milieu du mur de fond surmonté d'un pignon. Il est bon de faire remarquer que les matériaux employés dans ces *absides* proviennent de la démolition des murs des constructions primitives, et qu'ils ont été mis en œuvre avec une grande maladresse. Ajoutons aussi que ces trois *absides*, surtout celles du Nord et du Sud, reçurent de notables modifications dans le cours du XIIIe siècle, ainsi qu'on le verra au CHAPITRE IV, § 2.

2° Surhaussement de la Cella. — La création de ces trois *absides* occasionna, comme nous venons de le voir, la destruction des *sacrarium* N et O, et de la *sorte de narthex* P, et priva, par là même, la *cella* de la faible lumière que lui procuraient, d'une manière indirecte, les petites fenêtres de ces appartements; on venait, il est vrai, de l'éclairer par les modestes fenêtres des trois nouvelles *absides*, mais la lumière qu'elles répandaient était vraiment trop faible pour éclairer une salle aussi vaste que la *cella*. Il fallut alors chercher un éclairage nouveau et abondant.

Le moyen semblait tout indiqué: rehausser l'édifice et établir dans son surhaussement quelques fenêtres d'assez grandes dimensions.

On établit donc quatre nouveaux murs sur les tablettes moulurées qui recouvraient les anciens murs de la *cella*.

Digitized by Google

Tous quatre furent montés à 5 m. 60 de hauteur, et trois d'entre eux, ceux du Nord, de l'Est et du Sud, reçurent chacun deux fenêtres de 2 m. de hauteur sur 1 m. 10 de largeur, sans compter leurs ébrasements intérieurs; ce qui porta à six le nombre des fenêtres. — Les murs de l'Est et de l'Ouest furent arasés horizontalement à la hauteur indiquée plus haut, tandis que les deux autres, à même arasement, supportèrent chacun un pignon de 2 m. 65 de hauteur, ainsi que l'exigeait la nouvelle charpente. De plus, cette charpente fut faite à deux rampants, qui regardèrent l'Est et l'Ouest, contradictoirement à ceux de l'ancienne charpente, qui regardaient le Nord et le Sud. — Tous ces aménagements une fois terminés, la difficulté se trouva résolue, puisque l'on s'était procuré la lumière désirée.

3° **Contreforts**. — L'architecte auquel incombait la responsabilité de ces aménagements eut, sans doute, peur que la surcharge donnée aux vieux murs ne les fatiguât; il fit fortifier chacun de leurs angles Sud-Est et Nord-Est par deux solides contreforts qui partirent du bas et s'arrêtèrent au cordon mouluré placé entre les vieux murs et les nouveaux.

Ces contreforts furent vivement critiqués; on alla même jusqu'à leur attribuer une origine purement moderne. Or, à part la forme extérieure qu'on leur a donnée sans connaître celle qu'ils avaient primitivement, puisqu'elle avait disparu, il est certain que ces contreforts ne sont pas dus à la fantaisie des architectes qui ont restauré le monument, mais qu'ils ont été construits à l'époque du rehaussement de la partie centrale de l'édifice, et je vais le prouver.

Digitized by Google

Consultons d'abord MM. Joly-Leterme et Ch. de Chergé qui, à divers titres, sont bien plus en mesure de nous renseigner à leur sujet que tous les archéologues poitevins ou autres, qui se sont jusqu'ici occupés de cette question.

1° M. Joly-Leterme, architecte de la Commission des Monuments-Historiques, fut chargé, par le Ministère, de toutes les grandes restaurations du Baptistère Saint-Jean; il en suivit, avec zèle et intelligence, les travaux dans leurs moindres détails. Un grand nombre de documents fournis par lui, concernant ces restaurations, sont conservés aux archives de la Commission, à Paris, rue de Valois, n° 3, et y sont classés dans le dossier qui a pour titre: Temple Saint-Jean de Poitiers. Parmi les pièces de ce dossier se trouve un long rapport adressé par M. Joly-Leterme à M. le Ministre, à la date du 24 décembre 1855. J'en extrais le passage suivant, qui ne sera pas sans intérêt dans la circonstance : « Il n'est question dans aucun « plan ancien, ni dans aucun souvenir, d'autres construc- « tions ni appendices à cet édifice. En fouillant pour « reprendre en sous-œuvre les murs soufflés, jusque dans « le fond, nous avons rencontré *les fondations et les pre- « mières assises de deux absides circulaires latérales*, de « même construction, de même appareil exactement que « le corps principal du Temple (1), liées avec celui-ci de

(1) Si les matériaux employés dans ces absides et dans ces contreforts sont semblables à ceux dont est composé le corps principal du Baptistère, c'est qu'on trouva plus simple, et surtout plus économique, de les emprunter aux nombreuses constructions primitives que l'on venait de démolir, que de s'en procurer de nouveaux. — Joly-Leterme aurait aussi pu, en y regardant d'un peu plus près, constater que les mortiers des constructions de première époque ne sont pas semblables à ceux de la seconde, et que les premiers sont gris et les seconds jaunes.

Digitized by Google

« telle manière qu'il est évident qu'elles ont été cons-
« truites ensemble. De plus, *aux angles du Temple et de*
« *l'abside des substructions élevées encore au-dessus de*
« *l'ancienne fondation indiquent que cet édifice avait été*
« *soutenu par des contreforts d'appareil* et de construction
« semblable à ceux des murs du Temple (1), liés avec eux,
« comme les absides et établis dans le prolongement de
« ces murs avec une saillie de 1 m. 20 à l'abside et de
« 2 m. 10 aux angles du Temple. »

2° Ce même architecte fut pris à partie au sujet de la restauration des contreforts, dans une séance tenue à Poitiers, en présence de M. de Caumont, le 24 mars 1857, par la Société Française d'archéologie, et donna les raisons qui le guidèrent dans ce point particulier de sa restauration. N'ayant pu trouver son texte, je transcris le procès-verbal de cette séance qui se réfère à cette question. Le voici.

« M. Joly-Leterme, l'un des architectes du gouverne-
« ment qui ait le plus habilement travaillé à la restauration
« de nos monuments du Poitou, a pris ensuite la parole
« pour combattre la critique du rapport et ses conclu-
« sions !

« Il a attaché beaucoup de prix aux travaux de Saint-
« Jean et il les a suivis avec le plus grand soin. *S'il a*
« *construit les contreforts tant blâmés, c'est qu'à son avis*
« *il existait aux fondations et sur les flancs de l'édifice des*
« *traces certaines. Cinq d'entre eux avaient conservé plu-*
« *sieurs assises de leurs fondations, et, jusqu'au point où*
« *ils ont été élevés, on a constaté les arrachements de pierres*

(1) Voir note page précédente.

Digitized by Google

« *qui formaient crochet et reliaient les murs du monument* « *aux contreforts d'autrefois* (1). »

3° M. Charles de Chergé, l'un des savants les plus compétents et les plus dévoués qu'ait possédés la Société des Antiquaires de l'Ouest, consacra la meilleure partie de son talent et de son zèle à notre antique Baptistère. Il fut l'un de ses ardents défenseurs au moment où l'on songeait à le détruire; c'est à lui qu'on est en partie redevable de sa conservation et même de sa restauration. Les archives du département, de la ville et de la Commission des Monuments-Historiques contiennent un très grand nombre de lettres qu'il a écrites et de rapports qu'il a rédigés en faveur de ce précieux monument; j'ajouterai même qu'il fut le seul à avoir constamment suivi et contrôlé ses grandes restaurations.

Voici ce qu'il dit, au sujet des contreforts, dans la 3e édition de son *Guide du voyageur à Poitiers*, publié en 1872, p. 105 : « Les contreforts ont été retrouvés dans « les fouilles existant encore à 0 m. 60 de hauteur, et les « arrachements qu'on voyait autrefois sur le parement « des murs aux arêtiers, dans toute la hauteur de l'édifice « et qui, jusqu'à la découverte des bases des contreforts, « avaient été pour nous une énigme insoluble, devinrent « parfaitement intelligibles et indiquèrent, sans qu'un « doute fût possible, le système de contreforts. »

4° J'ai tenu à me rendre compte, par moi-même, des procédés employés dans la construction de ces quatre contreforts, et voici les résultats de mes investigations :

— Le contrefort *Sud*, destiné à fortifier l'angle exté-

(1) *Bull. Monumental* de 1837.

Digitized by Google

rieur Sud-Est de la *cella*, prit une partie de sa fondation dans le terrain laissé libre entre l'escalier T et le mur du *sacrarium* O faisant retour sur celui de la *cella*, et l'autre partie vint recouvrir les deux tiers de ce mur. Et c'est sur cet empattement que fut élevé, avec une largeur moins grande, le contrefort que l'on voit aujourd'hui. La construction de ce contrefort a rendu impossible l'usage de l'escalier, comme il a été dit plus haut ;

— Le contrefort *Est*, qui forme angle avec le précédent, prend son épaisseur sur une partie de l'ancien mur Sud de la salle P ; la légère inclinaison qu'on lui a donnée vers le Nord provient, je crois, d'un mur de clôture, que j'ai retrouvé ; épais seulement de 0 m. 50, il avait la même inclinaison que celle du contrefort dont il faisait le prolongement ;

— Le contrefort *Nord*, qui fortifiait l'angle Nord-Est extérieur dans la *cella*, a été construit dans les mêmes conditions que celui du Sud, c'est-à-dire que ses fondations furent établies en partie au dehors et en aplomb du mur Est du *sacrarium* N, et en partie sur ce mur ;

— Le contrefort *Est*, qui fait angle droit avec le précédent, a été construit de toutes pièces, c'est-à-dire, fondation et élévation, dans une partie du terrain laissé libre de la salle S.

J'ajouterai que les mortiers employés dans ces quatre contreforts, ainsi que dans leurs fondations, sont de couleur jaune, tandis que ceux mis en œuvre dans les anciens murs, sur lesquels plusieurs de ces contreforts prennent appui, sont de couleur grise.

Il résulte des renseignements, si nets et si précis,

Digitized by Google

de MM. Jolly-Leterme et de Chergé, et des quelques observations que j'y ai jointes, que les quatre contreforts, flanqués aux angles Nord-Est et Sud-Est de la *cella*, ont été construits à l'époque Mérovingienne, et que ceux que l'on voit aujourd'hui, à part peut-être la forme qu'ils revêtent, n'en sont que la restitution.

4° Décorations extérieures. — Les faces extérieures des nouveaux murs établis sur les anciens de la *cella*, de même que le fronton des trois *absides*, reçurent de nombreuses décorations. Comme il n'entre pas dans le cadre de cette étude de décrire l'ordre dans lequel ces éléments décoratifs ont été placés, je me bornerai à signaler leur genre, et la manière dont ils furent employés, et j'ajouterai à ces renseignements quelques observations qui s'y rapportent.

Tous ces éléments décoratifs sont en pierre, et se composent des pièces suivantes : cordons moulurés ; — impostes avec moulures méplates ; — pilastres avec bases et chapiteaux, peu saillants et monolithes ; — frontons de moyenne grandeur, dont les moulures et l'ornementation sont prises dans l'épaisseur de la pierre ; — autres frontons, plus petits, avec moulures rapportées, ou prises dans l'épaisseur de la pierre, avec incrustations de terres cuites représentant l'étoile à six rais ; — arcs archivoltés avec croix pattée dans le tympan ; — pierres plates rectangulaires surmontées d'un fronton ; — ancienne frise, employée comme rampant, dans les deux pignons Nord et Sud, avec incrustations de terres cuites ; — corniche avec modillons ; — enfin chaînes de briques.

L'ornementation affectée à la plupart de ces pierres

Digitized by Google

contient les principaux éléments décoratifs qui caractérisent l'Art Mérovingien, entre autres les *palmettes*, les *fleurs de Marguerite*, les *fleurs de lys*, et les *étoiles à six rais* qu'on y voit en assez grand nombre ; et de nos jours la grande majorité des archéologues s'accordent à reconnaître cette ornementation comme vraiment Mérovingienne (1).

L'époque à laquelle toutes ces intéressantes pierres ont été travaillées étant généralement admise, ainsi que je viens de le dire, il me semble bon d'indiquer la manière dont elles ont été mises en œuvre, et de savoir si on les a confectionnées pour notre monument, ou si elles ont été simplement empruntées à un édifice de date plus ancienne.

D'aucuns ont cru, sans en rechercher la preuve, que ces sculptures avaient été enchâssées, en la façon des marqueteries, dans les murs, postérieurement à leur construction; mais il n'en est rien, car il résulte d'un examen sérieux fait sur place qu'elles ont été mises en maçonnerie, et à l'endroit qu'elles devaient occuper, au fur et à mesure que l'on élevait le mur dont elles font parties.

Quant à savoir si l'architecte, qui dirigea la sculpture de ces pièces décoratives, les destinait à notre édifice ou à tout autre, rien n'est plus facile ; l'analyse attentive de quelques-unes d'entre elles suffira pour nous fixer à ce

(1) Voir l'enseignement de L. Courajod sur la décoration à l'époque Mérovingienne dans : 1° *Louis Courajod. Leçons professées à l'Ecole du Louvre de 1887-1896. Paris, Picard, 1899* (T. I, pp. 307-345) ; — 2° *Un historien de l'art français, Louis Courajod, par Marignan. Paris, Bouillon, 1899* (T. I, pp. 20-24).

Digitized by Google

sujet. On remarque en effet : — que la tête des quatre frontons de moyenne grandeur a été coupée; — que les parties supérieures des chapiteaux des quatre pilastres monolithes placés à l'Est ont été diminuées de 0 m. 12 à 0 m. 18; — que, parmi les pilastres du Nord et du Sud, les uns sont dépourvus de leur tailloir et coupés dans la hauteur de leur fût, et que les autres, qui conservent leur tailloir, ont été également raccourcis d'environ 0 m. 15 dans leurs fûts.

Rien que les mutilations subies par 16 de ces pierres sculptées, et la manière si peu normale dont elles et les autres furent employées, suffisent à prouver qu'aucune de ces pierres n'a été faite pour orner notre monument, et que, partant, elles proviennent d'un autre édifice.

Si l'on me demande le nom de l'édifice qu'on aurait ainsi privé de sa décoration, au profit de notre Baptistère, je répondrai qu'il est impossible de le désigner d'une manière rigoureusement précise, attendu qu'il n'existe aucun document de nature à résoudre cette question. J'ajouterai cependant que, d'après le relevé que j'ai fait des chapelles antérieures à la transformation du Baptistère Saint-Jean, la chapelle Saint-Marie-hors-les-Murs semblerait bien être celle qui se serait le mieux prêtée à cette opération. Cette chapelle, on le sait d'après plusieurs documents authentiques qui lui sont contemporains, fut construite à la fin du VIe siècle par sainte Radegonde, épouse du Roi Clotaire Ier. Son vocable a été changé à une époque et pour des raisons restées jusqu'ici inconnues, et elle ne possède même plus actuellement aucun reste visible de sa construction primitive. On aurait pu, ce semble, démonter cet édifice pour cause

Digitized by Google

d'agrandissement, et en utiliser ailleurs tout ou partie de sa décoration (1).

5° Le Narthex. — J'avoue qu'il n'est pas facile de retrouver les modifications apportées au *narthex*, attendu que tous les murs qui le composaient primitivement ont été presque entièrement refaits à une époque postérieure à celle dont nous nous occupons en ce moment, et dont il sera question au CHAPITRE III. Je crois cependant pouvoir affirmer que ses murs Ouest, Nord et Sud n'ont pas été surhaussés de 5 m. 60, comme le furent ceux qui circonscrivent la *cella*, attendu que s'ils avaient subi ce surhaussement, tous les murs de la *cella* et du *narthex* se seraient trouvés à la même hauteur, et dès lors il aurait suffi pour les recouvrir de démonter l'ancienne charpente et de la remonter sur tous les murs nouvellement rehaussés. Mais c'est ce qui n'a pas été fait, puisque, ainsi que nous l'avons vu plus haut, les quatre murs surhaussés de la *cella* furent recouverts par une charpente neuve avec pignons, orientée du Nord au Sud, contradictoirement à l'ancienne charpente qui se trouvait orientée de l'Ouest à l'Est. D'après ces observations, il est croyable que le *narthex* conserva la partie de l'ancienne charpente qui la couvrait primitivement, mais il est possible aussi que les trois murs qui la supportaient aient été relevés, non

(1) Il est à remarquer que les décorations qui se voient en Poitou sur les pierres du Baptistère Saint-Jean, et sur les couvercles des sarcophages d'Antigny et de Béruges, toutes du VIe siècle, sont beaucoup plus artistiques que les décorations, de même date, rencontrées dans les autres régions de la France. On pourrait, je crois, trouver la cause de cette supériorité en ce que sainte Radegonde jouissait d'une grande fortune, qu'elle reçut d'Orient des coffrets et des étoffes, en même temps que de nombreuses reliques, et que le fidèle et dévoué Fortunat, que Clotaire lui avait adjoint comme administrateur temporel, était artiste.

Digitized by Google

de 5 m. 60, comme ceux de la *cella*, ainsi qu'on vient de le voir, mais d'environ 1 m. 15. En effet le mur extérieur Ouest de ce *narthex* ainsi que ses retours possédaient une corniche supportée par des modillons, qui provenaient d'une autre construction. Ces pierres décoratives, d'après ce qu'il en reste, étaient de la bonne époque Mérovingienne; elles ont bien pu provenir de l'édifice auquel furent empruntées toutes les pierres sculptées qui décorent les façades extérieures de la *cella*.

6° La Porte. — On venait de surhausser de 0 m. 42 le sol extérieur des terrains qui entouraient le monument, sans cependant apporter aucune modification aux niveaux de ses salles intérieures. Ce surhaussement rendit, comme cela se conçoit, fort difficile, pour ne pas dire impossible, l'usage de la porte I de la construction primitive ; elle fut donc démontée et reconstruite, avec cependant quelques modifications (1), à la même place, et avec les anciens matériaux, mais à une hauteur correspondante à celle du nouveau sol de la rue. — Ce surhaussement du sol extérieur est certain, car au cours des fouilles opérées en aplomb dans les terrains de la façade extérieure Ouest de l'édifice, j'ai retrouvé, au-dessus du seuil de l'ancienne porte, la fondation en maçonnerie de mortier jaune qui supportait le nouveau seuil. — J'ajouterai que ce même surhaussement extérieur contraignit l'architecte du monument à porter à l'intérieur, de deux à quatre, y compris la

(1) Ces modifications consistèrent à placer contre le premier tiers de l'épaisseur des pieds-droits de la porte, les deux colonnes qui occupaient primitivement le centre de ces pieds-droits, et, par là même, à modifier la disposition des trois archivoltes.

Digitized by Google

màrche palière, le nombre des marches destinées à mettre le dehors de l'édifice en communication avec le dedans.

7° Le Porche. — Le porche L, qui servait de vestibule couvert au *narthex* du Baptistère primitif, subit le même sort que tous les bâtiments qui l'entouraient ; il fut détruit. Sa destruction s'imposait, car, vu le surhaussement du sol extérieur, il ne pouvait être conservé à moins d'être d'abord démonté, puis remonté à la hauteur du nouveau sol; ce qui, il faut l'avouer, eût été peu pratique en même temps que fort dispendieux; on renonça donc à son usage. Deux parties de ses murs furent cependant conservées; ce sont les deux pieds-droits qui, unis au mur extérieur de la façade du *narthex*, à droite et à gauche de la porte I, servaient d'appuis aux colonnes et de sommiers aux archivoltes. Ils furent surhaussés et recouverts d'une petite toiture à un rampant, en la façon des auvents (1). Tous les autres murs ne furent heureusement démolis qu'au ras du nouveau sol extérieur ; c'est ce qui m'a permis de retrouver en place les seuils des portes, ainsi que plusieurs bases, et de prendre les cotes et les détails qui figurent sur la PLANCHE I. Un seul morceau de colonne et un seul chapiteau ont été rencontrés dans les fouilles. Il semble possible, pour ne pas dire probable, que les autres colonnes ainsi que leurs chapiteaux et quelques-unes de leurs bases aient servi à décorer la petite *abside* de l'Est construite en même temps que se faisait la démolition du porche; car les dimensions des colonnes de l'*abside* semblent être les mêmes que celles

(1) Cette toiture couvrait un espace de 4 m. 55 carrés ; elle garantissait de la pluie la porte et abritait les fidèles qui entraient dans l'édifice.

Digitized by Google

des colonnes qui décoraient le porche; en tous cas, les unes et les autres sont antiques et ont certainement été remployées.

Ajoutons aussi, à titre de renseignement utile, que la partie centrale de ce porche fut jugée, par les architectes de la Commission des Monuments-Historiques, assez intéressante et dans un assez bon état de conservation pour être gardée; c'est pourquoi ils la firent voûter et la mirent en communication, au moyen d'une petite échelle, avec la marche palière de la porte d'entrée du Baptistère.

Ici se termine l'analyse, peut-être un peu plus longue, des nombreuses et importantes modifications qui furent apportées, pendant l'époque Mérovingienne, à notre antique Baptistère. Elles eurent comme résultats de le transformer, de Baptistère à immersion qu'il était en Baptistère à infusion. Dans son état primitif, on ne pouvait y conférer que le Sacrement de baptême, et il fallait conduire les Néophytes à la Cathédrale afin de leur administrer les deux autres Sacrements, c'est-à-dire les Sacrements de Confirmation et d'Eucharistie. Mais, après lui avoir fait subir les grandes transformations que nous venons de décrire, il fut possible d'y administrer, non seulement le sacrement de Baptême, mais aussi, grâce à ses *absides*, les deux autres sacrements, et même d'y faire, ainsi que cela s'est vu plus tard, les offices paroissiaux.

§ 2. — DATE DES AMÉNAGEMENTS

La date des grandes transformations subies par le Baptistère à l'époque Mérovingienne est aussi difficile à éta-

Digitized by Google

blir que celle dont il vient d'être question au sujet de l'époque Romaine. En effet, les documents authentiques, nécessaires à dater d'une manière certaine ces transformations, font complètement défaut ; j'espère cependant pouvoir combler en partie cette lacune, à l'aide des quelques observations qui vont suivre.

1° Corblet ajoute, à la fin d'une longue dissertation sur le baptême à immersion : « En terminant cet article, « nous croyons pouvoir résumer ainsi ce qui concerne « la chronologie de l'immersion : En Orient... En Occi- « dent, du IVe au VIIIe siècle : immersion partielle dans les « Baptistères (*piscines*), avec addition d'infusion (au moyen « de la cuve-réservoir » (*Hist. du sacrement de Bapt.*, T. I, L. IV, p. 248).

2° Comme je l'ai dit au CHAPITRE II, pp. 48 et suivantes, à l'époque Mérovingienne, pendant laquelle eut lieu la transformation du Baptistère à immersion en Baptistère à infusion, toutes les constructions secondaires annexées au *narthex* et à la *cella* furent détruites ; on accola à ces deux salles trois *absides*, et on surhaussa la *cella*. Ces transformations radicales modifièrent complètement l'aspect intérieur du bâtiment primitif, et causèrent certainement une vive émotion dans la population chrétienne de notre antique cité.

Ajoutons à cette émotion celle que dut lui procurer, en même temps, le changement apporté au mode du sacrement de Baptême. — Ces importantes réformes eurent sans doute un grand retentissement, et durent même être considérées comme un véritable événement ; comment se fait-il donc que les chroniqueurs du temps n'y ait même pas fait allusion ? Il me semble que si ces événements

Digitized by Google

avaient eu lieu au VIe siècle, Fortunat, Grégoire de Tours, voire même Bodonivie, historiographe de sainte Radegonde, tous historiens contemporains de ce siècle, en auraient parlé ; mais ils sont muets sur ce sujet. Ce silence me donne à penser que ces événements ne se seraient pas accomplis au cours du VIe siècle, mais plutôt pendant le VIIe ; et, du reste, l'observation suivante paraît donner un peu de poids à cette idée.

J'ai fait remarquer, dans le CHAPITRE II, p. 54, que toutes les pierres sculptées qui décorent les murs du Baptistère construits à l'époque Mérovingienne ont un faire artistique propre au VIe siècle et inconnu au VIIe, ainsi que le prouvent les sculptures de l'Hypogée-Martyrium de Poitiers ; que toutes ces pierres avaient été mutilées afin de pouvoir occuper les nouvelles places auxquelles elles étaient destinées ; et qu'elles avaient été par là même remployées. Ce remploi aurait donc eu lieu dans le cours du VIIe siècle.

3° J'ai cru utile, pour ma part, de rechercher le nom des évêques qui avaient occupé le siège épiscopal de Poitiers, depuis Fortunat jusqu'à Eparchius, c'est-à-dire pendant le VIIe siècle, et de connaître les qualités de chacun de ces évêques, ainsi que la durée de leur épiscopat, afin de savoir quel était celui d'entre eux qui aurait été le plus capable de grandes choses. Mes recherches furent tout naturellement faites dans les ouvrages où se trouvent les listes épiscopales du diocèse de Poitiers ; mais ayant reconnu que leurs auteurs, tant critiques qu'hypercritiques, ne s'accordaient généralement ni sur les noms, ni sur la filiation de ces évêques, je résolus de les chercher dans l'*Histoire ecclésiastique du Poitou*, par Dom Cha-

Digitized by Google

mard (1) ; car ce savant a fait une étude *spéciale* de cette partie de l'histoire du Poitou, à l'aide de documents, pour la plupart inexplorés jusqu'à lui, puisés : dans le fonds Latin de la Bibliothèque Nationale ; dans le fonds Français à Londres ; dans les archives de Trèves, etc. C'est donc à cet ouvrage que j'emprunte les renseignements sommaires qui vont suivre :

— *Charigisilus*, successeur de saint Fortunat, gouverna peu de temps et mourut vers 613 ; l'histoire ne donne aucun renseignement sur sa vie ; — *Chaimoaldus* lui succéda vers 613, et mourut en 615 ; son court épiscopat n'a pas laissé de traces ; — *Jean* se trouve comme évêque de Poitiers au concile de Reims en 625, et décéda la même année, sans que l'histoire ait relaté aucun autre acte de son épiscopat ; — *Didon*, évêque de 625 à 666 ou 668, appartenait, par sa naissance, à la plus haute aristocratie du pays, était parent ou allié de Pépin de Landen, et possédait une grande fortune ; pendant tout le cours de son long épiscopat, il se mêla aux intrigues politiques, et laissa en mourant son diocèse dans des conditions assez regrettables ; il ne fit non plus, que l'on sache, de fondations religieuses ou autres grandes actions ; — *Emméran* succéda à Didon ; né en Poitou de parents distingués par leur piété et par leur noblesse, pieux et fort instruit, il employa son zèle à parcourir les campagnes, afin d'en arracher les derniers vestiges de l'idolâtrie ; après quelques années d'épiscopat, il se décida à aller évangéliser les populations encore païennes de l'Austrasie, et y reçut le martyr ; il choisit comme successeur *Ansoald*,

(1) *Mémoires de la Société des Antiq. de l'Ouest*, T. XII, 2e série, 1899, pp. 377-542.

Digitized by Google

qui, d'après le Pouillé de Poitiers, aurait été évêque de 674 à 696 (1).

4° Dom Chamard (2) nous fournit sur Ansoald, évêque de Poitiers vers la fin du VIIe siècle, les importants renseignements qui suivent : « Ansoald se rattachait par des liens « étroits à la famille de Didon et de saint Léger. A ce « point de vue, il pouvait exercer une grande influence « au profit du spirituel et du temporel de l'Église de « Poitiers. Il était, en outre, revêtu, depuis plusieurs an- « nées, de la fonction de *Défenseur de l'Église de Poitiers*, « qui, par son importance, égalait presque celle d'archi- « diacre » (p. 493).

« Ansoald fut le premier à en ressentir les salutaires « effets (dus à la présence de saint Filibert à Poitiers). « Docile aux remontrances du serviteur de Dieu, qui lui « reprocha sa vie opulente, plus digne d'un prince sécu- « lier que d'un évêque, il ne pensa plus qu'à employer « au service de Dieu ses immenses richesses et sa haute « intelligence » (p. 507). — « ... Il s'appliqua à favoriser « de tout son pouvoir la réforme des monastères de son « diocèse et la diffusion de la Règle bénédictine, inter- « prétée par le bienheureux abbé de Jumièges (saint « Filibert). — Luçon, Saint-Michel-en-l'Herm, Saint- « Jouin-de-Marnes et les autres communautés monas- « tiques répandues en grand nombre sur le sol poitevin « reprirent une nouvelle vie sous la double inspiration

(1) M. Tardif croit vraisemblable qu'Ansoald aurait succédé immédiatement à Didon. (LES CHARTES MÉROVINGIENNES DE L'ABBAYE DE NOIRMOUTIERS. — *Revue historique du droit français*, T. XXII, p. 788.)

(2) *Histoire ecclésiastique du Poitou* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, T. XII, 2e série, 1889).

Digitized by Google

« d'Ansoald et de Filibert, travaillant de concert à cette « belle œuvre » (p. 508).

« ... En 689, ce prélat (Ansoald), assista à un concile de « Rouen.., comme évêque d'une province annexée depuis « plus d'un siècle au royaume d'Austrasie....; nous le « voyons encore figurer parmi les évêques et les leudes « du palais royal, le 28 février de l'an 693, dans un plaid « ou affaire judiciaire tenu à Valenciennes, pour faire « restituer à un orphelin une propriété usurpée. Six ans « plus tard, le 6 mars 696, il signa un privilège d'exemp- « tion de toute juridiction accordée par l'évêque de « Chartres à un monastère dédié à la Sainte Vierge et « situé sur les rives de la Loire (du Loir?) (1). Enfin, le « 14 mars 697, il paraît pour la dernière fois dans un plaid « royal tenu à Compiègne par Childebert III, dans lequel « fut condamné un seigneur nommé Drogon, qui contes- « tait à l'abbaye de Tussonval la propriété d'un domaine « situé à Noisy.... Il (Ansoald) consacra du reste les « dernières années de sa vie à consolider les œuvres de « piété qu'il avait précédemment créées. Nous en avons une « preuve dans un document malheureusement mutilé, et « qui n'est vraisemblablement qu'un fragment de son tes- « tament (2). Il y fait mention de deux fondations faites par « lui. » (Je ne transcris que ce qui concerne Mazerolles.)

---

(1) Les restes de l'église de ce monastère dédié à la Sainte Vierge sont encore visibles dans le Blaisois, non sur les rives du Loir, *ad Ledum*, mais sur celles de la Loire, *ad Ligerim*.

(2) « C'est le sentiment de Pardessus (*Diplomata*, T. II, p. 239, note 3). « Ce document a été reproduit par M. de la Ménardière dans le T. XXXVII « (1873), p. 33, des *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest.* — Ce dernier « assigne à cette pièce la date approximative de 696 ; mais si c'est un frag- « ment du testament d'Ansoald, il faut probablement le rajeunir de quelques « années. »

Digitized by Google

« Ayant trouvé (au début de notre épiscopat) le petit mo-
« nastère (*cellula*) de Mazerolles-sur-Vienne complètement
« désert, sans religieux pour le desservir et y accomplir
« le devoir de la louange divine (*officium redditum*), nous
« l'avons fait restaurer et y avons réintégré l'office divin,
« en y établissant pour supérieur (*rectorem*) un homme
« de Dieu, *Romanus*, venu du pays des Scots, revêtu
« du caractère épiscopal et accompagné d'un certain
« nombre de ses compatriotes, ses disciples. Nous les avons
« chargés d'y accomplir l'œuvre de Dieu » (pp. 531-533).
Je transcris, au bas de la page, le texte latin de ce passage du testament d'Ansoald, d'après Dom Fonteneau (XXI, II) (1).

« Le saint évêque Ansoald s'endormit doucement dans
« la paix du Seigneur vers la fin du VIIe ou vers le com-
« mencement du VIIIe siècle » (p. 536).

5° M. de la Nicollière, archiviste de la ville de Nantes, après avoir fait un long séjour dans la paroisse de Mazerolles, lui consacra une étude historique et archéologique, qu'il publia dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* (2e trim. 1866). J'en extrais le passage suivant : « Dans la partie du mur de droite, supérieure
« à l'arcature ogivale qui sépare l'antique sanctuaire
« plusieurs fois remanié, de la nef aussi modifiée à diverses
« reprises, se trouve une pierre ou brique, sur laquelle
« se trouve tracé un fronton décoré d'ornements inscrits
« au compas, et surmontant une rosace de même nature

(1) Maciriolas cellula super amnem Vingennam, quam desertam absque cultoribus vel officium redditum inveni, quam postea restaurare et reintegrare fecimus, in qua sanctum Dei peregrinum ex genere Scotorum, nomen Romanum, episcopum, cum suis peregrinis, constitui rectorem, et institueram ut ipsi peregrini inibidem perseverarent...

Digitized by Google

« encadrée dans un carré. Des décorations analogues se « remarquent au Temple Saint-Jean à Poitiers. » — J'ai vérifié cette pierre, qui est encore en place, et dont le sommet se trouve engagé dans la voûte en planches de la nef; après l'avoir dégagée, j'en fis un moulage qui se voit aujourd'hui appendu à un mur de l'antique Baptistère de Poitiers. Cette pierre est de même nature et de même faire que toutes celles qui décorent les parties extérieures de ce Baptistère. Elle est certainement Mérovingienne, et provient, à n'en pas douter, de la chapelle du petit monastère, reconstruit par Ansoald, dont parle le testament cité plus haut. — Il existait aussi dans cette église un sarcophage en pierre avec son couvercle qu'on prétendait avoir été celui de Romanus, dont parle Ansoald dans son testament, dont parle également Dom Etiennot (1). Ce sarcophage a été enlevé de sa place primitive, je ne sais à quelle époque; mais, en 1866, on le voyait encore, ainsi que son couvercle, sur la place de l'église, et, aujourd'hui, ils ne s'y trouvent plus; le couvercle seul, cassé en deux, sert actuellement de couverture à un ponceau construit sur un petit torrent; c'est là qu'il m'a fallu l'examiner, malgré que sa sculpture ne fût visible que sous le ponceau; il est décoré d'une bande longitudinale coupée à ses extrémités et à son centre par d'autres bandes. Cette décoration est celle qui se voit sur la plupart des couvercles des sépultures Mérovingiennes du Poitou; c'est pourquoi j'en fais ici mention.

6° De son côté, M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, nous fournit un document du VIIe siècle, d'une

(1) Collection de Dom Fonteneau, T. LXVI, pp. 1009-1011.

Digitized by Google

réelle importance, qui avait échappé jusqu'en 1898 aux investigations des historiens. C'est la copie authentique, faite au XIe siècle, de la charte de fondation de l'abbaye bénédictine de Noirmoutiers, signée en 677 par Ansoald (1). Cet acte, rempli de détails d'un grand intérêt, confirme ce que l'on savait déjà de la puissance, de la grandeur d'âme et de la générosité de cet illustre évêque de Poitiers.

7° La partie saillante de la façade de l'église de Saint-Jouin-de-Marnes (Deux-Sèvres) conserve aussi, encastrée dans son retour d'angle Sud, une pierre sculptée, avec rosace, marguerite et autres décorations Mérovingiennes, ayant de grands rapports avec les pierres sculptées, qui ornent le Baptistère Saint-Jean, et avec la pierre de Mazerolles. Je la signale, parce que l'abbaye de Saint-Jouin a été favorisée des bienfaits d'Ansoald, ainsi que l'indiquent les documents cités plus haut.

Des nombreux renseignements contenus dans ce paragraphe, je crois pouvoir retenir ce qui suit (2) :

Rien ne s'oppose à ce que le baptême à immersion ait été remplacé par celui à infusion, vers la fin du VIIe siècle (1°); — les sculptures décoratives qui ornent l'extérieur du Baptistère seraient du VIe siècle et y auraient été employées pendant le siècle suivant (2°); — des six évêques ayant occupé le siègle épiscopal de Poitiers pendant le VIIe siècle, Ansoald paraît avoir été le seul capable, grâce à sa fortune ainsi qu'à son tempérament, de changer le

(1) M. Léon Maître l'a publiée avec le fac-simile dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, T. LXX, 1898, pp. 223-264; et M. E.-J. Tardif en a fait une étude spéciale, sous le titre : Les Chartes mérovingiennes de l'abbaye de Noirmoutiers, dans la *Nouvelle revue historique du droit français*, T. II, pp. 763-790.

(2) Les numéros placés après chacune des énumérations qui vont suivre se rapportent aux numéros des documents qui précèdent.

Digitized by Google

mode de baptême et de transformer entièrement le Baptistère (3°) ; — les documents qui concernent cet évêque, ou qui émanent de lui, nous dépeignent les hautes et brillantes qualités de caractère (4°, 5° et 6°) ; — les renseignements relatifs au monastère de Mazerolles et la pierre qui s'y voit, et dont la similitude est grande avec les pierres employées au Baptistère, permettent de faire un rapprochement de date intéressant (5°) ; — on peut en dire autant de la pierre qui se trouve sur le clocher de l'église de Saint-Jouin-de-Marnes (7°).

Je crois pouvoir conclure de toutes ces observations que le changement de mode du baptême, de même que les grandes transformations apportées au Baptistère Saint-Jean de Poitiers, vers la fin du VIIe siècle, auraient été l'œuvre de l'évêque Ansoald. Je ne donne cependant pas cette opinion comme certaine, mais comme extrêmement probable.

Digitized by Google

CHAPITRE III

AMÉNAGEMENTS CAROLINGIENS [XIe Siècle]

(Planche I)

Trois siècles s'étaient à peine écoulés, depuis le moment où notre antique Baptistère avait été si heureusement transformé, lorsqu'à la suite de graves événements il fallut lui apporter de nouveaux aménagements.

En quoi ces événements ont-ils bien pu consister ? Dreux du Radier, dans sa *Bibliothèque Historique du Poitou* (T. I, p. 182), semble pouvoir nous fixer à ce sujet ; car il nous dit, en parlant de Guillaume V, duc d'Aquitaine, surnommé Le Grand : « il (Guillaume) rétablit « l'église de Saint-Pierre de Poitiers, et la grande partie « des autres églises de la ville qu'un incendie général « avait presque toutes consumées en 1018 (1). »

Ce renseignement me paraît exact, car : d'une part, au cours des fouilles, j'ai rencontré, à la superficie du sol empierré extérieur qui entourait l'édifice à l'époque mérovingienne, une couche d'incendie d'une certaine

(1) M. Chavanon, qui, en 1897, a donné de la chronique d'Adémar de Chabanne une édition, collationnée avec le plus grand soin sur les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et dont la chronologie a été scrupuleusement vérifiée, s'abstient d'attribuer une date précise à cet incendie, mais il le place au nombre des événements qui se passent entre 1013 et 1020. (Chavanon, *Chronique d'Adémar de Chabannes*, p. 182.)

(Note de l'abbé A. Collon.)

Digitized by Google

épaisseur ; d'autre part, toutes les colonnes, ainsi que tous les chapiteaux qui décorent l'intérieur du Baptistère, portent les traces d'un incendie ; il est, de plus, à remarquer que les peintures faites au XIIe siècle n'ont subi aucune altération. Il semble donc résulter de ces observations qu'un incendie a existé ; qu'il a fortement endommagé l'édifice ; qu'il n'a pu avoir lieu qu'entre le commencement du XIe siècle et l'époque des peintures qui est du XIIe ; qu'enfin la date de 1018, donnée par Dreux du Radier d'après Adémar de Chabannes, serait approximativement celle de cet incendie.

Après m'être livré à un examen sérieux de l'édifice, afin de connaître les dégâts que lui avait causés ce néfaste incendie, il me fut facile de constater que la partie qu'il avait le plus sérieusement endommagée était le *narthex ;* les flammes, en effet, n'avaient détruit dans la *cella* que sa grande charpente ainsi que les charpentes de ses *absides*, et s'étaient bornées à lécher, un peu violemment peut-être, toutes les colonnes et tous les chapiteaux qui en faisaient l'ornement, tandis qu'elles avaient occasionné au *narthex* de si grands dégâts qu'on fut obligé de le reconstruire presque en entier, ainsi qu'on va le voir.

Narthex. — Les murs primitifs Nord, Sud et Ouest du *narthex*, auxquels on avait à peine touché lors des transformations mérovingiennes, furent entièrement démolis jusqu'au niveau du sol intérieur ; on démonta même la partie d'entrée qui allait devenir inserviable à cause du surhaussement du sol extérieur que les architectes se proposaient de faire aussitôt après l'achèvement des nouveaux murs, comme on le verra plus loin.

Digitized by Google

Ces trois nouveaux murs, descendus au niveau que je viens d'indiquer, ne couvrirent qu'une partie des fondations et des murs primitifs, car, ainsi qu'on le voit sur la PLANCHE II, les angles Sud-Ouest et Nord-Ouest de la façade Ouest furent remplacés par des pans coupés dont les fondations furent établies dans les parties laissées libres, par les angles des murs primitifs. On monta ces murs à la même hauteur qu'à l'époque Mérovingienne, c'est-à-dire à 1 m. 15 au-dessus du cordon mouluré extérieur de la *cella*, et on les décora d'une corniche supportée par des modillons; la monotonie que présentait chacune de leurs faces extérieures fut rompue au moyen de petites fenêtres (1), et les quatre angles formés par les pans coupés de la façade furent recouverts par des contreforts peu saillants.

Les aménagements apportés au quatrième mur furent complètement différents de ceux que je viens de décrire, et cela se comprend, car il fallait modifier les deux portes qui s'y trouvaient et de plus en ouvrir une troisième. Le mur conserva, ce me semble, son intégrité pendant toute la durée de l'opération, ce qui n'a probablement pas rendu le travail bien facile. (Voir PLANCHE I.)

On commença par enlever les pieds-droits échantillon-

(1) Je ferai remarquer que les fenêtres qui se voient dans les pans coupés Nord et Sud sont couronnées par un linteau monolithe, dans lequel on a évidé le cintre et simulé les joints des claveaux. Un exemple de ce procédé se trouve dans une petite fenêtre de la tour de l'église Sainte-Radegonde, qui est du XIe siècle. — Autre remarque qui a également son importance : les deux fenêtres des pans coupés dont je viens de parler, ainsi que la fenêtre de la façade, n'ont pas d'appuis en pierre de taille, et semblable anomalie se retrouvait dans cinq fenêtres du mur extérieur Sud de l'église Notre-Dame de Poitiers, avant la réparation maladroite qu'on y a faite, et cette partie de l'église est, on le sait, également du XIe siècle et contemporaine des réparations du Baptistère qui nous occupent.

Digitized by Google

nés du trumeau compris entre les portes H et G, et on les remplaça par des carreaux en pierre de 0 m. 25 à 0 m. 30 d'épaisseur assez grossièrement taillés (ils sont encore apparents). Les pieds-droits furent sans doute enlevés, parce qu'ils n'offraient pas toute la garantie de solidité qu'exigeait le percement d'une porte au centre du trumeau.

Cette opération terminée, on démolit les parties du mur au-dessus des archivoltes, les archivoltes elles-mêmes, et on enleva les colonnes. Des pieds-droits en carreaux de pierre taillés sans soin furent montés à la place des colonnes et couronnés par de faibles impostes sur lesquels vinrent s'appuyer les nouvelles archivoltes. On ouvrit alors au milieu du trumeau une porte garnie de pieds-droits semblables à ceux des autres portes et surmontée également d'une archivolte ; on assit les quatre trumeaux sur de larges socles dont les arêtes horizontales furent chanfreinées.

Il est à remarquer qu'au cours du remaniement de ce mur on conserva apparentes ses anciennes liaisons avec les murs Nord et Sud de la *cella*, ainsi que quelques témoins des impostes des anciennes archivoltes et du cordon qui les surmontait, car elles sont encore parfaitement visibles. Ajoutons que les nouvelles portes sont beaucoup plus élevées que les anciennes, mais que leurs largeurs n'ont pas changé, et que la porte centrale est plus étroite et plus élevée que les deux autres.

Telles sont les modifications importantes qui furent apportées à ce mur, et dont il est facile de contrôler sur place tous les détails.

Digitized by Google

Charpente. — Lorsque les murs du *narthex* furent remontés de la façon que nous venons de décrire, on s'occupa de les recouvrir d'une nouvelle charpente destinée à remplacer celle du VIIe siècle, détruite par l'incendie. La nouvelle forme du *narthex* exigeait une nouvelle forme de charpente ; on se contenta donc, suivant toute probabilité, de la refaire dans le même genre que la précédente et avec le même degré d'inclinaison ; elle fut établie sur les nouveaux murs, et appuyée sur une corniche supportée par des modillons.

Modillons. — A ce sujet, je crois utile de consigner ici une observation importante. Lorsque l'incendie eut détruit le *narthex* et les matériaux qui le composaient, il ne resta d'utilisable que neuf modillons et un fragment biseauté et sculpté de l'ancienne corniche. C'est sur ces éléments que l'on se basa pour en composer une nouvelle, qui fut établie à la même hauteur et sur le même emplacement que l'ancienne. Le fragment sculpté indiqua par sa longueur l'écartement que devaient avoir les modillons, le biseau en fut fidèlement recopié et seule la sculpture qui le décorait ne fut pas reproduite. C'est ainsi que furent exécutés les fragments de cette corniche, à part toutefois ceux qui couronnèrent les contreforts et qui, on le verra plus loin, paraissent n'avoir reçu de décoration qu'à une époque postérieure. Quant aux modillons qui subsistaient, ils furent remployés ; on les plaça d'une façon générale dans les angles, de chaque côté des contreforts, car, étant tout sculptés, il était avantageux de les mettre aux endroits où il était difficile de sculpter sur place les nouveaux. On pourra voir, en examinant et en comparant deux de

Digitized by Google

ces modillons d'une époque différente, c'est-à-dire un modillon Mérovingien avec un modillon du XIe siècle, que tous deux possèdent une moulure horizontale avec retours verticaux ; il fallait donc que, dans le cas qui nous occupe, les artistes du Moyen-âge se soient inspirés de l'époque Mérovingienne, attendu que cette moulure verticale n'existe généralement pas au XIe siècle.

Après avoir achevé ces importantes restaurations, on releva de 0 m. 16 le sol du *narthex*, ce qui porta de une à deux, y compris la marche faisant partie du dallage, le nombre des marches qui donnaient accès à la *cella*. Ce surhaussement a, sans doute, été fait dans le but de faciliter aux fidèles la vue des cérémonies religieuses qui avaient lieu dans l'*abside* principale.

Surhaussement du sol extérieur (1). — Les grandes reconstructions qui viennent d'être décrites ont certainement été la conséquence des dégâts causés à l'édifice par l'incendie de 1018, mais d'autres modifications qui y furent apportées, et dont il sera question plus loin, semblent devoir être attribuées au rehaussement, de 1 m. 50, que l'édilité de la ville venait de faire sur les terrains extérieurs du Baptistère. Ce surhaussement s'imposait : en effet, avant l'incendie, le Baptistère se

(1) Ce surhaussement de sol extérieur, de même que d'autres surhaussements qui furent opérés à des époques successives, comme on le verra plus loin, ont été retrouvés au cours des fouilles et facilement reconnus ; en effet, les parties supérieures et apparentes dont ils étaient composés se trouvaient lissées par le frottement, tandis que celles inférieures, bien que fortement comprimées, avaient conservé la forme des matériaux dont elles avaient été primitivement formées. — J'ajouterai que plusieurs surhaussements ainsi constatés se voient, sur les coupes longitudinales prises sur des plans de l'édifice dressés pendant le siècle dernier, ainsi que sur d'autres plans de même époque sur lesquels les marches des escaliers se voient représentées.

Digitized by Google

trouvait en communication directe avec la cathédrale, au moyen d'une petite rue qui existe encore aujourd'hui sous le nom de *passage Saint-Jean ;* dès lors, la cathédrale, la petite rue et le Baptistère devaient se trouver à peu près à même niveau, et par là même au niveau du Baptistère du VIIe siècle ; or le dallage de la nouvelle cathédrale construite après l'incendie fut placé à environ 1 m. 50 plus haut que celui de la cathédrale Mérovingienne (1); il fallut donc rehausser de cette même hauteur le terre-plein du Baptistère, ainsi que la petite rue, afin de conserver aux deux édifices leur ancienne voie de communication. Telle a été, je crois, la cause du relèvement des terrains qui entouraient, à cet époque, le Baptistère.

Porte. — Du fait de ce surhaussement du sol de 1 m. 50, la porte de l'édifice était devenue inserviable; il fallut donc la changer. Mais, sans doute par respect pour sa vénérable origine, car elle était celle du IVe siècle qui avait été remontée à la fin du VIIe, on se décida à la conserver; elle fut donc démontée, puis remontée dans son entier, et posée sur un nouveau seuil que l'on plaça à 1 m. 39 au-dessus de celui qu'elle laissait comme témoin de son ancien emplacement, et que j'ai eu la bonne fortune de retrouver en place (2).

(1) J'emprunte ces renseignements aux notes que j'ai prises en 1895, alors que je dirigeais le grand déblaiement qui se faisait dans le sol de la cathédrale afin de mettre en communication directe l'intérieur de cet édifice avec la chapelle de Saint-Sixte, aujourd'hui caveau des évêques, qui se trouve dessous. — Deux dalles de cette cathédrale du XIe siècle ont pu être conservées en place, et sont visibles dans l'escalier qui conduit de la cathédrale actuelle à cette chapelle souterraine.

(2) Le relèvement du sol était de 1 m. 50 et celui du seuil de 1 m. 39 ;

Digitized by Google

Escalier. — La porte ainsi remontée rendit impossible toute communication du dehors de l'édifice avec le dedans ; mais, comme une si anormale situation ne pouvait durer, on construisit en toute hâte un escalier, mais un escalier des plus simples, ainsi qu'on va le voir. En effet, il était droit, entièrement placé à l'intérieur du monument, et se composait de 12 marches en pierre, dont la première servait de palier à la porte qu'il garnissait entièrement, et se trouvait placée en contre-haut du sol extérieur de quelques centimètres.

Fonts baptismaux. — Nous avons dit, dans un CHAPITRE précédent, que le mode de baptême avait changé au VIIe siècle. Lors de l'incendie, la piscine était donc comblée et remplacée par des fonts baptismaux établis sur l'emplacement du trou vertical dont parle Siauve. Malheureusement, ces fonts baptismaux, qui devaient être de l'époque Mérovingienne, furent probablement détruits dans cet incendie. C'est alors que l'on songea à les remplacer par de nouveaux. En effet, on a trouvé, lors du déblaiement intérieur, une pierre taillée qui paraît bien répondre à cet usage et qui doit dater du XIe siècle. Mérimée, en 1854, en donne la description suivante : « C'est « une sorte de fût cylindrique, cantonné de quatre petites « piles carrées et percé d'un trou circulaire, dont l'orifice « s'ouvre sur le côté d'une petite cuvette en forme de « calotte sphérique renversée, de onze centimètres de « diamètre sur trois de profondeur. Peut-être est-ce là

---

cette différence provient de ce que le seuil du VIIIe siècle était de son épaisseur (0 m. 16), en contre-haut de l'ancien sol, tandis que le seuil du XIe n'était en contre-haut du nouveau sol que de 0 m. 05.

Digitized by Google

« un des premiers spécimens de ces fonts baptismaux qui « remplacèrent les piscines lorsque le mode d'administrer « le baptême par immersion fut tombé en désuétude (1). »

Je compléterai cette discription en donnant le résultat du sérieux examen que j'ai fait de cette pierre monolithe. La tablette supérieure portant les traces de différentes cassures, il est facile de déterminer quelle devait être la forme de cette pièce à son origine. Au-dessus de cette tablette et en aplomb des piles carrées, montaient quatre petites colonnes cylindriques cantonnant la partie supérieure de la cuvette. La calotte sphérique renversée, d'un diamètre intérieur de onze centimètres, et la cassure qui l'entoure, épaisse de trois centimètres, permettent également, par leur ligne et leurs dimensions, de restituer le haut de cette cuvette, limitée probablement, à sa partie supérieure, par une seconde tablette qui venait déborder les colonnes d'une légère saillie (2).

Toutes les modifications apportées au monument au XIe siècle venant d'être analysées, passons au siècle suivant.

---

(1) *Etude du temple Saint-Jean de Poitiers*. Grand in-folio, Imprimerie, Nationale.

(2) Il sera de nouveau question de ces fonts baptismaux au CHAPITRE VIII, article Fonts baptismaux, p. 104.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

AMÉNAGEMENTS MOYEN-AGE

[XIIe ET XIIIe SIÈCLES]

§ I. — XIIe SIÈCLE

Les archives Municipales et Départementales, de même que les chroniqueurs de Poitiers et du Poitou, ne fournissent aucun renseignement relatif au Baptistère Saint-Jean de Poitiers pendant le XIIe siècle ; seuls, quelques savants ont parlé des peintures qui sont, maintenant encore, apparentes (1). Il m'a donc fallu recourir à l'analyse du monument, afin de pouvoir reconnaître les modifications dont il aurait été l'objet au cours de ce siècle.

Ces modifications, peu nombreuses du reste, mais importantes, peuvent se résumer ainsi : création d'un petit clocher-arcade ; sépultures ; décoration de tous les murs de l'édifice au moyen de peintures à fresques, et transformation des six fenêtres hautes de la *cella*. La porte fut conservée telle qu'elle avait été refaite au XIe siècle.

---

(1) Le *Mémoire sur le Temple Saint-Jean de Poitiers*, publié en grand in-folio, vers 1854, par Mérimée, contient cinq planches en chromolithographie représentant les peintures de cet édifice relevées sur place en 1852, par M. Denuelle. — Gailhabaud s'est également occupé de ces peintures, dans le second volume de son ouvrage : *Monuments anciens et modernes*, publié en 1853. Il avait étudié sur place le Baptistère, vers 1836.

Digitized by Google

Clocher-arcade. — Ce petit clocher est en pierre de taille, comporte deux baies à air libre, et se trouvait surmonté d'une petite croix également en pierre; l'une de ses baies possède une arcature plein-cintre, et l'autre une arcature ogivale. L'emploi simultané de l'arc plein-cintre et de l'arc ogival dans une même partie d'un même monument ne se rencontre pas en Poitou avant le XIIe siècle. Cette observation, jointe à la taille employée sur les pierres de ce clocher-arcade, m'engagent à le considérer comme ayant été construit au XIIe siècle.

A une époque restée jusqu'ici inconnue, ce petit clocher se trouva relié au comble du *narthex* par une légère toiture à deux égouts, ainsi que le prouve un dessin conservé à la Bibliothèque de la ville (1).

A une autre époque, dont je n'ai pu également retrouver la trace, il fut isolé, et sa petite croix en pierre demeurait apparente ; nous en avons, du moins, la preuve, par des dessins du Baptistère faits en 1804 (2) et en 1831 (3), sur lesquels on voit le clocher isolé, surmonté de sa croix en pierre. De nos jours encore, il est isolé, mais son couronnement a été remplacé par une croix en fer, à laquelle il serait vraiment difficile d'attribuer une date.

Sculptures. — Ainsi qu'on l'a vu au CHAPITRE III, p. 68, une corniche, supportée par des modillons sculptés à deux époques, couronnait les murs extérieurs du *narthex*, et cette corniche, lors de sa construction, recou-

(1) Recueil de dessins manuscrits, n° 545, folio 269.
(2) Siauve. *Mémoire sur les Antiquités du Poitou.*
(3) De Caumont. *Cours d'antiquités monumentales,* 4e partie.

Digitized by Google

vrait sans saillies et sans décorations les quatre contreforts. Aujourd'hui, les parties qui surmontent ces contreforts et ces retours de droite et de gauche sont décorés par des entrelacs dont la facture est si peu artistique que je les crois sculptés sur place, postérieurement à l'époque de la construction du XIe siècle, c'est-à-dire au XIIe siècle. C'est du reste l'opinion de la plupart des archéologues.

Peintures. — Malgré les nombreuses vicissitudes par lesquelles a passé le Baptistère Saint-Jean, il est aisé de constater que toutes les surfaces de ses murs intérieurs ont été décorées de peintures à fresques. Grand nombre d'entre elles ont, il est vrai, malheureusement disparu, mais ce qu'il en reste offre encore un réel intérêt. La plupart des artistes et des savants qui s'en sont occupés, tels que Mérimée, Gailhabaud, Joly-Leterme, Denuelle et Lameire, pour ne parler que de ceux-là, les ont considérées comme importantes, et leur ont attribué la date du XIIe siècle.

Je n'entreprendrai pas d'en donner la description, car il faut, pour se livrer à ce genre de travail, avoir une compétence spéciale que je reconnais ne pas posséder ; je laisse donc à d'autres ce soin, tout en formant le souhait que M. Charles Lameire, qui, passé maître en l'art de la peinture à fresques, connaît on ne peut mieux les peintures de notre Baptistère pour les avoir étudiées sur place pendant plusieurs semaines (1), nous cause la joie

(1) Il existe dans les Musées du Trocadéro, à Paris, trois grandes aquarelles représentant quelques-unes des peintures du Baptistère, faites par M. Lameire, à la demande du Ministère des Beaux-Arts.

Digitized by Google

de nous les décrire avec cette compétence qui lui est si modestement familière.

En attendant la réalisation de ce légitime souhait, il me semble utile de signaler les parties les plus intéressantes de ces peintures, dont quelques-unes revirent le jour, en 1892, grâce aux soins éclairés de M. Ch. Lameire.

On voit représentés dans la *cella* :

1° A droite et à gauche de l'arc triomphal, les douze apôtres, dont les similaires paraissent exister sous les badigeons qui recouvrent les murs de la chapelle, dite de paroisse, de la cathédrale de Poitiers;

2° Au centre de l'arcature angulaire du mur Sud, un personnage tenant d'une main une lance et de l'autre un bouclier. Il a été généralement pris pour un saint Martin, mais il n'est autre qu'un saint Maurice, car l'inscription S. MAVRICIVS est inscrite verticalement à sa droite et en toutes lettres;

3° A la partie supérieure des trois murs, règne une sorte de frise décorée d'une grecque interrompue par des médaillons, ayant la forme de petits cadres sur lesquels se voient des oiseaux; plusieurs archéologues ont considéré cette frise comme antique, sans se douter qu'elle décore des murs construits, non au IVe siècle, mais à la fin du VIIe;

4° A droite du mur Est se voit un cavalier monté sur un cheval bai; il a le bras droit levé, tient en main une boule, et a le bras gauche employé aux rênes; de plus, on lit à sa gauche le mot CONSTANT (la tête et l'arrière-train du cheval, ainsi que le buste du cavalier, sont seuls visibles); à gauche de ce mur, se trouvait également un cavalier semblable à celui qui vient d'être décrit, mais il n'en reste que la tête du cheval parfaitement harna-

Digitized by Google

ché et d'une superbe allure ; on voit aussi, à gauche du mur Ouest, en face du cavalier avec inscription, un autre cavalier monté également sur un cheval bai et dans la même attitude, mais sans inscription ; il n'a subi presque aucune altération ; — on remarque enfin, à droite de ce même mur et en face de la tête du cheval bien harnaché, quelques faibles parties d'une tête de cheval et de ses rênes. D'après ces renseignements il est, je crois, permis d'admettre sans témérité, que ces quatre cavaliers, montés sur des chevaux de mêmes robes, et posés dans une même attitude triomphale, représenteraient ces quatre Empereurs et qu'on pourrait y voir les Empereurs chrétiens : Constantin, Constant, Théodose et Valentinien II ;

5° On peut remarquer : sur l'intrados de la double arcade centrale, quelques médaillons à larges bordures et d'autres bordures plus faibles ; sur la face Ouest de l'archivolte de cette double arcade, un grand médaillon représentant un Agnus-Dei, recouvert en partie par un rinceau ; — enfin sur la partie supérieure de l'ébrasement de la fenêtre de l'*abside*, deux médaillons ronds, d'inégales dimensions, distancés entre eux, et enchâssant des figures humaines. Ces médaillons, de même que les précédents, paraissent être d'époques différentes, ainsi que je l'expliquerai dans le paragraphe suivant.

Fenêtres. — Les six fenêtres qui existent dans les parties hautes des murs Nord, Sud et Est de la *cella*, construits à la fin du VIIe siècle, ont certainement été modifiés, car on voit, sur leurs faces intérieures et extérieures, un manque de liaison entre leurs pieds-droits et leur maçonnerie de remplissage. Elles avaient été, on

Digitized by Google

n'en peut douter, faites à la même époque que la fenêtre de l'*abside* et se trouvaient en parfaite harmonie avec elle, mais maintenant elles sont réduites à l'état de simples *oculi*. Cette transformation n'a pu être faite, ce semble, dans le but de diminuer la lumière qu'elles fournissaient à la *cella*, mais plutôt à la demande des artistes décorateurs de l'édifice, qui auront jugé, d'une part, qu'une trop grande lumière nuirait à leur œuvre, et, d'autre part, qu'il leur fallait d'assez grandes surfaces pour y développer leurs compositions.

§ 2. — XIIIe SIÈCLE

Il n'existe, que je sache, aucun document écrit de nature à faire connaître les modifications apportées au Baptistère pendant le XIIIe siècle ; mais je crois pouvoir combler cette lacune en consultant le monument lui-même. En effet, d'après les observations qu'il m'a été loisible de relever, il paraît possible d'affirmer que les modifications recherchées consistèrent : — dans les peintures ; — dans la création de la voûte de l'*abside* Est ; — dans la construction de contreforts ; — enfin, dans la reconstruction des *absides* Nord et Sud.

Peintures. — Des peintures de deux époques existent dans cet édifice, et l'on s'en apercevra facilement si on se donne la peine de les examiner avec soin. M. Lameire, qui les a étudiées, ainsi que je l'ai dit, pendant plusieurs semaines, les a reconnues de deux époques et a attribué au XIIe siècle les plus anciennes, et au XIIIe les plus récentes. Pourquoi ces deux époques ? J'avoue n'en avoir

Digitized by Google

pas jusqu'ici trouvé la cause, malgré de nombreuses recherches que j'ai faites à ce sujet. Mais il me semble qu'on pourrait, peut-être, rendre responsables des altérations faites aux peintures primitives quelques bandes antireligieuses du genre de celles des iconoclastes; car il est à remarquer que ces altérations ont principalement affecté les parties principales de l'édifice, telles que : l'arc triomphal, ses côtés et la partie centrale supérieure de son arc triomphal, ainsi que les murs de l'*abside* principale; et qu'il en a été de même des anciennes peintures du XIIe siècle, de la voûte du chœur de l'église Notre-Dame de Poitiers, qui, après avoir été altérées, furent recouvertes par de nouvelles peintures également du XIIIe siècle.

Les secondes peintures se voient : — dans l'*abside* de l'Est, sur le mur Nord, — sur la partie supérieure de l'ébrasement de la fenêtre, — sur les faces de l'archivolte à deux rangs de claveaux, — sur l'intrados de l'archivolte inférieure, et sur le fond de l'arcature angulaire qui est au-dessus de l'arc triomphal.

Voûte de l'abside Est et contreforts. — Les cinq murs de l'*abside* de l'Est ont été revêtus de peintures au XIIe siècle, *mais pas la voûte;* au siècle suivant, ainsi qu'on vient de le voir, de nouvelles peintures recouvrirent, non seulement les précédentes, *mais décorèrent la voûte;* la voûte aurait donc été construite après les premières peintures et avant les secondes, et par la même une charpente apparente aurait précédé la voûte. — Cette voûte consiste en une partie de voûte en arc de cloître à trois pans, unie à une portion de voûte en berceau, et se trouve accolée, sans aucune liaison, au mur de l'arc triomphal

Digitized by Google

de la *cella*. L'architecte qui dirigea la construction de cette voûte paraît avoir craint qu'elle fatiguât ses murs, car il les fit consolider au moyen de quatre contreforts qui se voient encore aujourd'hui aux angles du bâtiment (1). La substitution de la voûte à la charpente a, sans doute, été réclamée par les artistes peintres, qui avaient tout intérêt à ne laisser aucune partie de l'*abside* sans décorations, afin de donner à leur œuvre une harmonie complète.

Absides Nord et Sud. Voûtes. — Comme il a été dit au CHAPITRE II, p. 42, les *absides* Nord et Sud, construites à l'époque Mérovingienne, avaient la forme d'un parallélogramme rectangle, et se trouvaient recouvertes d'une manière différente de celle de l'*abside* Est.

Elles furent démolies, et leurs matériaux servirent à en construire de nouvelles, de forme semi-circulaire ; ce sont celles que l'on voit encore aujourd'hui (2). Ces transformations, vraiment coûteuses, n'ont certainement pas été entreprises sans de sérieuses raisons qu'il nous faut rechercher. — Les artistes peintres, de même que l'architecte, paraissent avoir été les seuls inspirateurs de ces réformes ; en effet : les premiers, parce qu'ils avaient intérêt à avoir des voûtes pour les peindre, afin de ne laisser

(1) Ces contreforts ont été rétablis, en 1857, sur leurs anciennes bases, et liaisonnés avec les angles des murs au moyen des anciens arrachements. — D'après ce que j'ai retrouvé des mortiers primitifs, ils étaient différents de ceux employés au IVe, au XIe et au XIIe siècle.

(2) J'ai démontré, à l'aide de documents authentiques, au CHAPITRE II, pp. 42-46, l'ancienneté, si souvent contestée, de ces deux *absides*, et il me serait facile de transcrire ici les notes laissées, sur leur restauration, par M. Dupré, architecte, qui en dirigeait les travaux ; mais ce complément de preuves ne me paraît pas utile, attendu que, depuis l'abaissement du sol des douves, 5 rangs de maçonnerie du XIIIe siècle de l'*abside* du Nord et 11 de l'*abside* du Sud sont visibles et très reconnaissables.

Digitized by Google

aucune surface de l'édifice sans décorations; quant à l'architecte, il est à croire qu'après avoir reconnu qu'une voûte plein cintre posée sur les murs d'une *abside* presque carrée laisserait voir un fond cintré d'apect peu agréable et surtout en complet désaccord avec la voûte de l'*abside* Est, il aura préféré remplacer les *absides* carrées par des *absides* semi-circulaires avec voûtes en cul-de-four.

Il me paraît utile de revenir un instant sur le mode de construction employé aux *absides* rectangulaires Nord et Sud, qui furent édifiées, ainsi qu'il a été dit, à des époques différentes, car il suggère d'intéressantes observations.

Ces *absides* rectangulaires ont donc été construites au VIIe siècle avec des moellons échantillonnés provenant des murs du VIe siècle qu'on venait de démolir; ce remploi de moellons échantillonnés, fait sans doute dans un but d'économie, contraignit les ouvriers qui les mirent en œuvre à les placer par rangs selon l'usage romain, en sorte que les murs ainsi façonnés eurent l'apparence de murs construits à l'époque primitive, c'est-à-dire au IVe siècle.

Il en fut de même des *absides* semi-circulaires qui, reconstruites pendant le XIIIe siècle avec les moellons échantillonnés ayant appartenu aux *absides* rectangulaires créées au VIIe siècle, présentent, actuellement encore, l'aspect de constructions faites pendant le IVe siècle.

J'ajouterai que quatre rangs de moellons échantillonnés de l'*abside* Nord et que onze autres semblables appartenant à l'*abside* Sud émergent du sol cimenté des douves, et sont aujourd'hui très apparents; on les a donc mis en œuvre, d'abord au IVe siècle; remployés au VIIe; rem-

Digitized by Google

ployés de nouveau au XIIIe; et ce sont ceux qui demeurent visibles. Ils ont été conservés visibles grâce à l'abaissement du sol des douves, opéré en 1902.

Il résulte, je crois, de ces observations que les archéologues habitués à analyser avec grande facilité, voire même avec certaine expérience, les monuments d'après les matériaux qui les composent, ne sauraient prendre trop de soin à rechercher si, parmi les matériaux extérieurs de ces monuments, il ne s'en trouverait pas de plus anciens remployés en la façon de ceux de nos *absides*.

Charpentes. — La charpente qui recouvrait l'*abside* de l'Est était semblable à celle qui fut refaite en 1856 (1). Elle avait deux rampants, ne comportait aucune ferme, à cause de la proéminence de la voûte qu'elle recouvrait, et se composait d'un faîtage et de 22 chevrons : le faîtage était engagé, par une de ses extrémités, dans la partie extérieure du gros mur Est de la *cella*, et, pour l'autre, en-dessous du sommet intérieur du fronton du mur du fond de l'*abside* ; et les chevrons prenaient appui sur le faîtage ainsi que sur les tablettes qui recouvrent les murs Nord et Sud, et avaient leur centre noyé dans les maçonneries de l'extrados de la voûte, ou supporté par des maçonneries superposées à l'extrados.

Il est à croire que les voûtes des *absides* du Nord et du Sud n'avaient pas été recouvertes de charpentes, mais que les tuiles destinées à les abriter étaient posées avec mortier sur leurs extrados auxquels on avait donné une forme semi-sphérique. — Quant aux couvertures en pierre, ayant forme de champignons superposés, qui ont

(1) Journal de l'architecte Dupré, de 1856, p. 127.

Digitized by Google

été placées sur ces deux *absides* par M. Joly-Leterme en 1856, lors des grandes restaurations de l'édifice, et qui se voient encore aujourd'hui, on peut, je pense, les regretter, car, quoique fort ingénieuses et très pratiques, elles ne semblent pas rentrer dans le style du XIIIe siècle, époque de leur seconde construction.

Digitized by Google

CHAPITRE V

AMÉNAGEMENTS MOYEN-AGE

[XIVe et XVe Siècles]

§ 1. — XIVe SIÈCLE

Je me suis livré à de nombreuses recherches dans le monument, afin de découvrir les modifications qu'on aurait pu y apporter pendant le XIVe siècle; mais ces recherches ne donnèrent aucun résultat. Les documents écrits sont également restés presque entièrement muets sur ce sujet. Le seul, dont je suis redevable à la complaisance d'un de mes collègues (1), se rapporte à la fonte d'une cloche, qui, après avoir meublé le clocher-arcade, a disparu sans laisser de trace.

Cloche. — D'après ce document, le Conseil municipal, dans sa séance du 31 mai 1389, donna dix setiers de froment à M. Aymery de Saint-Denis, curé de l'église de Saint-Jean-Baptiste, afin de contribuer à la fonte d'une de ses cloches (2).

---

(1) M. l'abbé Collon, chanoine honoraire de Poitiers.

(2) « A Mons. Aymeri de Saint-Denis, curé de Saint-Johan-Babtista pour « lui aider à fere la cloche de lad. église de Saint-Johan, comme il appert « par led. mandement et pour quittance dud. Mons. Aymeri données le XX « darrier jour de May l'an IIII et neuf, pour ce froment X sextiers.» (*Archives Municipales*. Carton 36, no 1074. K. I. — Comptes de la Ville 1388-1389.)

Digitized by Google

§ 2. — XVe SIÈCLE

Le Baptistère se trouvait, pendant le cours du xve siècle, dans un état de délabrement tel que l'édilité de la ville crut devoir s'en préoccuper et prendre même les mesures nécessaires à sa conservation ; nous en avons comme preuves deux délibérations du Conseil Municipal, prises sous la présidence de M. Hilaire Larcher, et datées : l'une du 25 août 1450, et l'autre du 7 septembre de la même année. Dans la première, il était question de refaire la charpente de l'édifice, ainsi qu'en exprimait le désir Monseigneur l'Évêque Juvénal des Ursins ; et, dans la seconde, on arrêtait la manière dont serait organisée une quête destinée à procurer l'argent nécessaire à la réfection du monument. Voici du reste la reproduction de ces deux intéressantes délibérations :

— Délib. du 25 août 1450.

« Item touchant la requeste faicte par Me Jehan Pinot « de par Révérend père en Dieu monseigneur le patriar- « che évesque de Poitiers touchant leglise de monsei- « gneur St Jean baptiste qui est en ruyne et caducque qui « requiert que on aide à la refaire et couvrir ; a esté « appointé que lon fera veoir lad. eglise à ung cher- « pantier pour sur ce qu'elle coustera qui en fera son « rapport (1). »

Délib. du 7 sept. 1450.

« Item touchant leglise de monseigneur St Jehan Bap- « tiste qui est choite toute en ruyne a este appointé que « monsieur le maire enverra quérir de chacune paroisse « ung ou deux notables gens ausquels il ordonnera de

(1) *Arch. municip.* Rég. 4 des délibérat. du mois et cent., p. 26.

Digitized by Google

« faire la queste en lesd. paroisses pour convertir largent « qui en y sera es repparations de lad. eglise (1). »

Il est donc certain que l'église Saint-Jean était alors dans des conditions assez précaires et qu'on y fit de grandes réparations, à moi maintenant de faire connaître ce qui, de ces réparations, a laissé quelques traces. Ces traces, peu nombreuses du reste, sont celles d'une charpente, d'une fenêtre et d'une habitation assez importante.

Charpente. — On voit une charpente de cette époque représentée sur plusieurs dessins antérieurs aux grandes réparations commencées en 1852; on la voit figurée sur deux coupes longitudinales et sur une coupe transversale du Baptistère qui accompagnent l'étude de ce monument faite par Gailhabaud, vers 1836 (2); elle est aussi représentée sur des aquarelles de M. Godineau, datées de 1849 (3): d'après les mêmes dessins, cette charpente, comme toutes celles construites à cette époque, était beaucoup plus aiguë que les charpentes des siècles précédents; on y remarque aussi (voir PLANCHE IV) qu'au lieu d'avoir été posée sur les rampants en pierre du VIIe siècle on l'a établie sur une surcharge en maçonnerie faite sur ces mêmes rampants, ce qui porta le faîtage à 0 m. 72 plus haut que le faîtage primitif (voir PLANCHE IV). — Cette charpente fut remplacée, en 1857, par celle qui existe actuellement (4).

(1) *Idem*, p. 27. Je dois de pouvoir reproduire intégralement ces deux délibérations à la bienveillance éclairée de mon honoré collègue et ami, M. Emile Ginot, Bibliothécaire de la ville, et je lui en exprime ma bien vive reconnaissance.

(2) Gailhabaud. Monuments anciens et modernes, T. II.

(3) Musée Arch. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, rue des Grandes-Ecoles.

(4) Registre de M. Dupré, architecte au service de la comm. des Mon. Historiques.

Digitized by Google

Fenêtre. — La fenêtre de l'*abside* Est était en plein cintre à l'époque Mérovingienne et resta telle au XIe siècle, mais elle fut transformée à l'époque qui nous occupe; nous en avons la preuve par une coupe transversale de l'édifice, dessinée par Gailhabaud, dans son intéressant ouvrage (voir PLANCHE V) (1).

Cette transformation fut opérée de la façon suivante : on conserva le tableau plein cintre extérieur, mais on le dissimula à l'intérieur au moyen d'un linteau qui, appuyé sur les deux jambages, donna à la fenêtre la forme d'un parallélogramme rectangle; on divisa ce parallélogramme dans sa largeur par un meneau qui, relié au seuil et au linteau, changea le parallélogramme en deux baies allongées; et ces deux baies furent surmontées, chacune, d'une décoration tréflée et ajourée en la façon du XVe siècle. — Ce fut en 1856, lors des grandes restaurations apportées à l'église, qu'on rendit à cette fenêtre son aspect primitif, qui se voit encore aujourd'hui.

Habitation. — (Voir PLANCHE VIII). Deux jambages de cheminée, décorés de moulures du XVe siècle, sont maintenant encore visibles sur la façade extérieure Sud du monument; ils ont une grande importance, et se trouvent représentés sur des dessins de 1834 (2), de 1836 (3), de 1840 (4), de 1843 (5) et de 1854 (6). Il existait aussi sur cette façade deux corbeaux en pierre, également du

(1) Gailhabaud. *Monuments anciens et modernes*, T. II.
(2) Mangon de Lalande. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, T. I, p. 195.
(3) Gailhabaud. *Monuments anciens et modernes*, T. II.
(4) Foucard. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, T. VII, p. 103.
(5)-(6) Catalogues des Antiquités de l'Ouest, de 1843 et de 1854.

Digitized by Google

XVe siècle, dont la présence offrait un véritable intérêt (voir PLANCHE IV); ils ont été maladroitement enlevés pendant les grandes restaurations du monument entreprises en 1852, mais ils se voient heureusement sur les dessins qui viennent d'être mentionnés. Ces jambages appartenaient certainement à une cheminée; ils sont à leur place primitive, et la hauteur à laquelle ils existent indique clairement que la cheminée, dont ils faisaient partie, meublait un premier étage. Comme un premier étage suppose un rez-de-chaussée, j'en ai recherché la hauteur, qui du reste était facile à trouver; il m'a, en effet, suffi de donner 0 m. 40 d'épaisseur au plancher sur lequel reposait la cheminée, et 2 m. 30 de hauteur à la partie comprise entre le dessous du plancher et le sol du rez-de-chaussée. Il existait donc au XVe siècle une habitation, avec rez-de-chaussée et un étage, accolée au mur Sud extérieur du Baptistère, et, d'après la restitution que j'ai faite avec les éléments qui viennent d'être indiqués, *le sol de ce rez-de-chaussée était le même que le sol extérieur de l'édifice au XIe siècle.*

Recherchons maintenant la longueur et la largeur que pouvait avoir cette habitation. — Les corbeaux, dont j'ai parlé plus haut, étaient placés : l'un sous le pied-droit de gauche appartenant à la fenêtre de droite de la façade, et l'autre presque en aplomb du côté gauche du gros contrefort Sud, et tous deux se trouvaient de niveau avec le dessus du mur du *narthex*, auquel est appliquée la cheminée; je conclus donc que ces corbeaux supportaient le faîtage de la charpente à demi-ferme de l'habitation, et que ce faîtage régnait depuis le petit contrefort du *narthex*, qui est à gauche de la cheminée, jus-

Digitized by Google

qu'au contrefort Sud de la *cella* qu'il recouvrait; je conclus également, d'après ces observations, et d'après les fondations de cette habitation retrouvées au cours des fouilles : *1° que l'habitation avait 15 m. 30 de longueur, y compris les épaisseurs des murs; 2° que sa largeur était de 3 m., son mur extérieur compris; 3° que le rez-de-chaussée avait 2 m. 30 de hauteur, et l'étage 3 m.; 4° enfin, que le mur de l'abside Sud a été démoli un peu en contre-bas du sol extérieur, c'est-à-dire, à la hauteur aujourd'hui visible dans la douve, et que le gros contrefort Sud a été démoli et remplacé par le mur de clôture Est de l'habitation.*

Cette habitation, les modifications apportées à l'*abside* principale, et la nouvelle charpente de la *cella* paraissent donc bien avoir fait partie des restaurations de l'édifice, signalées dans les délibérations prises par le Conseil municipal en 1450; j'ajouterai aussi, avec une quasi-certitude, que la démolition de l'*abside* Nord, ainsi que l'arasement des 7 autres contreforts, auraient été faits à cette époque par l'architecte, qui aura, sans doute, tenu à se débarrasser de ce qui pouvait nuire à l'harmonie extérieure du monument; il est de fait que la suppression d'un contrefort et d'une *abside* réclamait la disparition des pièces similaires contiguës à l'édifice.

Quant aux parties anciennes du monument restées alors enfouies, elles furent remises en ordre partiellement à diverses époques, ainsi qu'on le verra plus loin; mais on ne leur rendit leurs formes primitives que pendant les grandes restaurations de l'édifice qui furent exécutées de 1852 à 1857.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

AMÉNAGEMENTS RENAISSANCE

[XVIe Siècle]

Les recherches les plus minutieuses auxquelles je me suis livré dans le Baptistère, afin d'y rencontrer les traces de quelques aménagements opérés de 1500 à 1600 sont demeurées infructueuses, sans doute parce que les restaurations de 1450 avaient été si bien faites qu'il n'a pas été nécessaire de les compléter.

Il n'existe non plus, que je sache, de plans et de dessins du Baptistère à cette époque, mais ses *registres*, dits de *paroisse* (1), contiennent quelques renseignements intéressants, entre autres un passage où se trouvent mentionnées la fonte et la bénédiction d'une cloche ; en voici le texte :

Cloche. — « Le Dimanche huistième du moys de Mars « mil cinq cents quatre-vingts dix-huit, fut boeniste une « cloche de céans dedans, laquelle avoyt été faicte refon- « dre par noble et vénérable Olivier de la Fontaine, subz- « doyen de l'église de Poitiers, et la bénist vénérable

(1) Les registres des anciennes paroisses de Poitiers, dont la plupart s'arrêtent à 1791 inclusivement, forment une considérable collection d'un haut intérêt ; ils se trouvent, classés avec soin, dans les bureaux des Actes civils à l'Hôtel de Ville.

Digitized by Google

« Me Jehan Moreau, official et chanoyne de lad. église de « Poictiers, et furent parrain discrette et vénérable per- « sonne Me Mathurin Chasgneau, doyen de l'église de « Poictiers, et marraine... [Signé] E. Jacquet, curé (1). »

Cette cloche aurait-elle été fondue afin de servir de compagne à celle dont il a été question au CHAPITRE V § 1er de cette étude? Je ne le crois pas, car le texte qui vient d'être cité semble indiquer une refonte (« avoyt esté faicte refondre ») faite, peut-être même, avec le métal de la cloche de 1387. La seule chose qu'il soit possible d'affirmer au sujet de ces cloches, c'est que le clocher-arcade du Baptistère, qui est composé de deux baies, a contenu deux cloches, car les quatre trous, dans lesquels se mouvaient leurs tourillons, sont fortement usés dans leur hauteur. On peut également penser que les cloches de ce clocher-arcade auront, à l'époque révolutionnaire, subi le même sort que la plupart de celles des églises de Poitiers, c'est-à-dire qu'après avoir été volées elles auront été fondues.

---

(1) *Registre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste*, année 1598, volume 151 de la collection des Registres des anciennes paroisses. — Bricault de Verneuil. *Archives historiques du Poitou*, T. XV, p. 345. — Berthelé. *Recherches pour servir à l'histoire des Arts en Poitou*, 1887, p. 300. — Berthelé. *Enquêtes campanaises*. Montpellier, 1903, p. 95.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

AMÉNAGEMENTS DE 1600-1700

[XVIIe Siècle]

Il est vraiment difficile de savoir si quelques aménagements ont été faits au Baptistère pendant les années comprises entre 1600 et 1700, attendu que : d'une part, il n'existe aucun document de nature à nous renseigner sur ce sujet ; et, d'autre part, les grandes restaurations de l'édifice, commencées en 1852, ont été si complètes que, dans le cas où quelques modifications auraient été faites à cette époque, il serait impossible de les retrouver aujourd'hui.

Il faut donc se contenter des renseignements, du reste forts intéressants, qui se trouvent dans les registres des baptêmes de cette Eglise (1). On y voit en effet :

— 1° que le Baptistère Saint-Jean a été érigé en paroisse en 1638, car ses registres ne mentionnent de mariage et d'enterrement qu'à partir de cette date ;

— 2° que, tout en restant Baptistère, il était au service des catholiques des autres paroisses de la ville qui tenaient à y être baptisés ; on voit, en effet, inscrits sur ses registres, des baptêmes conférés à des fidèles de toutes les autres

(1) *Registre de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de 1543 à 1791.* Archives de la ville, au bureau des Actes civils, à l'Hôtel de Ville.

Digitized by Google

paroisses qui avaient pourtant leurs fonts baptismaux. Ce dernier détail prouve, ce semble, que sa haute antiquité lui a valu cet important privilège;

— 3° qu'une inhumation a été faite « le 28 février 1653 « *devant l'autel qui est à gauche du grand autel* » ;

— 4° que « le corps de mademoiselle Pineau a été « inhumé, le 26 juillet 1665, devant l'autel dédié pour « la confrérie de Notre-Dame de Saint-Jean » ;

Ces deux inhumations indiquent clairement qu'il y avait alors dans cette Eglise un *maître-autel* dans l'*abside*, et *deux petits autels* placés sous les arcades latérales, garnies de colonnes, qui décorent l'arc triomphal au centre duquel se trouve l'entrée de l'*abside*. Ces trois autels existaient encore, aux mêmes places, en 1790;

— 5° que « le treizième jour de septembre 1667 a « estée inhumée Perrine Bourtommé femme de Philibert « Morillon, laquelle est enterrée *sous une petite voûte* « *vers l'autel* Saint-Jean (1). »

D'après les inhumations de Jeanne Pineau et de la femme Morillon, l'autel de gauche semblerait avoir été dédié à la Très Sainte Vierge et l'autel de droite à Saint Jean, mais alors sous quel vocable aurait-on placé le maître-autel? Je n'ai trouvé aucun renseignement à ce sujet.

De plus, l'inhumation de la femme Morillon ayant été faite *sous une petite voûte* vers l'autel Saint-Jean, c'est-à-dire à droite, je pense qu'on pourrait, peut-être, considérer cette voûte comme étant celle de l'*abside* Sud. Dans ce cas, et d'après des plans et des dessins, cette *abside*, qui fut diminuée de hauteur en 1450, comme il a été dit

(1) *Registre n° 163*, à la fin de l'année 1667.

Digitized by Google

au CHAPITRE V, § 2, aurait été reconstruite entre 1703 et 1750. Quoi qu'il en soit, elle se trouve représentée sur des dessins de 1831 (1), et elle ne s'y voit plus sur ceux de 1834 ; mais on l'a rétablie en 1856 telle qu'elle existe actuellement ;

— 6° que « le treizième jour du mois d'avril 1663 a esté « inhumé le corps de vénérable et honnête personne Ni- « colas Durand, prêtre et maître de musique de St Pierre « de Poitiers, dans cette dicte paroisse de St Jean, et sa « place estant à gauche allant au grand autel proche le « pilier *au dessous du premier degré qui est en montant* le « grand autel ».

Cette sépulture, établie *au-dessous du premier degré* montant au grand autel, semble indiquer qu'il existait des degrés ou marches pour passer de la *cella* à l'*abside* où se trouvait l'autel principal. Dans ce cas, les niveaux de la *cella* et des *absides* auraient été, à cette époque, les mêmes que ceux du IVe siècle et des siècles suivants, et seraient demeurés tels jusqu'au moment où le sol de tout l'édifice a été rehaussé par des remblais assez considérables, ainsi qu'on le verra plus loin. Il est vraiment facile de constater que ces niveaux sont ceux de la construction primitive, car les bases et les colonnes qui garnissent les entrées des *absides* n'ont pas changé de place depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours, et la partie supérieure de la piscine elle-même en fournit également la preuve.

Je ferai, de plus, remarquer que, depuis 1638, époque à laquelle cette Eglise a été érigée en paroisse, toutes les

(1) De Caumont, *Cours d'Antiquités Monumentales*, vol. 4, planche LXIV. Caen, 1831.

Digitized by Google

inhumations, comme on vient de le voir, ont eu lieu sous le dallage de l'édifice et pas ailleurs ; et j'ajouterai que ce champ des morts semble être devenu un jour insuffisant, car, à un moment qu'il est impossible de déterminer, on convertit en cimetière le petit terrain contigu au mur extérieur de l'*abside* de l'Est ; c'est ce qu'ont prouvé les fouilles que j'ai opérées à cet endroit, et ce que prouve également le cadastre de la ville, dressé en 1828, sur lequel figure ce petit cimetière déjà désaffecté depuis quelques années.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

AMENAGEMENTS DE 1700-1800

[XVIIIe SIÈCLE]

§ 1. — ÉTAT DU MONUMENT ÉTANT PAROISSE

Paroisse (1). — L'église Saint-Jean, devenue paroisse depuis 1638, en conserva les fonctions pendant le XVIIIe siècle, jusqu'en 1791 (2), époque à laquelle on la désaffecta comme la plupart des paroisses de Poitiers (3). Tout en continuant à faire ses inhumations dans le sol de son église, déjà surhaussé, elle en fit également dans un petit cimetière, qui, d'après les expertises des ventes natio-

---

(1) Je ne cite ici le texte suivant de M. Rédet que parce qu'il intéresse l'histoire du monument, car il n'apporte aucun renseignement à ses transformations. « SAINT-JEAN, appelé aujourd'hui TEMPLE SAINT-JEAN, près la « cathédrale : *anc. église ayant titre d'abbaye et de paroisse,* la seule « église de la ville où l'on ait baptisé jusqu'à la fin du XVIe siècle... L'ab- « baye fut supprimée et ses biens unis au chapitre de Notre-Dame-la-Grande « en 1758. Jusqu'alors l'abbé nommait à la cure, dont la circonscription « était très peu étendue; depuis, ce droit appartient au doyen de la cathé- « drale. » (Rédet, *Dictionnaire topographique du Département de la Vienne,* 1881.)

(2) Le dernier baptême fut conféré le 10 mars 1791 (Registre de la paroisse).

(3) D'après les registres paroissiaux, dix-huit paroisses de Poitiers furent désaffectées à la même date; il ne resta à tenir des registres jusqu'en 1792 que les églises de : Notre-Dame-la-Grande, Saint-Hilaire-le-Grand, Saint-Pierre, Saint-Porchaire, Sainte-Radegonde, Montierneuf, et Saint-Saturnin, dans le faubourg du Pont-Neuf, aujourd'hui entièrement détruite.

Digitized by Google

nales (1), se trouvait contigu au monument, à l'Est (2).

Le surhaussement du sol de l'Eglise, dont il vient d'être question, était fort considérable ; il avait été fait au moyen d'environ 138 mètres cubes de terres de toutes natures, mais surtout de terres meubles, et avait mis le sol de l'édifice d'un seul niveau, qui partait de l'escalier d'arrivée et aboutissait au fond de l'*abside* Est. L'épaisseur de ce remblai était : dans la *cella* de 0 m. 95 ; dans l'*abside* Sud, de 0 m. 79 ; dans le *narthex*, de 0 m. 33, parce qu'il avait quatre marches, y compris une marche palière, pour descendre à la *cella*. Ce grand surhaussement général causa, on le comprend, un réel préjudice à l'édifice, puisqu'il enterra une partie notable de ses colonnes ; il fallut donc que de bien fortes raisons aient milité en faveur de sa mise à exécution. On pourrait, je crois, en trouver la cause dans la nécessité qu'avait cette paroisse, d'avoir le plus de terrain possible pour enterrer ses morts ; or, une fois que le sous-sol de la *cella* et du *narthex* n'aura plus laissé de place à de nouveaux morts, ne pouvant songer à utiliser les sous-sols des *absides* Est et Sud, dans lesquels on n'enterrait certainement pas, il fallut trouver le moyen de continuer les enterrements, et le moyen le plus simple fut de rehausser le sol de l'édifice, et de se procurer, à proximité, un terrain qui serait mis à la disposition des familles peu désireuses de voir leurs morts reposer dans l'église (3).

(1) La première adjudication eut lieu le 20 août 1791 ; le cimetière y est mentionné. Il en sera question plus loin.

(2) J'ai retrouvé un grand nombre d'ossements dans ce cimetière au cours des fouilles de 1900.

(3) A une époque restée inconnue, l'église de N.-D.-la-Grande de Poitiers fut également remblayée d'environ 1 m. et les remblais n'en furent enlevés

Digitized by Google

Surhaussement du sol intérieur. — L'époque de ce surhaussement étant restée jusqu'ici inconnue, on pourrait, ce semble, penser qu'il aurait été fait vers la fin du XVIIe siècle, c'est-à-dire quarante ou cinquante ans après 1638, date à laquelle le Baptistère a été érigé en paroisse. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer qu'il existait en 1703, puisqu'on le trouve figuré sur des plans et sur des coupes de plans de cette année ; il est également mentionné sur des plans de 1792, de 1834 et de 1849, mais il fut enlevé vers la fin de 1853, ainsi que l'indiquent les comptes des aménagements apportés au Baptistère, de 1852 à 1857, par M. Dupré, architecte, qui dirigeait alors les travaux de la part de l'Etat.

Puisque nous en sommes à indiquer brièvement les conditions dans lesquelles se trouvait l'intérieur du Baptistère pendant le XVIIIe siècle, je crois utile d'ajouter aux renseignements précédents ceux qui vont suivre; quoique sans grande importance, ils ont cependant une certaine valeur.

---

que lorsqu'eurent lieu les grandes réparations apportées à l'édifice. — L'église de Saint-Maurice de Gençay a subi le même sort, ainsi que plusieurs autres églises qu'il serait trop long de citer. J'ajouterai, cependant, qu'au cours de recherches archéologiques j'ai pu étudier quelques cimetières anciens, entre autres ceux de Civaux et d'Antigny-sur-Gartempe. Celui de Civaux, sur lequel Routh, en 1738, et Siauve, en 1804, ont si longuement disserté, a une très grande étendue, mais la seule partie qui en a été surhaussée est celle où l'on enterre encore maintenant, aussi trouve-t-on dans sa couche inférieure des sépultures mérovingiennes. Quant à celui d'Antigny, qui a fourni en 1884 au département 10,000 mètres cubes de matériaux nécessaires à la confection des chemins d'accès à un pont nouvellement construit, j'ai pu l'étudier à loisir pendant toute la durée des travaux ; en extraire la superbe collection de tombes mérovingiennes qui figurent dans le Baptistère de Poitiers; constater, enfin, qu'il avait été rechargé et que sa couche inférieure recélait les sépultures mérovingiennes, et sa couche supérieure les sépultures Moyen-âge et modernes.

Digitized by Google

Absides. — 1° D'après des dessins et des plans déjà cités : l'*abside* Nord, construite au VIIe siècle, changée de forme au XIIIe, diminuée de hauteur probablement au milieu du XVe siècle, ainsi qu'il a été dit, et reconstruite en 1856, n'était pas visible de 1700 à 1800, et même les colonnes de son ancienne grande baie intérieure communiquant avec la *cella* était, en 1750, au dire de Dreux du Radier, entièrement murée, et les colonnes noyées dans la maçonnerie (1).

2° D'après les mêmes plans et les mêmes dessins qui viennent de nous renseigner sur l'*abside* Nord, l'*abside* Sud, également construite au VIIe siècle, changée de forme au XIIIe, diminuée de hauteur au milieu du XVe siècle : *était visible de 1667 à 1637;* était *invisible de 1750 à 1825; était visible en 1831 ; n'était plus visible de 1834 à 1854,* époque à laquelle *elle fut reconstruite sur ses murs du XIIIe siècle* diminués *de hauteur en 1450.* — En 1750, d'après Dreux du Radier, la grande baie avec colonnes donnant accès à la *cella* était murée en la même façon que celle de l'*abside* Nord, comme il vient d'être dit.

Colonnes. — L'état dans lequel se trouvaient en 1750 les colonnes romaines en marbre qui décorent le Baptistère nous est indiqué par la phrase suivante de Dreux du Radier : « Il est difficile de voir bien la couleur « des colonnes, à cause de la peinture en noir et en chaux « dont elles sont recouvertes (2). » J'ai pris le soin, en 1885, de faire débarrasser ces intéressantes colonnes des

(1) « On ne voit que les colonnes des ouvertures de fond, les autres ont été enveloppées dans le mur qui forme ces portiques. » Dreux du Radier, *Journal de Verdun*, décembre 1750, p. 432.

(2) Dreux du Radier, *Journal de Verdun*, déc. 1750, p. 432.

Digitized by Google

abominables couleurs dont on les avait recouvertes; toutes sont en marbre des Pyrénées, et se trouvent également fort reconnaissables, quoiqu'elles aient été fortement léchées par les flammes de l'incendie de 865 ou de 1018.

Autel. — Dreux du Radier nous fait également connaître par le texte suivant qu'il existait un grand autel : « Au milieu de l'édifice était, à ce qu'on m'a dit, un au- « tel à la Romaine d'un marbre un peu brut de cinq à « six pieds environs (1). » Il m'a été impossible de trouver des documents capables de confirmer ce dire, et je le crois même sans valeur, car, en 1750, époque à laquelle écrivait cet historien, on voyait figuré sur un plan de l'Eglise, dressé de 1703 à 1750 : l'*abside* principale divisée en deux dans sa profondeur par une cloison, devant laquelle était dressé l'autel, et derrière laquelle se trouvait la sacristie. Cette cloison, établie de l'angle Sud à l'angle Nord de l'*abside*, ne devait pas, je crois, s'élever jusqu'à la voûte, sans quoi l'autel n'aurait eu de jour que par la *cella;* on peut donc penser que la cloison servait de rétable à l'autel, de telle façon que la petite fenêtre de l'*abside* éclairait en même temps la sacristie et l'autel.

Fonts baptismaux. — Les fonts baptismaux du XIe siècle, décrits à la fin du CHAPITRE III, qui se trouvaient placés sur le trou ou à côté du trou découvert par Siauve près de l'ancienne piscine octogonale et en face du maître-autel, et dont il a été parlé aux pages 75 et 76, furent

(1) *Journal de Verdun*, 1750, déc., p. 432.

Digitized by Google

enlevés de cette place en 1703 par les soins de Mgr de la Poype de Vertrieu, sans doute à la demande du Père de Montfort, qui les fit mutiler. C'est, du reste, ce que nous apprennent les textes suivants :

— Thibaudeau dit dans son *Histoire du Poitou* (1) : « En 1703, M. de la Poype fit enlever le Baptistère qui « masquait le grand autel. » Il a dû prendre cette référence dans un mémoire envoyé par Dom Fonteneau à Dreux du Radier, et publié par le *Journal de Verdun* de mai 1751, p. 351.

— Bobinet écrit sur ce sujet, sous l'indication juillet 1703 : « Dans ce mois de juillet, en vue d'ajuster l'église « de Saint-Jean, la plus ancienne paroisse de Poitiers, un « prêtre nommé M. Grignon, de Bretagne (2), qui avoit « demeuré quelque temps à l'hôpital général, faisant le « missionnaire, voulant signaler son zèle par sa réparation « du pavé et quelques endroits de cette Église, fit démo- « lir un ancien monument qui étoit entre quatre « piliers au milieu de l'Église qu'on créoit être le lieu où « l'on égorgeoit les victimes, lorsqu'elle étoit le temple « des faux dieux ; ce qui en faisoit voir l'antiquité, et devoit « pour ce sujet être conservé, selon le sentiment des « plus judicieux (3). »

Il m'a été facile de remplacer la partie supérieure de ces fonts baptismaux du XIe siècle qui manquait, attendu que les cassures de la pierre étaient franches, et que les par-

(1) 1 Edition de 1839, T. I, p. 8.

(2) Ce Grignon de Bretagne n'est autre que le Père Grignon de Montfort, qui, après avoir prêché en 1703 une grande mission à Montbernage, faubourg de Poitiers, conduisit ses fidèles en pèlerinage au Baptistère Saint-Jean.

(3) Bobinet, continuateur des *Annales d'Aquitaine*, T. II, p. 1432 (Bibl. de la Ville).

Digitized by Google

ties voisines des cassures portaient encore la taille qu'elles avaient reçues; il m'a suffi de couler un bloc de plâtre sur l'ancienne partie, et d'enlever de ce bloc tout ce qui ne portait pas l'empreinte des cassures; et, pour rétablir la hauteur et la forme de cette nouvelle partie supérieure, de m'inspirer de la partie ancienne inférieure. Cette intéressante pierre reconstituée a repris sa place dans le Baptistère.

D'après ce texte de Bobinet, le Père de Montfort fit réparer le dallage et quelques endroits de l'Église; mais il ne se borna pas à des réparations intérieures, puisque le texte suivant parle de travaux qu'il aurait fait exécuter à l'extérieur.

Façade extérieure Ouest. — Ce texte est le résumé d'un mémoire que Dom Fonteneau adressa à Dreux du Radier et que ce dernier publia, dans le *Journal de Verdun* de mai 1751, p. 350, dans les termes suivants : « Dom « Fonteneau croit que le portail n'est pas un bâtiment « postiche, et ajouta : Il y a environ 47 ans (1703) qu'un « Missionnaire (le P. de Montfort) fit rebâtir ce portail, « mais il a laissé encore des vestiges de l'ancienne scul- « pture qui cependant n'offre pour ornement que des têtes « de chevaux, de béliers et de chats... Il dit aussi que « ces sculptures régnaient tout autour de la nef. »

Surhaussement du sol extérieur [1703]. — D'après ces renseignements, et probablement même sous la direction du P. de Montfort, des modifications auraient été faites, en 1703, « au portail », c'est-à-dire à la façade du monument. Je considère ces renseignements comme

Digitized by Google

parfaitement exacts, car ils se trouvent confirmés, tant par les résultats des fouilles que j'ai faites dans les terrains avoisinant la porte que par un plan et un dessin sur lesquels se voient un escalier précédé d'un *porche-auvent* (1). Du reste, ainsi qu'on va le voir, ces modifications s'imposaient. En effet, l'édilité de la ville venait de surcharger le sol extérieur du XIe siècle, d'une couche de terre et de cailloux épaisse de 0 m. 50, et cette surcharge ayant rendu presque impossible l'usage de la porte, il fallut procéder à la confection d'un nouvel escalier dont voici le détail : on construisit d'abord, parallèlement à la façade et à 1 m. 50 de distance, un mur de 0 m. 50 de largeur et de 4 m. 70 de longueur, dont les fondations reposèrent sur le sol du XVe siècle (il a été rencontré dans les fouilles); puis on plaça à droite et à gauche de la porte, entre les deux murs, et leur étant perpendiculaires, trois marches, dont la première au niveau du sol de la rue et la troisième sur le palier qui précédait la la porte ; enfin, on couvrit le tout d'une toiture à un rampant, qui fut supportée par des poteaux posés à claire-voie, sur le bahut du mur parallèle à celui de la façade. Le *porche-auvent* ainsi terminé, on construisit à l'intérieur un escalier droit, composé de huit marches, dont la première servit à la porte, et la dernière prit assise sur le sol remblayé au XVIIe siècle.

Maisons au Nord. — Des maisons furent certainement adossées à la façade extérieure Nord du Baptistère,

(1) Le plan et le dessin se trouvent à la Bibliothèque de la Ville, dans un gros recueil de dessins manuscrits qui porte au catalogue le n° 545, et y figurant sur les folios 269 et 270.

Digitized by Google

puisque l'abbé Lebœuf dit en 1751 « que, pour étudier « les murs extérieurs, il s'est rendu dans les maisons « accolées au monument (1).»

Ces maisons existaient, on n'en peut douter ; mais il m'a été impossible de retrouver la date de leur construction, il n'en est pas de même de la date de leur destruction, car je la donnerai dans le CHAPITRE suivant qui traitera des grandes restaurations du monument, effectuées de 1852 à 1900.

Ici s'arrêtent les seuls renseignements se rapportant à l'Église Saint-Jean de 1700 à 1791, qu'il m'a été possible de retrouver.

Parlons maintenant de ce que devint cet édifice à partir de sa désaffectation, qui eut lieu en 1791.

§ 2. — DÉSAFFECTATION DU MONUMENT

L'Église Saint-Jean-Baptiste cessa d'être paroisse en 1791, ainsi que dix-huit autres paroisses de la ville, et le dernier baptême qui y fut conféré porte, sur son registre, la date du 12 mars. Les fidèles de cette paroisse et des paroisses de Saint-Hilaire-de-la-Celle, de Saint-Hilaire-entre-les-Églises, de Saint-Michel, de Saint-Savin, de Saint-Paul et de Saint-Simplicien furent confiés à la garde de la Cathédrale qui, d'Église Métropolitaine, qu'elle était jusqu'alors, devint Paroisse, et le premier baptême qu'elle administra se voit inscrit sur son registre à la date du 25 mars de cette même année.

L'Église paroissiale de Saint-Jean, une fois désaffectée,

(1) *Journal de Verdun*, janvier 1751, p. 51.

Digitized by Google

comme les autres églises dont on vient de lire les noms, subit le sort commun, et fut mise en vente. C'est ainsi qu'on la voit mentionnée sur une annonce officielle des Ventes Nationales, parue dans un journal du temps, et libellée de la façon suivante : « VENTES NATIONALES. *Dis-* « *trict de Poitiers* » : «.... 12°. L'Église paroissiale de « Saint-Jean, ensemble la sacristie et le cimetière; esti- « més, charges déduites, 400 livres. »... « La première « enchère, le samedi 20 août 1791. L'adjudication défi- « nitive, le samedi 3 septembre (1). »

La première enchère eut lieu le jour fixé, mais sans aucun résultat, attendu que, d'une part, l'immeuble n'ayant pas été bien entretenu exigeait des réparations coûteuses, et que, d'autre part, les accès de l'immeuble étaient insuffisants, comme on va le voir. L'édifice n'était, en effet, desservi que par deux rues : l'impasse de la *rue de Saint-Jean*, qui partait de la Cathédrale, longeait les Églises de Saint-Hilaire et de Saint-Martin-entre-les Églises, contournait la façade Ouest du Baptistère, et, après avoir décrit une courbe dans l'extrémité Sud-Est du Doyenné de Saint-Pierre, gagnait la rue Saint-Simplicien ; et par la dite rue, dite *Rue des Fours*, qui partait de la place Sainte-Croix, coupait en écharpe le jardin des Oblats et une grange de la Brasserie moderne, longeait le petit cimetière Est du Baptistère, rejoignait la rue Saint-Jean, et entrait, avec elle, dans la rue Saint-Simplicien, en face de la porte actuelle du couvent de la Visitation (2).

Bref, l'Eglise Saint-Jean ne trouva pas d'acquéreur lors

(1) *Journal du Département de la Vienne* du 22 août 1791.

(2) Je donne le tracé de ces deux rues d'après des plans de la Ville dressés avant l'ouverture des nouvelles rues qui entourent actuellement l'édifice.

Digitized by Google

de sa première mise en adjudication ; ce fut alors que Dom Mazet, moine Bénédictin, choisi pour prendre quelques mois plus tard la direction de la Bibliothèque Municipale, obtint du Préfet du Département le retrait de la vente.

L'édifice devint, de ce fait, propriété de l'Etat, qui, après y avoir fait d'importantes réparations, en donna jouissance aux Hospices de Poitiers, moyennant qu'ils en assureraient l'entretien.

Surhaussement du sol extérieur. Escalier. (1792). — Parmi ces importantes réparations, se trouvaient les aménagements que l'Etat fut obligé de faire à l'extérieur Ouest de l'édifice, afin de rendre pratique la jouissance qu'il venait d'en donner aux Hospices. La ville, en effet, pour des raisons qui nous échappent, venait, au commencement de 1792, de relever de 0 m. 50 le sol extérieur de 1703. Du fait de ce relèvement le *porche-auvent* devenu inserviable fut détruit ; on le remplaça par un escalier droit, composé de 14 marches, parmi lesquelles se trouvaient la marche palière de la rue et celle centrale qui occupait toute l'épaisseur du mur où se voit la porte ; l'arête de la première marche était à 1 m. 50 de la façade du monument, et la dernière marche reposait sur les remblais intérieurs faits vers 1688 ; cet escalier avait donc 6 marches au dehors et 8 au dedans. Il fut détruit plus tard et remplacé par un autre pour des raisons qui seront exposées dans le CHAPITRE suivant.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

AMÉNAGEMENTS DE 1800 A 1903

[XIXe Siècle]

§ 1. — LES HOSPICES EN JOUISSANCE DU BAPTISTÈRE [1800-1821]

Comme on vient de le voir, les Hospices de la ville, ayant été mis en jouissance de l'ancienne église Saint-Jean, s'en servirent comme de dépôt, où trouvèrent place des approvisionnements de bois de chauffage et d'autres choses indispensables aux établissements hospitaliers.

Ce fut en février 1803 que Siauve, alors Commissaire de Guerre à Poitiers, eut l'autorisation d'opérer dans l'édifice les heureuses fouilles qui firent connaître l'antique et importante *piscine*.

La jouissance complète du monument donné aux Hospices était vraiment trop belle pour pouvoir s'éterniser ; en effet, la sollicitude toute paternelle du Préfet envers les classes indigentes de la société se réveilla, et, dès avril 1812, sans tenir compte de la valeur historico-religieuse du monument, le transforma en établissement de charité et y fit installer des fourneaux de soupe économiques (1).

(1) *Registre des délibérations de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Poitiers*. Séance du 2 avril 1812. (*Archives de l'Hôtel-Dieu*.)

Digitized by Google

Ces soupes économiques, tantôt gratuites et tantôt payantes, mais toujours aux frais du département, ou de la ville, voire même de la charité privée, durèrent jusqu'en avril 1817 (1). A partir de cette époque jusqu'en 1821, les Hospices reprirent entière jouissance de l'édifice et y déposèrent des fagots (2) ; ils le prêtèrent cependant, en 1820, à un nommé Peigné, fondeur de cloches, qui eut l'outrecuidance de couper les marches de la piscine et de la mettre dans le piteux état dans lequel on la voit encore aujourd'hui (3). C'est là, enfin, que furent coulées les trois cloches et le bourdon qui garnissent, maintenant encore, l'intéressant clocher de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers (4).

L'administration des Hospices, peu soucieuse, sans doute, d'entretenir le monument, comme cela avait été convenu avec le Directeur des Domaines, le laissa dans un état déplorable ; c'est du reste ce qui ressort des extraits suivants, que j'emprunte à quelques correspondances administratives concernant cette affaire :

1° D'un rapport du secrétaire Général de la préfecture (22 juin 1821) : « L'Église Saint-Jean, qui n'est qu'une « espèce de grange ouverte à tous les vents, et dont une

(1) Lettre du Préfet au Maire, 10 avril 1817. (*Registre des Correspondances. — Secrétariat Hôtel-de-Ville.*)

(2) Lettre du Directeur des Hospices au Préfet, 24 sept. 1821. (*Arch. dép.*, T. 7, 2.)

(3) « Le vandalisme de 1793 avait au moins épargné ce monument : on « s'est montré plus barbare en 1820. L'édifice fut mis cette dernière année à « la disposition d'un fondeur de cloches, qui en a bouleversé tout le sol in- « térieur. J'ai vu ses ouvriers prendre plaisir à briser à coups de pierre des « chapiteaux de colonnes. » (Dufour. *De l'ancien Poitou*, p. 320.)

(4) Ce détail, ainsi que le nom du fondeur, m'ont été fournis par M. Rossignol, ancien juge de paix, contemporain du fondeur, tous deux aujourd'hui disparus. — Aucune des autres cloches de Poitiers n'a été fondue en 1820.

Digitized by Google

partie de la charpente est prête à tomber (1). » 2° D'une lettre de M. de Beauregard, directeur des Hospices, au Préfet (12 septembre 1821) : « ... Qu'en pourrait-on faire « après avoir dépensé 4 ou 5.000 francs pour sa restau- « ration (2) ? » 3° D'une autre lettre du même au même (1er octobre 1821) : « Aujourd'hui j'ai l'honneur de vous « envoyer le devis estimatif de la dépense à faire pour « réparer seulement la toiture de cette même Eglise. « Cette dépense s'élève à la somme de 1.109 fr. 48, elle « sera supportée par la fabrique de la Cathédrale, dans « le cas où, ainsi que je l'ai proposé, la concession solli- « citée lui en serait faite (3). »

Ces quelques citations montrent clairement l'état déplorable dans lequel l'administrateur des Hospices laissa cette malheureuse Eglise Saint-Jean ; elles font également entrevoir qu'il s'arrangea de manière à se débarrasser de l'immeuble dont il avait jouissance, sans en supporter les frais d'entretien ; et, à cet effet, il fit naître quelques demandes de jouissance de l'édifice, et les patronna, entre autres celle de Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers, qui fut assez favorablement accueillie, ainsi qu'on va le voir.

§ 2. — LA CATHÉDRALE EN JOUISSANCE DU BAPTISTÈRE [1822-1834]

Monseigneur, profitant des difficultés qui entouraient l'Eglise Saint-Jean, écrivit, le 20 septembre 1821, à M. le Préfet pour lui demander de vouloir bien employer son

(1) *Arch. dép.*, T. 7.2.
(2) (3) *Arch. dép.*, T. 7.2.

Digitized by Google

pouvoir à donner la jouissance de cette Eglise à la fabrique de la Cathédrale qui se chargerait de son entretien (X). Cette démarche, appuyée, du reste, par quelques personnages influents, fut alors couronnée de succès ; car un arrêté préfectoral, à la date du 30 janvier 1822, commandé par le Ministre de l'Intérieur, mettait la fabrique de la Cathédrale en jouissance de l'Eglise Saint-Jean, moyennant qu'elle ferait les frais de son entretien (X). Une jouissance aussi avantageuse ne devait pas, hélas ! rester aussi complète qu'on pouvait l'espérer ; en effet, une lettre, écrite par le Préfet à Monseigneur, de la part du Ministre, à la date du 26 avril 1822, lui signifiait « que « l'Eglise Saint-Jean ne pourrait être ouverte à l'exercice « de la Religion qu'en vertu d'une ordonnance royale « d'autorisation » (X).

La fabrique, dès lors, en jouissance restreinte de l'édifice, après y avoir fait les réparations indispensables, s'en servit comme de dépôt du matériel de la Cathédrale, et en loua une partie, de 1828 à 1834, à M. Rosé père, entrepreneur, qui en fit un magasin de bois.

§3. — L'ÉTAT REDEVIENT PROPRIÉTAIRE DU BAPTISTÈRE [1834-1903]

Il y avait à peine dix ans que la fabrique de la Cathédrale jouissait de l'Eglise Saint-Jean, en la façon que je viens de dire, lorsqu'en 1831 l'édilité de la Ville, prise

(X) — Les originaux d'où sont tirés ces renseignements figurent aux *Archives Départementales*, T. 7.2.

(X)— Tous les renseignements contenus dans ce paragraphe sont extraits de documents originaux qui se trouvent aux Archives départementales et municipales.

Digitized by Google

d'un bon mouvement, résolut de relier le Pont-Neuf, jeté sur la rivière le Clain en 1778, au centre de la Ville, au moyen d'une rue qui traverserait de nombreuses propriétés particulières, et se mit à l'œuvre. L'idée, réellement bonne en elle-même si on avait su la mener intelligemment, fit surgir d'innombrables difficultés qui menacèrent tout particulièrement le Baptistère, cependant la gloire de la cité.

Le cadre de cette étude est vraiment trop restreint pour qu'il me soit permis de décrire les innombrables péripéties par lesquelles passa cet important édifice. Je me bornerai donc à signaler les seuls faits importants qui se rattachent à cette affaire.

Pendant toute l'année 1832, le Maire et le Conseil municipal se remuèrent auprès des autorités départementales et nationales, et firent même des démarches auprès du conseil de fabrique de la Cathédrale, afin de lui faire acheter l'édifice, dans l'espoir de le lui racheter et de le détruire; mais le Ministre, désireux d'en assurer la conservation, paralysa par des lenteurs voulues tous les agissements de ces énergumènes. L'année 1833 se passa dans les mêmes conditions que l'année précédente, c'est-à-dire à se regarder, à beaucoup discuter, et surtout à gagner du temps. Enfin M. le Ministre, fatigué d'une si singulière situation, et sous l'influence de M. de Caumont, directeur de la Société française d'archéologie, de M. de Chergé, de la Société locale d'archéologie et de M. le Préfet, résolut d'en finir, et, dès janvier 1834, ordonna l'acquisition du Baptistère pour le compte de l'Etat. Dès lors, les négociations nécessaires à l'acquisition furent engagées, et durèrent assez longtemps, puisque

Digitized by Google

l'Ordonnance Royale, autorisant la fabrique à vendre l'Église Saint-Jean à l'État, ne fut signée que le 30 octobre 1834, et que l'acte authentique de la vente de l'Église consentie à l'État, par la fabrique de la Cathédrale, porte la date du 14 décembre 1834.

L'État devint, à cette époque, propriétaire de cet unique et très important monument, pour la somme de 1600 fr. et en prit jusqu'à ce jour un très grand soin, ainsi qu'on va le voir.

Aussitôt redevenu propriétaire de l'Église Saint-Jean, le Ministère fit les restaurations nécessaires à sa conservation, sans se préoccuper de lui donner une destination. La Société des Antiquaires de l'Ouest et la Ville jugèrent ce local tout à fait apte à recevoir leurs collections lapidaires, qu'elles ne savaient où placer, et en demandèrent à l'Etat la jouissance, qu'elles obtinrent facilement.

Il serait vraiment trop long de donner le détail de ces restaurations; je crois cependant utile de mentionner les aménagements qui furent exécutés à la façade de l'édifice, car ils compléteront les renseignements déjà donnés, sur les nombreuses modifications que reçurent, depuis le IVe siècle jusqu'au XVIIIe, la porte du Baptistère ainsi que ses rues avoisinantes et ses escaliers.

Surhaussement du sol extérieur. Porte. Escalier (1834). — La ville venait encore (1834) de rehausser de 0 m. 50 le sol extérieur de l'édifice, pour des raisons, sans doute, d'intérêt de nivellements généraux; mais ce surhaussement ayant rendu inserviable les aménagements faits, en 1792, en vue de rendre facile l'entrée de la porte du Baptistère, il fallut les détruire et les

Digitized by Google

remplacer par d'autres, qui consistèrent à relever la voûte et à construire un nouvel escalier intérieur. — Les trois archivoltes de la porte furent donc remontées de 1 m. 15 et posés sur des pieds-droits qui, eux-mêmes, prirent appui sur les impostes des chapiteaux demeurés en place; on garnit ensuite toute la partie restée vide entre les jambages de la porte avec une grosse maçonnerie, à laquelle l'ancien seuil servit de base (1), dans laquelle furent noyées les deux colonnes de la porte primitive, et qui dépasse de 1 m. le niveau de la rue. — L'escalier (2), très fantaisiste, vraiment peu pratique pour le service d'un musée, et très mal approprié au monument, ainsi qu'on va le voir, se composait de 13 marches et de deux paliers : — le premier palier, long de 3 m. 20, large de 1m. 30, était posé dans sa longueur contre la face intérieure du mur de la porte et au niveau de son seuil; — à droite et à gauche de ce palier, se développaient, en demi-cercle, 9 marches d'environ 1 m. 20 de longueur, dont la dernière reposait sur le second palier entièrement semblable au premier, et de ce second palier partaient directement 4 marches, aux extrémités arrondies en quart de cercle, dont la dernière était assise sur le sol du grand remblai établi vers 1688.

Ces aménagements aussitôt terminés, l'Eglise Saint-Jean devint Musée, et reçut le titre de *Musée des Anti-*

(1) Ce seuil en pierre de mauvaise qualité était celui de la porte du xie siècle; il fut remplacé par un autre en granit, en 1898, alors qu'on redescendit la porte afin de lui rendre son ancienne place.

(2) Le plan de cet escalier est de M. Meunier, architecte départemental, et son décalque fait, signé et daté de 1838, par l'auteur, existe aux Archives de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Digitized by Google

quités de l'Ouest. Aménagé aux frais du Ministère, il fut ouvert au public en juin 1838.

Pendant qu'on organisait l'installation, le Conseil municipal se livrait à quelques travaux dans les rues qui avoisinaient le monument, afin d'en rendre l'accès plus facile; mais son bon vouloir envers cet édifice ne fut pas de longue durée, car, dès 1841, il refusa de participer à quelques dépenses occasionnées par le Musée; puis, en 1844, il protesta de nouveau contre les travaux de consolidation entrepris par l'Etat, dans le but d'assurer la conservation du monument, et alla même jusqu'à demander qu'on le laissât mourir de vétusté. Mais les mauvaises intentions de l'édilité envers ce pauvre monument se corsèrent bien davantage encore en 1848; on voit, en effet, ces inconscients représentants du peuple se permettre de sommer le Ministère de leur livrer l'édifice « *pour le démolir afin de donner ainsi du travail aux indigents* »; fort heureusement le Ministre, peu soucieux de se laisser intimider, donna les ordres les plus rigoureux au Préfet, afin que la propriété de l'Etat fût respectée; ce qui eut lieu.

Ces mauvais jours étant passés, la Commission des Monuments-Historiques songea à commencer les grands travaux d'aménagements nécessaires à la conservation certaine de cet unique et très important édifice; ils furent entrepris en 1852 et terminés en 1859. On s'occupa d'abord des réparations extérieures, afin de ne pas gêner les Musées; elles durèrent deux années, mais, une fois terminées, il fallut s'occuper des réfections de l'intérieur, et par là même, enlever tous les objets qui s'y voyaient exposés. Les collections furent transportées

Digitized by Google

pendant le mois de février, de mars et d'avril 1854, dans une des salles du rez-de-chaussée des Facultés, qui devint dès lors Musée (1).

Je ne donnerai pas ici le détail de ces grands travaux d'aménagements, attendu que la plupart d'entre eux ont été signalés dans le cours de cette étude. Il me paraît cependant intéressant de dire quelque chose de l'escalier qui fut construit en 1856, car il n'est pas banal de le voir arrivé comme sixième de sa catégorie, dans le même monument.

Escalier (1856). — L'escalier fait en 1834, ainsi qu'il a été dit plus haut, était fort défectueux et ne répondait en rien aux exigences de service du monument, aussi fallut-il le démolir et le remplacer par un autre, qui, composé de 14 marches et de 5 paliers, se développait, à droite et à gauche de la porte, dont on avait respecté les modifications antérieures, contre les murs à pans-coupés du *narthex;* le premier palier, long de 2 m. 85 et large de 1 m. 30, se trouvait contigu au seuil de la porte, mais en contre-bas; les deux seconds étaient placés également en contre-bas du premier et en face des angles qui forment les pans-coupés de droite et de gauche; les deux troisièmes, enfin, occupaient une place similaire à celle où se trouvaient les seconds, c'est-à-dire les angles des deux derniers pans-coupés; en résumé, au grand palier supé-

(1) Les collections de la Ville, unies à celles de la Société des Antiquaires de l'Ouest, demeurèrent dans cet immeuble jusqu'en 1877. A cette époque, les collections de la Ville furent transportées dans le nouvel Hôtel de Ville; et l'année suivante la Société des Antiquaires de l'Ouest reprit ses collections et les installa dans les bâtiments des Grandes-Ecoles (ancienne Université) dont elle venait de faire l'acquisition. C'est là où elles se voient encore aujourd'hui.

Digitized by Google

rieur succédaient, de chaque côté : un autre palier ; puis 9 marches suivies d'un autre palier ; enfin 5 marches, dont la dernière reposait sur un nouveau sol qu'on venait d'établir, après avoir enlevé les grand remblais qui encombraient l'édifice depuis le XVIIe siècle.

En même temps que l'Etat se livrait aux restaurations de son précieux monument, l'édilité de la Ville prenait soin d'améliorer la grande voie, menant du Pont-Neuf à la Place-d'Armes, qu'elle avait assez mesquinement ouverte en 1831 : les parties de cette voie, qui venaient du Pont-Neuf et de la rue du Coq et accédaient au Baptistère, furent élargies ; celles qui entourent l'édifice reçurent aussi l'ample développement nécessaire à la circulation ; on régularisa également, de la manière la plus pratique qu'il fût possible, les raccords des rues latérales avec la grande voie sur laquelle elles se branchaient ; et toutes ces améliorations furent achevées, à la grande satisfaction générale, en 1870.

Tous ces travaux étaient à peine terminés que de nouvelles épreuves vinrent s'abattre sur notre infortuné Baptistère. En effet, dès le début de la désastreuse entreprise de 1870-1871, le Ministère de la Guerre le réquisitionna, et fit remplir sa *cella*, depuis le carrelage jusqu'au haut du comble, de caisses de biscuits, auxquelles, du reste, on ne toucha pas pendant toute la durée de la guerre. Ce ne fut pas tout : — 1° faire disparaître les biscuits, demeurés intacts, demanda deux ans de formalités à remplir ; — 2° les formalités remplies, les biscuits disparurent et allèrent prendre place dans un autre dépôt où ils attendent de nouvelles éventualités ; mais ce n'était pas tout, la réquisition entraînait avec elle la

Digitized by Google

prise de possession d'un immeuble faite au profit du Ministère de la Guerre, et le Ministère des Beaux-Arts eut toutes les peines imaginables pour rentrer en possession de son précieux monument; — 3° enfin en possession de son immeuble légitime, les Beaux-Arts demandèrent des indemnités à la Ville et au Ministère de la Guerre, pour couvrir les frais des dégâts occasionnés par les biscuits; ils furent déboutés, avec désinvolture, de leurs justes réclamations; ce que voyant, ils songèrent à empêcher le retour de ces difficultés. Le moyen était simple : constituer l'immeuble en Musée, car, d'après les lois, les Musées ne peuvent être réquisitionnés en cas de mobilisation.

Les Beaux-Arts offrirent alors, en novembre 1883, à la Ville, la jouissance de l'Eglise Saint-Jean, afin d'en faire un Musée, mais à la condition de prendre à sa charge les frais d'entretien de l'immeuble; elle accepta cette proposition, dans sa séance du 2 mai 1884. Heureusement le Conseil revint sur sa première décision; ce que sachant, je conseillai à la Société des Antiquaires de l'Ouest de solliciter de la bienveillance des Beaux-Arts qu'il lui donnât la jouissance du monument, afin de le transformer en Musée, et d'y déposer toutes les tombes Mérovingiennes régionales, dont elle était propriétaire. Cette jouissance fut gracieusement accordée, et c'est ainsi qu'ayant la garde du monument depuis 1885, notre Société y conserve ses intéressantes antiquités lapidaires des VIe, VIIe et VIIIe siècles, et fait en sorte qu'elles soient facilement accessibles au public.

Ce fut en octobre 1889 que le Ministère des Beaux-Arts m'accorda l'autorisation d'échafauder l'intérieur et

Digitized by Google

l'extérieur du monument, afin d'en relever, au moyen de dessins et de moulages, tous les détails nécessaires à la confection d'une Monographie architecturale, dont je projetais la publication. En juin 1897, les échafaudages disparurent, et les collections lapidaires Mérovingiennes furent mises en ordre.

Porche. — Mais, entre temps, c'est-à-dire en juin 1895, autorisé par la Ville, je pratiquai des fouilles sérieuses dans une partie des rues qui entourent le Baptistère, ayant soin de les commencer dans les terrains qui touchent sa façade, et je ne tardai pas à y rencontrer, à environ 3 m. de profondeur, quelques-uns des murs de l'ancien *porche* de l'édifice primitif. Cette découverte me paraissant on ne peut plus intéressante, je m'empressai d'en donner connaissance à notre savant confrère, M. Formigé, architecte de la Commission des Monuments-Historiques, dans le service duquel se trouve ce Baptistère auquel, disons-le franchement, il n'a cessé, depuis 1878 jusqu'à ce jour, de prodiguer ses soins les plus intelligents et les plus dévoués. Peu de jours seulement après avoir été mis au courant de cette heureuse découverte, il venait la contrôler, et après avoir reconnu la valeur historique des vieux murs mis au jour, et l'intérêt qu'il y aurait à les conserver visibles, il se livra à une étude sérieuse sur les modifications qu'on serait obligé d'apporter à la façade principale de l'édifice, afin d'arriver à cette conservation désirée. Il dressa ensuite les plans des restaurations projetées, les accompagna de devis, et les présenta à la Commission, qui leur accorda une entière approbation.

Par suite de difficultés et de lenteurs administratives,

Digitized by Google

qui vont être indiquées, ces restaurations, décrétées en 1895, ne purent être entreprises qu'en 1898 et ne furent terminées que dans le courant de l'année suivante. Il fallut, en effet, obtenir de la ville la partie de la voie publique, dans laquelle se trouvaient les murs du vieux *porche* que l'on voulait conserver, et lui donner en retour quelques mètres de terrain pris sur les deux accotements de la rue, dont elle avait besoin pour rendre, aux rues avoisinant le Baptistère, toute la largeur que requiert une facile circulation. Cet échange de terrains, ainsi que les acquisitions qui en furent la conséquence, exigèrent de longues opérations, qui ne demandèrent pas moins de deux années avant de prendre fin ; alors seulement purent être commencés les grands et intéressants aménagements dont voici la marche et le détail.

Porte. Escalier. — On voûta d'abord la partie centrale du porche primitif ; — puis, on descendit les trois archivoltes de la porte, qui avaient été remontées en 1834, et on les appuya, de nouveau, sur les impostes des chapiteaux restées alors en place ; — on détruisit ensuite le gros mur qui remplissait la partie inférieure de la baie de la porte, et on remplaça le seuil en calcaire, posé au XI siècle, par un autre en granit ; — on construisit enfin un *escalier* (ce fut le 7e) composé de 19 marches et d'un palier, dont : 8 marches et 1 palier, en granit, qui se trouvent à l'extérieur, et ont 4 m. 20 de longueur ; et 11 marches en calcaire, qui sont placées à l'intérieur, et ont 2 m. 25 de longueur ; — la première marche est à 3 m. 20 de la façade et se trouve engagée dans le sol de la rue, et en emprunte le niveau ; — le palier, long de 4 m. 20

Digitized by Google

et large de 1 m. 05, touche le seuil de la porte ; — le seuil garnit toute l'épaisseur et toute la largeur de la baie de la porte, il forme marche à l'intérieur et se trouve à l'extérieur en contre-haut de 0 m. 05 du palier ; — la dernière marche repose sur le carrelage du *narthex*, auquel on a rendu le niveau qu'il avait au VIIe siècle ; — ajoutons que toutes les marches ainsi que le palier sont bordés d'une balustrade en fer forgé, qui joue le rôle de main-courante.

Douves. — L'escalier terminé, on allongea les douves latérales et on les mit en communication directe avec l'intérieur de l'ancien *porche* ; — on allongea également les murs de soutènement qui forment ceinture et délimitent les douves, puis on les raccorda aux anciens ; — on les recouvrit de bahuts en pierre, semblables à ceux posés lors des grandes restaurations de 1856 ; — on garnit enfin l'ouverture de l'entrée sur rue, ainsi que le sommet des bahuts de droite et de gauche, d'une porte et de grilles en fer forgé.

Voilà, en quelques mots, en quoi consistèrent les sérieux et intéressants aménagements qui furent imposés à l'Etat, par la conservation de ce *porche* antique et d'une réelle importance.

En 1900, je repris, toujours avec autorisation de la Ville, les fouilles que j'avais commencées en 1895 dans les rues qui entourent le Baptistère, et je profitai même des restaurations que les Beaux-Arts faisaient alors à l'édifice, pour en étudier les douves qui le circonscrivent.

Ces fouilles, méthodiquement conduites, firent retrouver dans un état très satisfaisant de conservation : 1° les

Digitized by Google

anciens sols, des rues avoisinant l'édifice, qui furent successivement rehaussés, ainsi que je l'ai dit en décrivant les divers escaliers du monument ; ils étaient composés d'un empierrement peu soigné, mais compact et fort bien lissé par le frottement dû à la circulation ; 2° sur le second sol, celui du VIIe siècle, la couche noire produite par l'incendie de 1018; 3° enfin, tous les murs primitifs du Baptistère, qui sont indiqués sur la PLANCHE I de cette étude, et dont les deux tiers se voient dans les douves ainsi que sous l'escalier extérieur du monument.

C'est grâce à l'intelligence de la Commission des Monuments-Historiques, grâce surtout au zèle artistique éclairé et dévoué de ses inspecteurs Généraux, et de ses architectes tant de Paris que de la province, que toutes ces parties importantes de l'édifice ont été conservées. Quant aux autres murs non apparents, ils existent sous les rues, parce qu'ils ne pouvaient être raisonnablement laissés visibles.

Ajoutons encore : que la Commission des Monuments, Historiques se propose de terminer, dans un avenir que j'espère prochain, la superbe restauration de l'édifice, qu'elle a si généreusement et si archéologiquement entreprise en 1834 ; et qu'elle songe même à y installer les 92 moulages de ses parties architecturales décoratives, que je réserve à la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Qu'il me soit permis, en terminant cette *Etude sommaire du Baptistère Saint-Jean de Poitiers*, d'émettre un vœu :

Digitized by Google

celui que la Société Française d'Archéologie, réunie en Congrès à Poitiers, rédige une adresse de félicitations et de remerciements à la Commission des Monuments-Historiques, pour l'immense service qu'Elle a rendu et qu'Elle rend encore à l'Histoire Nationale, par la sollicitude dont Elle a bien voulu entourer le plus antique et le plus complet Baptistère des Gaules.

J'exprimerai encore un désir : celui de voir la Société Française d'Archéologie ne pas oublier d'adresser des remerciements à l'Edilité et à la population de la Ville, qui accordent aujourd'hui toute leur bienveillance au joyau de leur Cité(1).

---

(1) Ces vœux furent émis dans la séance de clôture du Congrès que la Société Française d'Archéologie tint à Poitiers du 16 au 24 juin 1903.

1re édition. Poitiers, en la fête de la Sainte-Trinité, 1903.
2e édition. Poitiers, en la fête du Saint Nom de Jésus, 1904.

Nota. — La pagination de la marge intérieure est celle du volume XXVII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, publié en 1901.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS..... 1

CHAPITRE Ier

Monument Romain [IVe SIÈCLE]..... 5

§ 1. — *Bâtiment principal* [PLANCHE I]..... 5

Salle A..... 5

Salle B..... 6

§ 2. — *Piscine* [PLANCHE III]..... 8

Siauve { 2e fouille..... 9 et 13
1re fouille..... 11 et 13

Hauteur de la piscine..... 15

Hauteur des marches..... 15

Largeur des marches..... 15

Largeur des marches se faisant face..... 16

Origine des eaux..... 16

Amenée et sortie des eaux..... 17

Hauteur des eaux..... 19

Dimensions des fondations de la piscine..... 20

§ 3. — *Bâtiments secondaires* [PLANCHE I]..... 21

Salles L. N. O. P. Q. R. S. Galeries souterraines U. V. W. Escalier T..... 22-23

Fondations..... 23

Charpentes..... 23

§ 4. — *Matériaux employés dans les constructions primitives.* 24

§ 5. — *Destination du monument*..... 27

1° Était-ce un Temple?..... 27

2° Était-ce un Monument funéraire?..... 28

3° Était-ce un Baptistère?..... 33

Conclusion..... 38

§ 6. — *Date du monument*..... 38

Digitized by Google

CHAPITRE II

Pages
Aménagements Mérovingiens [VIIe Siècle]..... 41
§ 1. — *Aménagements*..... 41
1° *Absides*..... 42
2° Surhaussement de la *cella*..... 46
3° Contreforts..... 47
4° Décorations extérieures..... 52
5° Le *narthex*..... 55
6° La porte..... 56
7° Le porche..... 57
§ 2. — *Date des aménagements*..... 58

CHAPITRE III

Aménagements Carolingiens [XIe Siècle]..... 68
Narthex..... 69
Charpentes..... 72
Modillons..... 72
Surhaussement du sol extérieur..... 73
Porte..... 74
Escalier..... 75
Fonts baptismaux..... 75 et 104

CHAPITRE IV

Aménagements Moyen-Age [XIIe et XIIIe Siècles]..... 77
§ 1. — *XIIe siècle*..... 77
Clocher-arcade..... 78
Sculptures..... 78
Peintures..... 79
Fenêtres..... 81
§ 2. — *XIIIe siècle*..... 82
Peintures..... 82
Voûte de l'*abside* Est et contreforts..... 83
Absides Nord et Sud. Voûtes..... 84
Charpentes..... 86

CHAPITRE V

Aménagements Moyen-Age [XIVe et XVe Siècles]..... 88
§ 1. — *XIVe siècle*..... 88
Cloche..... 88

Digitized by Google

Pages

§ 2. — *XVe siècle*..... 89
Charpente..... 90
Fenêtre..... 91
Habitation..... 91

CHAPITRE VI

Aménagements Renaissance [XVIe Siècle]..... 94
Cloche..... 94

CHAPITRE VII

Aménagements de 1600-1700 [XVIIe Siècle]..... 96

CHAPITRE VIII

Aménagements de 1700-1800 [XVIIIe Siècle]..... 100
§ 1. — *État du monument étant paroisse*..... 100
Paroisse..... 100
Surhaussement du sol intérieur..... 102
Absides..... 103
Colonnes..... 103
Autel..... 104
Fonts baptismaux..... 104 et 75
Façade extérieure Ouest..... 106
Surhaussement du sol extérieur. Porche-auvent. Escalier [1703]..... 106
Maisons au Nord..... 106
§ 2. — *Désaffectation du monument*..... 107
Surhaussement du sol extérieur. Escalier [1792]..... 109

CHAPITRE IX

Aménagements de 1800-1903 [XIXe Siècle]..... 110
§ 1. — *Les Hospices en jouissance du Baptistère* [1800-1821]. 110
§ 2. — *La Cathédrale en jouissance du Baptistère* [1822-1834]. 112
§ 3. — *L'État redevient propriétaire du Baptistère* [1834-1903]. 113
Surhaussement du sol extérieur. Porte. Escalier [1834]..... 115
Escalier [1856]..... 118
Porche [1893]..... 121
Porte. Escalier [1898]..... 122
Douves..... 123
Table des matières..... 126

Digitized by Google

PLANCHES

PLANCHE I. — Plan du Baptistère au IVe siècle.

PLANCHE II. — Plan du Baptistère au XXe siècle; toutes ses époques y sont représentées au moyen de signes conventionnels.

PLANCHE III. — Détails de la Piscine.

PLANCHE IV. — Pignon Sud et corbeaux du XVe siècle.

PLANCHE V. — Fenêtre de l'*Abside* au XVe siècle.

PLANCHE VI. — Façade extérieure Ouest, de 1856 à 1898.

PLANCHE VII. — Façade extérieure Ouest, de 1898 à 1902.

PLANCHE VIII. — Vue extérieure Sud-Est, prise en 1899.

Poitiers. — Imp. BLAIS et ROY, 7, rue Victor-Hugo, 7.

Digitized by Google

Planche I

BAPTISTERE S^T JEAN DE POITIERS

(IVe Siècle)

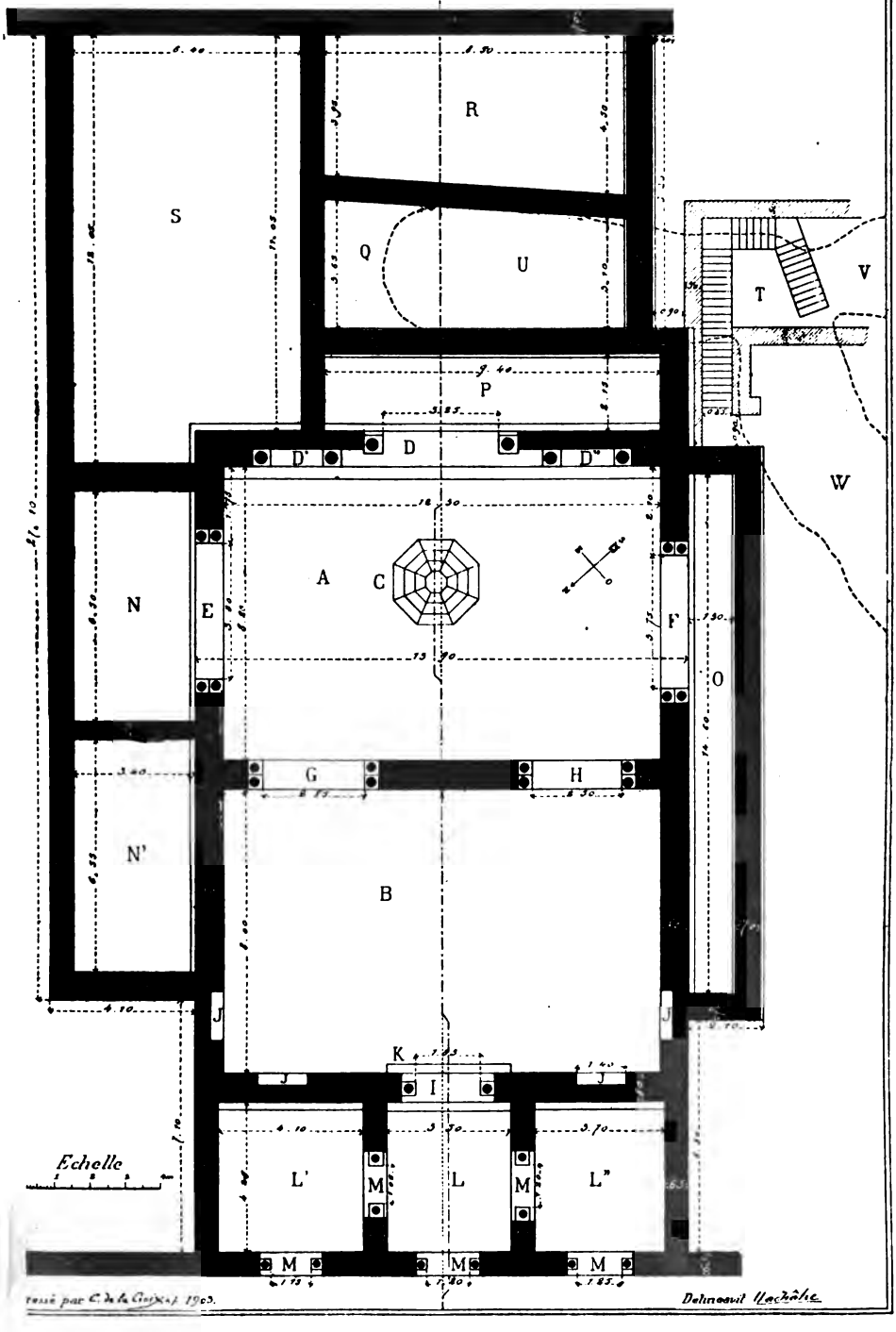

Digitized by Google

Digitized by Google

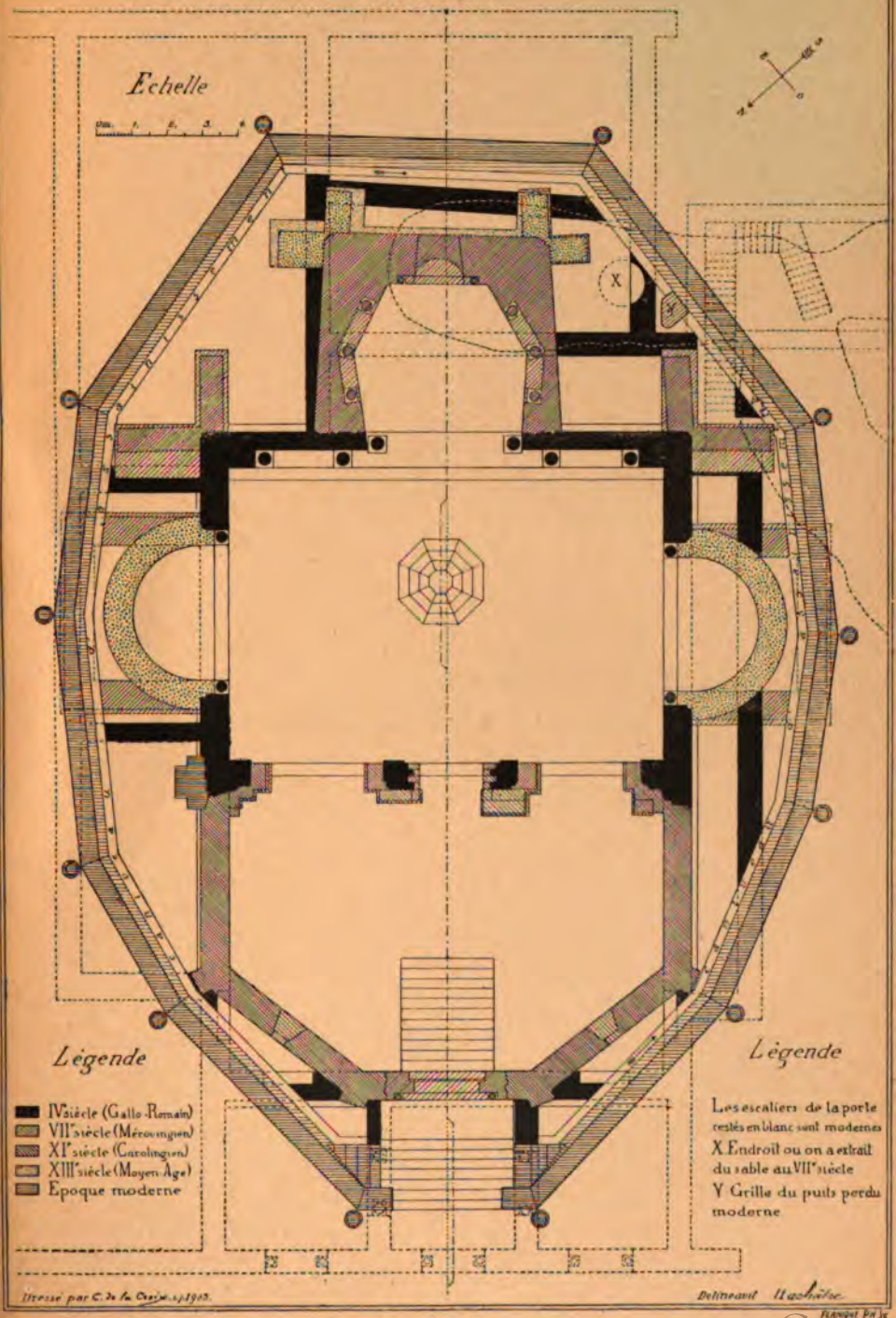

Digitized by Google

Digitized by Google

Planche III

BAPTISTERE S^T JEAN DE POITIERS

PISCINE

Etat actuel et restitution

Tuyeaux d'amenée et de sortie des eaux

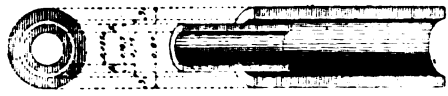

Détail de l'emboîtage des tuyeaux

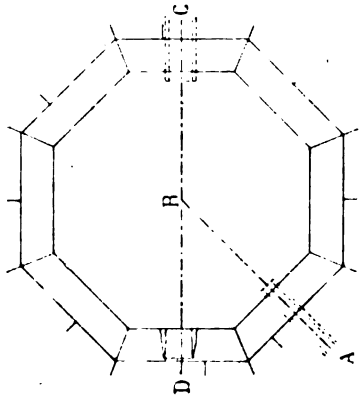

Etat actuel
Plan horizontal

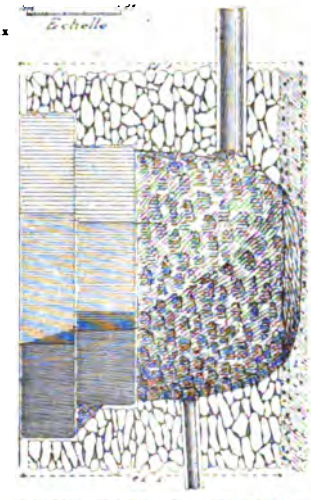

Etat actuel
Coupe suivant ABC et suivant DBC

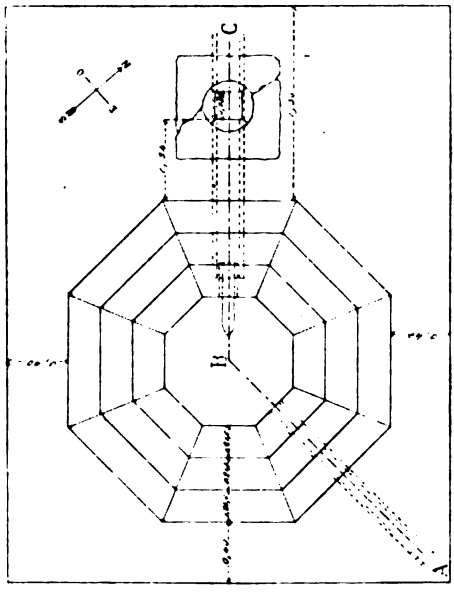

Restitution
Plan horizontal

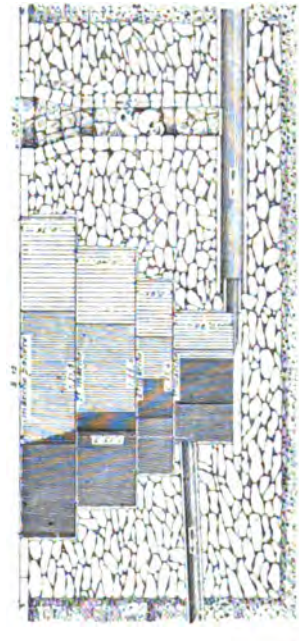

Restitution
Coupe suivant ABC

Dressé par C. de la Croix ... Mars 1903

Delineavit Hachette

Digitized by Google

Digitized by Google

BAPTISTÈRE S^{T} JEAN DE POITIERS

Pignon sud et corbeaux du XVe siècle.

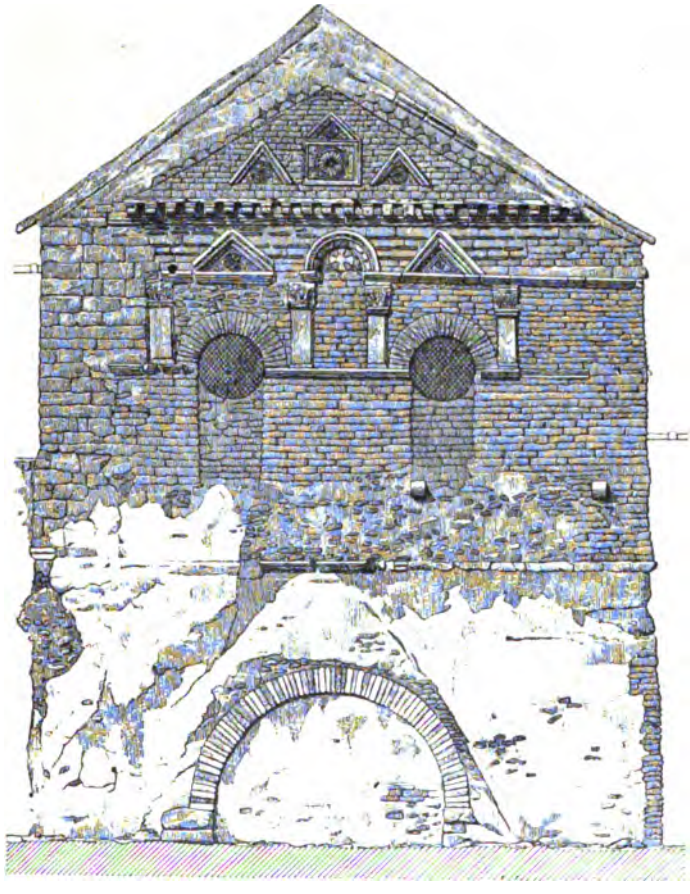

D'après un dessin de GAILHABAUD.

(Monuments anciens et modernes)
T. II. — 1854

Digitized by Google

Digitized by Google

Planche V.

BAPTISTÈRE S^{T} JEAN DE POITIERS

Fenêtre de l'Abside au XVe siècle.

D'après un dessin de GAILHABAUD.

(Monuments anciens et modernes)
T. II. — 1854.

Digitized by Google

Digitized by Google

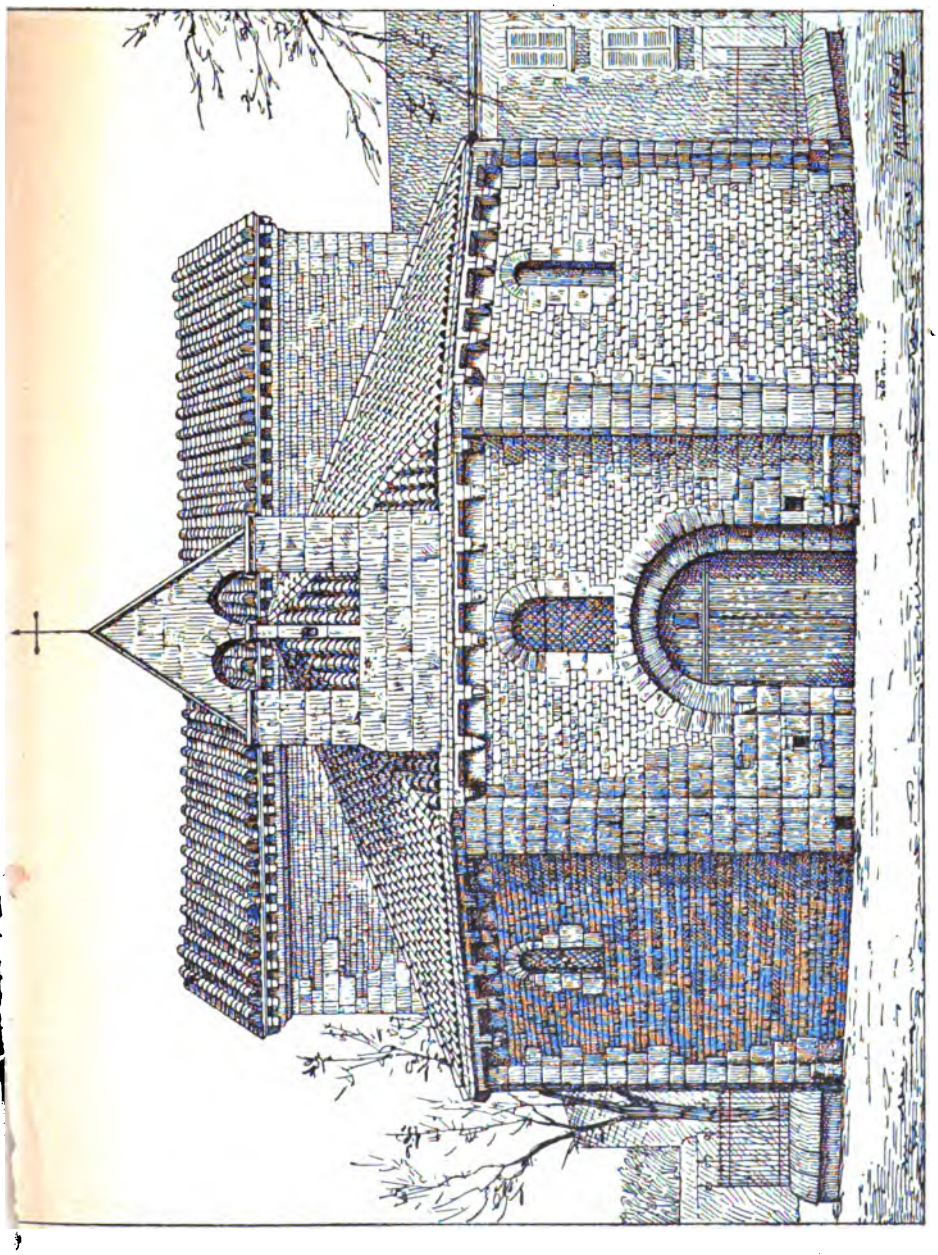

Façade extérieure Ouest, de 1856 à 1898.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BAPTISTÈRE St JEAN DE POITIERS

(XVIIIe siècle)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA

—

Page 6, ligne 27e, *lire :* avoir été privée, *au lieu de :* avoir été privé.

Page 85, ligne 14e, *lire :* IVe siècle, *au lieu de :* VIe siècle.

Page 106, ligne 21e, *lire :* dont la première servit de seuil à la porte, *au lieu de :* servit à la porte.

Page 106, ligne 30e, *lire :* figurent, *au lieu de :* figurant.

Page 108, ligne 22e, *lire :* par la rue, dite *rue des Fours*, *au lieu de :* par la dite rue, dite *rue des Fours*.

Page 117, ligne 1re, *lire :* à relever la porte, *au lieu de :* à relever la voûte.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

FINE ARTS LIBRARY
3 2044 034 822 536

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

OCT 4 1990
NOV 4 '90

FA 2255.4.5
Camille de la Croix
Baptistère Saint-Jean
de Poitiers

DATE	ISSUED TO
11 10 0	MS. PRISCILLA BAU

Digitized by Google

Digitized by Google